



M. Jean Chrétien

Jean Chrétien s'explique dans une entrevue avec LE DEVOIR

Arrêtons la tendance qui menace l'union économique

■ mais Ottawa accepterait le statu quo dans la constitution

par Michel Vastel

OTTAWA — «La leçon du référendum québécois, c'est que, lorsque les gens sont obligés d'exprimer leur loyauté ou leur attachement au Canada, c'est plus fort qu'on le pense».

Le doute n'a pas mis très longtemps à traverser l'esprit de Jean Chrétien. Il s'est déjà envolé, aussi vite que la détermination du jeune ministre de la Saskatchewan, M. Roy Romanow, à torpiller la proposition fédérale d'union économique à la conférence constitutionnelle.

C'était jeudi de la semaine dernière. Malgré l'air climatisé du somptueux Harbour Castle de Toronto, l'atmosphère devient de plus en plus lourde. Il faut que quelque chose arrive.

C'est le coprésident du Comité permanent des ministres sur la Constitution qui se charge de déclencher l'incident. Une heure avant l'ajournement des débats, il lance sur la table un document vitriolique, «inspiré par Claude Morin», prétendra plus tard M. Jean Chrétien.

Le ministre fédéral de la Justice avait enfin sa chance. Il se lance alors dans son grand numéro... «J'ai fait un débat durant deux mois au Québec, raconte-t-il aux dix autres ministres déjà médusés par le ton rageur de la voix. J'ai dit aux Québécois: on va faire une belle Constitution. Un seul pays. Deux langues officielles. Les droits fondamentaux dans la Constitution, y compris les droits à l'éducation dans leur langue pour l'une et l'autre des deux minorités. Un pays où la

richesse pourra être partagée entre tous les Canadiens...»

«C'est ça la vision que j'ai vendue pendant toute la campagne référendaire, a poursuivi Jean Chrétien. Et je continue ce même job auprès de vous aujourd'hui, a lancé le ministre fédéral en faisant le tour de la table. C'est ça que j'ai dit aux Québécois et je leur ai dit aussi que cette vue-là est partagée par le reste du Canada... Mais je me demande vraiment si c'est vrai aujourd'hui.»

«Ça a fait réfléchir bien du monde», de confier M. Jean Chrétien au cours d'une entrevue avec LE DEVOIR, quelques heures après l'esclandre.

Le problème de cette conférence-là, estime le ministre fédéral, c'est que «personne n'y est venu pour réfléchir au Ca-

nada dans son ensemble. Ils commencent seulement. Ils n'ont jusqu'ici regardé qu'en fonction de leurs intérêts locaux, pour ne pas dire paroissiaux».

Le ministre fédéral juge avoir fait sérieusement réfléchir «les provinces qui se demandent si un jour on n'aura pas de référendum national... Moi j'en veux pas de ce référendum mais, ajoute M. Chrétien, il n'est pas écarté qu'un jour on soit obligé de demander aux Canadiens... Qu'est-ce que vous en pensez?».

Et c'est à ce moment que le ministre de la Justice a tiré la «leçon du référendum québécois... C'est plus fort qu'on le pense».

«Moi je connais ça, a encore expliqué M. Chrétien. Je suis allé à l'Université Voir page 14: Chrétien

Khomeiny veut purger armée et gouvernement

TEHERAN (d'après AFP) — Sous l'impulsion de l'ayatollah Khomeiny qui, hier soir, s'en est pris aux ministres et aux chefs de l'armée, la radicalisation de la révolution islamique s'accélère en Iran.

Ainsi, la répression du «complot» autour duquel les autorités iraniennes mobilisent l'opinion publique depuis dix jours a débuté hier matin avec l'exécution de cinq officiers à la prison d'Evin à Téhéran.

Les cinq «conjurés» ne seront certainement pas les dernières victimes du «tribunal spécial de la révolution islamique» chargé de l'affaire. L'ayatollah Khomeiny a ordonné que «les comploteurs soient tous condamnés à mort, sans exception». «Personne n'a le droit de pardonner à l'un d'entre eux», a-t-il averti.

Environ trois cents «complices du complot» ayant été arrêtés selon les chiffres officiels, de nombreuses autres exécutions devraient suivre, car la justice islamique déclare rarement innocentes les personnes qu'elle inculpe.

Les «comploteurs» exécutés hier à une heure du matin, sont morts seize heures après l'ouverture de leur procès. L'au-

dience unique n'a eu pour seul public que les caméras de la télévision iranienne, qui selon l'habitude la retransmettra un soir prochain, à une heure de forte audience.

Parmi les cinq condamnés figurait le général Ayatollah Mohaghegi, donné pour l'un des deux principaux organisateurs du «complot». Il a été déclaré notamment coupable de «collaboration pour la formation d'un gouvernement social-démocrate américain» et de «tentative de faire revenir Bakhtiar au pouvoir».

En outre, l'ayatollah Khomeiny a sévèrement critiqué hier soir le personnel des ambassades iraniennes, les ministres actuels et les chefs de l'armée.

«Dans nos ambassades, il n'y a que jouissance et prostitution, il faut en expulser les savakis et les corrompus», a déclaré le «guide de la révolution», dans un discours prononcé devant le conseil suprême des juges et retransmis en différé par Radio-Téhéran.

«Chaque jour, a ajouté l'imam, on nous informe que nos ambassades ne sont pas islamiques, que les biens de l'Islam y disparaissent et personne ne vérifie tout cela», a-t-il dit.

L'ayatollah a ensuite affirmé qu'aucun des ministres actuels n'est révolutionnaire. «Ces ministres, a-t-il poursuivi, ne servent à rien et si le prochain gouvernement ressemble à l'actuel, nous pourrions faire notre deuil de la république islamique car nous serons vaincus».

L'imam a également accusé «les chefs de l'armée de n'être pas révolutionnaires». «Si notre armée avait agi convenablement, nous n'aurions pas le problème du Kurdistan et du Khouïstan», a-t-il estimé.

«Depuis que nous sommes arrivés au pouvoir, nous n'avons pas agi d'une façon révolutionnaire car nous manquons d'expérience», a affirmé l'imam. C'est pourquoi, a-t-il fait valoir, «il faut choisir un nouveau gouvernement cent pour cent islamique. Si un ministre ressemble à un des ministres actuels, ce sera une erreur».

«Ce fut une erreur d'accorder une amnistie, a encore dit l'imam. Nous tenions ces gens-là, mais nous les avons libérés, alors ils ont complété».

Enfin, le dirigeant religieux s'est excusé devant Dieu «de toutes ces erreurs» et a affirmé que «tous les organes révolutionnaires doivent rester en place: les tribunaux révolutionnaires, les gardiens de la révolution et les comités révolutionnaires».

En outre, remarque-t-on, le Parlement iranien a officiellement commencé ses travaux hier avec l'élection de son président.

L'ayatollah Hachemi Rafsanjani, dirigeant du parti de la république islamique (PRI — intégriste religieux) a été élu à une écrasante majorité président de l'Assemblée pour une durée d'un an.

Cette élection du seul candidat du PRI, qui a obtenu 146 voix contre 20 à son adversaire le mieux placé confirme l'emprise du clan religieux intégriste sur le Parlement islamique iranien.

Les députés doivent examiner tous les dossiers importants de la politique du

Voir page 14: Khomeiny



Pas moins de 3,500 personnes portant de grandes affiches ont créé l'image de la mascotte des Jeux olympiques de Moscou, l'ours russe Michka, lors des cérémonies d'ouverture samedi, dans le stade Lénine. (Photolaser AP)



Le président de l'URSS, M. Léonid Brezhnev, portait un petit drapeau olympique soviétique sur le revers de sa veste, lorsqu'il a présidé à l'ouverture des Jeux de Moscou, samedi, en compagnie du président du Comité international olympique, Lord Killanin d'Irlande. (Photolaser AP)

La flamme brûle

MOSCOU, (AFP) — 17 h 35 à Moscou: la flamme olympique brûle sur le stade Lénine. Des milliers de colombes prennent leur envol. «L'esprit olympique a triomphé des pressions politiques», déclare M. Ignaty Novikov, le président du comité organisateur.

En plongeant dans la foule de l'immense stade, le «Michka», sympathique mascotte olympique, a succédé dans la tribune à la faucille et au marteau géants dessinés par des milliers de foulards multicolores. Chacun voudrait y croire. Le défilé olympique rappelle pourtant très vite que, sur le stade également, on a choisi son camp.

Il y a ceux pour qui l'important c'est de participer: selon l'expression attribuée à Pierre de Coubertin, le rénovateur des Jeux modernes, ceux pour qui l'import-

tant c'est de ne pas participer - les absents comme les Américains ou les allemands de l'Ouest - et ceux qui voudraient participer sans se compromettre.

La fête, c'est pour ces Cubains en costume blanc, démarche dansante, grand sourire aux lèvres et signes de la main peu protocolaires. Ils ont droit aux ovations des 100,000 spectateurs.

Ils sont applaudis par Leonid Brejnev qui a été accueilli par la foule debout et qui a inauguré les Jeux de la simple formule traditionnelle: «Je déclare ouverts les Jeux olympiques de Moscou».

Ovation également pour la Pologne, l'Allemagne de l'Est, la Hongrie, la Bulgarie. Et triomphe pour l'équipe soviétique: presque une fête de famille. Les dix-sept athlètes afghans, défilant au pas,

Voir page 14: Flamme

1,043 morts aux USA

NEW YORK (AP) — Les gardes nationaux sont venus samedi en renfort de la police dans Kansas City et Saint-Louis, Missouri, afin de participer à la recherche des victimes de la vague de chaleur, et de distribuer des centaines d'éventails. Selon les services de la météorologie, le Kansas et le Missouri se trouvent maintenant au centre de la vague de chaleur qui frappe le Middle West, le sud et le sud-ouest des États-Unis, et qui a fait au moins 1.043 morts dans 20 États, selon un bilan établi par l'Associated Press.

Dans la région Dallas — Fort Worth, au Texas, la température dépasse les 38 degrés depuis 27 jours d'affilée. On ne prévoit pas d'amélioration avant le milieu de la semaine.

La sécheresse a considérablement réduit le débit des cours d'eau grands et petits, certains n'étant plus que de minces filets. Si ce n'est pas le cas du puissant Mississippi, les marins n'en constatent pas moins que la navigation est devenue dangereuse, le niveau du fleuve étant de quatre mètres au-dessous de la normale.

Tom Watson remporte l'Omnium britannique

— page 8

Cromartie donne la victoire aux Astros

— page 8

Martina Navratilova gagne le Challenge Player's

— page 9

Un «cowboy» donne à l'URSS sa première médaille

— page 9

Barbara Krause est impériale au 100 m libre

— page 9

L'Union Jack remplacé par le drapeau olympique

— page 9

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

12	13	15	27	33	34
6 SUR 6	2	LOTS	\$273,899.00	N° COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUE SEULEMENT AU 5 SUR 6+ 17 VENTES TOTALES: \$2,064,496.00	
5 SUR 6	91		\$1,960.10		
4 SUR 6	4715		\$105.10		
5 SUR 6+	3		\$39,638.30		

LES BILLETS GAGNANTS DE 250\$ ET 50\$ DE LA MINI SONT ENCAISSABLES À TOUTE SUCCURSALE DE LA BANQUE NATIONALE.



TIRAGE: 166
VENDREDI 18/7/80

NUMÉRO COMPLET	NUMÉRO	POSSIBILITÉ DE
5 CHIFFRES	154268	3 GAGNANTS DE 50 000\$
4 CHIFFRES	54268	27 GAGNANTS DE 5 000\$
3 CHIFFRES	4268	270 GAGNANTS DE 250\$
2 CHIFFRES	268	2700 GAGNANTS DE 50\$
	68	27000 GAGNANTS DE 5\$

6/36

GROS LOT

APPROXIMATIF VENDREDI
\$100,000

Le moulin à eau de Wakefield

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel

DEPUIS plusieurs années, la Commission de la capitale nationale (CCN), l'organisme chargé par le gouvernement fédéral de mettre en valeur et d'aménager la région d'Ottawa, prépare un centre d'interprétation dans le bâtiment à eau de Wakefield.

Le village de Wakefield se trouve dans la partie québécoise de la région de la capitale nationale en bordure de la rivière Gatineau. Un peu à l'écart du village, sur les bords de la petite rivière Lapêche, William Fairbairn, mécanicien, avait construit entre 1835 et 1838, un premier moulin, en pierre, haut de trois étages et demi.

À partir de 1844 et jusqu'en 1943, le moulin, ses dépendances et tous les terrains voisins ont appartenu à la famille MacLaren. James MacLaren, pionnier et magnat de l'industrie du bois, a joué un rôle important dans le développement économique de l'Ottawa au 19^e siècle. Dans le village de Wakefield, la présence de cette famille a touché à un grand nombre d'activités économiques et commerciales. Outre le moulin à eau, les MacLaren exploitaient aussi une scierie, puis, dans le village lui-même, une banque, une boucherie, un magasin général, un élevage de volailles, une chapellerie et une boutique de vêtements pour dames.

Près du moulin, James MacLaren s'était fait construire en 1860 une luxueuse maison en brique que l'on peut encore voir aujourd'hui avec sa porte principale cintrée par des fenêtres latérales et sa menuiserie en

dentelle.

Un incendie, le 17 mai 1910, a détruit complètement le moulin, ses dépendances et quelques maisons avoisinantes. Reconstitué dans ses murs, le moulin visible aux gens d'aujourd'hui porte essentiellement les caractéristiques de son exploitation au 20^e siècle.

Les recherches sur l'histoire et l'activité de ce moulin démontrent que ses exploitants ont fait appel au cours des ans à des procédés et à des équipements qui en ont accru l'efficacité et le rendement. Le moulin à eau de Wakefield a connu les principaux développements techniques de la meunerie à caractère artisanal et de la production d'énergie motrice. Ce trait particulier de son évolution a conduit la Commission de la capitale nationale à concevoir un centre d'interprétation de la meunerie.

«Notre but est d'avoir un moulin entièrement restauré et en état de marche», peut-on lire dans les documents de la CCN, propriétaire du lieu depuis 1962. «Il servira de centre d'interprétation historique de la meunerie et des activités connexes, notamment le fermage et la boulangerie. Il est probable qu'il sera restauré en moulin à cylindres de l'époque 1910; ceci parce que, dans son état actuel, le bâtiment est de cette période et que l'étage supérieur a été ajouté après l'incendie de cette année-là.»

Le concept de mise en valeur, élaboré en 1973, devrait mettre encore quelques années à se réaliser. Pour l'heure, le moulin sert de point de départ à des excursions guidées pour l'interpré-

tation de la nature et il accueillera peut-être, avant sa restauration complète, une petite exposition historique.

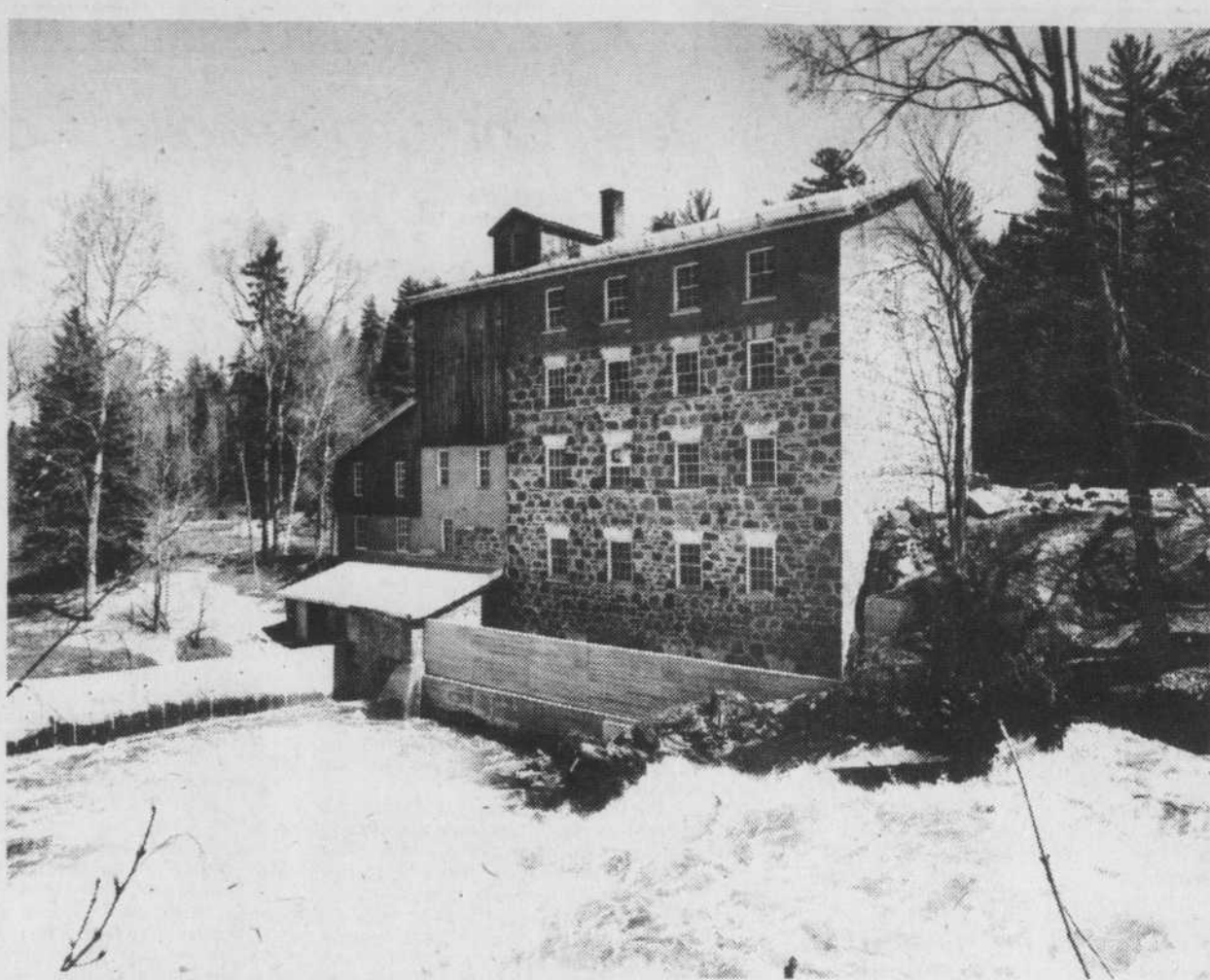
Le village de Wakefield, que les gens d'Ottawa fréquentaient déjà pour son charme, sa beauté et son boulanger, a aussi une autre distinction: on peut s'y rendre, le dimanche, en train à vapeur depuis le Musée national des sciences d'Ottawa.

Saraguay depuis un an — En juillet 1979, le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, donnait avis de son intention de classer en arrondissement naturel le boisé de Saraguay, dans le nord de la ville de Montréal. Le boisé de Saraguay constitue le dernier exemple de la forêt de Montréal telle qu'elle se présentait à nos ancêtres.

En même temps, ou presque, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, annonçait une contribution de \$10,5 millions à la Communauté urbaine de Montréal afin de lui permettre de lancer un programme d'acquisition de terrains pour l'aménagement de parcs régionaux.

Depuis, la Commission des biens culturels a tenu des audiences publiques et recommandé le classement intégral du boisé bien que la ville de Montréal ait préféré un périmètre plus petit.

De son côté, l'un des principaux propriétaires, Victoria Wood Development Corporation, a institué en Cour supérieure une poursuite contre le ministre des Affaires culturelles, la CUM et la ville de Montréal. Le classement,



Le moulin à eau de Wakefield, sur le bord de la rivière Lapêche.

(Photo CCN)

affirme-t-il, diminue la valeur des terrains qu'il souhaite lotir.

La CUM a lancé son programme d'acquisition de terrains et a mis en marche les travaux de planification de l'aménagement. Elle a fait des acquisitions au Cap Saint-Jacques, au boisé de Liesse, entrepris des pourparlers avec l'Hydro-Québec au sujet de l'île de la Visitation, mais, du côté de Saraguay, les décisions se font attendre.

La direction générale du patrimoine, responsable de l'administration de la loi des

biens culturels, attend que les autres intervenants veuillent bien définir leur rôle dans l'avenir de l'arrondissement naturel. «Le ministère poursuit avec ses partenaires l'étude des conditions du décret d'arrondissement. Nous avons averti les autres ministères qu'il ne fallait pas traîner dans ce dossier», nous dit M. Bernard Oumet, directeur général du patrimoine.

Le ministère des Affaires culturelles, le ministère des Affaires municipales, l'Office de planification et de développement du Québec, la CUM et

la ville de Montréal doivent convenir entre eux d'une stratégie d'intervention dans l'achat de certains terrains, de règles d'aménagement pour la partie acquise aux fins de parc et pour la partie non acquise dont l'aménagement devra demeurer respectueux de l'arrondissement.

L'avis d'intention de classer le boisé de Saraguay, bien que donné par le ministre des Affaires culturelles, n'était pas une initiative du ministère lui-même, mais du gouvernement québécois qui a voulu, dans ce cas, faire usage de la loi des

biens culturels plutôt que de recourir à d'autres lois (réserves écologiques, parcs, expropriation directe, etc.). La première, sur les autres, l'avantage de préserver la compétence municipale pour peu que les deux niveaux d'autorité conviennent d'un mécanisme de concertation. Il s'agit parfois d'un exercice long, difficile au cours duquel l'appareil bureaucratique, entre deux décisions politiques, a toutes les occasions de s'agrandir et de tomber en panne.

Mis à part le ministère des Affaires culturelles qui ne

tient pas outre mesure à préserver son autorité puisqu'il s'y sent plus instrumental que promoteur, les autres intervenants ont des intérêts différents que l'on devra sans doute concilier.

La ville de Montréal veut, sur deux bandes de terrain, accroître la densité d'occupation de manière à rentabiliser ses infrastructures. Elle peut faire valoir en outre qu'un règlement municipal récent oblige désormais toute personne à demander un permis avant de couper un arbre. La démonstration de sa crédibilité à cet égard reste à faire...

La CUM évalue le programme d'aménagement des parcs régionaux à plus de \$30 millions. Acceptera-t-elle d'acquiescer des terrains en puisant dans ses coffres pour un arrondissement qu'elle n'a pas demandé, ni planifié? Le ministère des Affaires municipales et l'OPDQ accepteraient-ils de payer la différence entre la subvention et le prix d'achat du boisé de Saraguay?

Tous les promoteurs de la conservation du boisé de Saraguay trouveront sans doute quelque réconfort dans le fait que l'avis d'intention de classer un arrondissement naturel ne devient pas désuet au bout d'une année comme la Loi des biens culturels le prévoit dans le cas de certains autres avis d'intention.

Avies de recherche — M. Christian Marquier de Villeneuve, d'Avignon, est à la recherche des descendants canadiens de l'un de ses aïeux établi au Canada vers 1770. Les personnes ayant dans la lignée de leurs ancêtres un dénommé Marquier peuvent entrer en communication avec notre correspondant avignonnais en lui écrivant au 17, avenue Alexandre-Calvet, 84000 Avignon, France.

Kateri — Dans une lettre au Conseil municipal de la ville Sainte-Catherine, le père Henri Bécharé, jésuite, propose de changer le nom de cette municipalité en celui de la bienheureuse Kateri Tekakwitha.

«Parce que cette petite sainte avait passé les dernières années de sa vie dans votre ville, écrit le père Bécharé, les Agniers appelaient ce bourg «Kateri tsi tkaiata», ce qui signifie «lieu où Kateri fut enterrée».

Le changement de nom aurait aussi l'avantage de faciliter l'acheminement du courrier puisque plusieurs municipalités québécoises portent le nom de Sainte-Catherine.

À la maison des Archives — Au cours de l'été, la maison des Archives, au pavillon Casault de l'Université Laval, présente une exposition d'anciennes monnaies, de sceaux, de cartes et de manuscrits datant du début de la colonie jusqu'à des époques récentes.

L'exposition comprend en outre des pièces, tels des manuels scolaires, des cahiers de devoir, des photographies de mariage, de classes d'art culinaire ou de géographie, qui révèlent des aspects peu connus de l'histoire de la vie quotidienne autrefois.

La salle d'exposition de la maison des Archives est ouverte au public du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Présentes à la table de négociations

FÉMININ PLURIEL

Renée Rowan

NOUS devons être présentes à la table des négociations si nous voulons résoudre nos problèmes. Or, actuellement il n'y a pas de femme à cette table», a souligné la présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme, Mme Doris Anderson, en annonçant la tenue, à Ottawa, les 5 et 6 septembre d'une conférence sous le thème général: *Les femmes et la constitution*.

Il est fondamental, estime Mme Anderson, que dans la recherche de solutions à leurs problèmes, les femmes s'impliquent dans les négociations constitutionnelles. Jusqu'à maintenant, les femmes en ont été exclues et leurs revendications sont ballotées entre deux et parfois même trois niveaux de juridiction.

Elle a cité, à titre d'exemple, le cas du soin de l'enfant. La confusion règne quant

au niveau de juridiction avec pour résultat que ce besoin de base des familles n'a jamais fait l'objet d'une politique cohérente.

Fait exceptionnel, cette conférence organisée par le CCSP se tiendra au Parlement d'Ottawa à la suite d'une invitation lancée par le ministre chargé de la Condition féminine, M. Lloyd Axworthy.

Au cours d'une rencontre avec quelques membres de la presse, ces jours derniers, la vice-présidente de cet organisme, Mme Lucie Pépin, a insisté sur l'importance pour les Québécoises, quel que soit le parti auquel elles appartiennent, d'assister à cette rencontre qu'elle a qualifié d'«historique».

Il est essentiel, a-t-elle enchaîné, que les femmes du Québec fassent entendre leur point de vue. Elles ne doivent pas rater l'occasion.

Au cours de cette conférence qui débutera le vendredi soir, plusieurs thèmes seront abordés dont la reconnaissance des droits des femmes, le problème du chevauchement des juridictions, le droit de la famille, le statut des femmes indiennes, le développement économique et l'égalité.

La salle où se dérouleront les rencontres a une capacité d'accueil de 600 sièges dont 150 sont réservés pour les dé-

léguées d'associations. Les autres sièges sont libres et il n'y a pas de frais d'inscription ni repas à payer: seule la chambre d'hôtel reste à la charge des participantes. «Les premières inscrites, les premières servies», note Mme Pépin qui invite les intéressées à communiquer le plus tôt possible avec le CCSP, 63, rue Sparks, C.P. 1541, Succ. B, Ottawa, K1P 5R5 (tél. (613) 992-4975).

«Cette rencontre, précise-t-elle, n'a pas pour but d'aboutir à des recommandations, mais de permettre un libre échange entre les diverses positions. C'est le coup d'envoi d'une réflexion commune qui devrait permettre de faire avancer le dossier.»

Toutes les séances se dérouleront en français et en anglais et il y aura des panelistes tant francophones qu'anglophones.

Les professionnelles de la santé sont plus nombreuses — Le nombre de femmes médecins, dentistes et pharmaciens s'est accru entre 1960 et 1970, en particulier dans les pays socialistes, à l'exception de l'URSS, indique une étude de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) publiée à l'occasion de la Conférence des Nations unies sur la décennie des femmes à Copenhague.

Réalisée essentiellement

dans des pays développés, l'étude relève qu'au début des années 1960, il y avait une femme sur cinq médecins et

que la proportion passe à une femme pour quatre médecins, dix ans plus tard. L'étude signale aussi qu'au début des années 70, on comptait une femme pour deux pharmaciens et une femme pour quatre dentistes.

Tout en notant que «dans la majorité de ces pays, le niveau de féminisation des professions de santé s'accroît depuis 1960», l'étude constate l'exception de l'URSS où le taux de féminisation demeure sans changement et tend même à baisser une légère diminution.

Ainsi, les chiffres cités pour les médecins et les dentistes réunis montrent une diminution de la proportion de femmes de 5,3% en dix ans. L'URSS est néanmoins le pays qui a le niveau de féminisation le plus élevé parmi les pays étudiés pour les professions mentionnées.

Plus de 75% en 1960 et 72% en 1970, de l'ensemble des médecins et dentistes du pays sont des femmes. Ce qui signifie en chiffres absolus, qu'en 1970, sur les quelque 670.000 médecins et dentistes qui comptait l'URSS (le total le plus élevé du monde), 480.000 environ étaient des femmes et 190.000 des hommes.

En comparaison, sur quelque 370.000 membres de ces deux professions réunies aux États-Unis (deuxième total mondial), 29.000 seulement étaient des femmes.

Une décision fortement contestée — La Cour suprême du Canada, dans un jugement rendu public il y a quelques semaines, décidait

que «les présumées victimes de viol doivent répondre à huis clos sur leur passé sexuel si un juge le décide.»

Le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel dénonce vivement ce jugement qui, à leurs yeux, «démontre encore une fois l'hypocrisie d'un système législatif et judiciaire régi par les hommes». En effet, poursuit-il dans une déclaration remise à la presse, «on aurait pu croire qu'un amendement de 1976 apporté par la loi C-71 aurait épargné, dans certains cas, un interrogatoire sur le passé sexuel des victimes. Or, cette décision de la Cour suprême continue, d'une part, à faire d'un procès de viol le procès de la victime et non celui de l'agresseur et, d'autre part, à renforcer la conspiration du silence qui règne sur le viol, le crime le plus sous-dénoncé au Canada».

Parce que le viol est un acte de violence et de pouvoir exercé contre les femmes, parce qu'il est aussi le seul crime où la victime doit faire la preuve de son non-consentement, et ce, à cause de la confusion entre agression sexuelle et relation sexuelle, le Regroupement continue à revendiquer «que le viol soit défini d'une façon conforme aux faits et qu'en conséquence, il soit considéré comme voies de faits à caractère sexuel».

De son côté, la présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme, Mme Doris Anderson, a qualifié la décision de la Cour suprême de «régressive» et «ne venant pas du tout en aide aux femmes».

Le récent jugement de la

Cour suprême a pour effet de remettre la plaignante sur la sellette en décidant que son passé sexuel est effectivement un élément important dans le procès, note le CCSP. «Pire, dit-il le vocabulaire du juge en chef de la Cour suprême est très discutable lorsqu'il emploie les mots «mauvaise conduite» sexuelle plutôt que conduite sexuelle».

«Cela constitue, pour les femmes victimes de viol qui ont été un tant soit peu actives sexuellement (ce qui est le cas d'un grand nombre de femmes), un déni de protection et de justice», conclut Mme Anderson.

Le Syndicat de professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) réclame l'anonymat — Le SPGQ réclame du ministre de la Fonction publique des garanties quant au respect de l'anonymat des professionnels(les) qui acceptent de répondre au long questionnaire

d'enquête émis dans le cadre du programme d'égalité en emploi.

Le SPGQ considère que dans sa forme actuelle, le questionnaire ne respecte aucunement l'anonymat des individus car près de la moitié des 106 questions de l'enquête sont en fait des éléments d'identification. La teneur de certaines autres questions pouvant causer préjudice aux répondants, le SPGQ réclame dans ces conditions des garanties quant au respect absolu de l'anonymat des personnes qui répondent au questionnaire ou l'arrêt de l'enquête en cours.

Par ailleurs le SPGQ note que les objectifs de l'enquête ne sont pas clairement précisés et souligne que le questionnaire n'a pas fait l'objet d'une consultation préalable avec les syndicats. Une telle consultation aurait pu permettre de bâtir un questionnaire mieux adapté à la réalité du vécu des professionnels(les).

Fuite d'acide toxique

BAKERSFIELD (Reuter) — Plusieurs centaines de personnes résidant dans une zone de 1,5 km² de la ville de Bakersfield ont été priées samedi de ne pas sortir de leurs domiciles à la suite d'une fuite d'acide chlorhydrique et d'autres produits toxiques provenant d'un camion-Citerne.

La police faisant du porte à porte, a déclaré aux intéressés que les émanations peuvent en l'occurrence entraîner la mort si elles sont inhalées profondément.



Seuls les membres de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec peuvent porter le titre d'évaluateur agréé (e.a.)

Lanthier, Tavares & Ass. Inc., 88 ouest, boul. St-Joseph, Montréal, H2T 2P4, 845-9109

La Conférence de l'ONU entre dans une bataille d'amendements

COPENHAGUE (AFP) — Après l'interruption du week-end, la conférence des femmes se remet à l'ouvrage au Bella Center, pour tenter de résoudre les difficultés soulevées par l'adoption d'un programme d'action pour les cinq prochaines années.

Les travaux de la Conférence sont en effet ralentis par la multiplication des amendements présentés au texte sur lequel les quelque 150 participants seront appelés à se prononcer. Ces amendements concernent les mesures pour améliorer le sort des femmes en matière de santé, d'emploi et d'éducation.

Le comité créé pour résoudre ce problème n'a pas réussi à trancher entre deux séries de propositions émanant des États-Unis et de l'Inde, malgré les consultations officieuses qui se sont multipliées en fin de semaine.

Les séries d'amendements en présence reflètent les divergences entre les pays industrialisés de type occidental et ceux du tiers-monde au sujet de l'importance des mesures propres à combattre les inéga-

tés affectant la femme par rapport à celles concernant l'ensemble de l'économie et la paix mondiale.

Les États-Unis veulent éviter les références au colonialisme et au racisme comme causes de ces inégalités, insistant sur la nécessité de promouvoir les libertés fondamentales et les droits de l'homme. Pour les «77», qui suivent les amendements indiens, il faut au contraire dénoncer «l'impérialisme» et aussi le «sionisme» et affirmer le droit des peuples à l'autodétermination, «sans ingérences ou interventions étrangères».

Une synthèse entre le point de vue «globaliste» et le point de vue «sexiste» tentée par la Nouvelle-Zélande, qui se présente comme une «passerelle» entre les occidentaux et les «77», a été accueillie avec intérêt par certains observateurs. Selon la représentante de la Nouvelle-Zélande, il faut tenir compte à la fois d'un contexte économique défavorable et de préjugés d'ordre sexiste pour expliquer la position subordonnée de la femme dans le développement.

Mais en dehors des manifestations et incidents qui ont déjà bousculé le calendrier de la conférence, des discussions de caractère idéologique ne sont pas les seules qui freinent les progrès de ces assises.

Une quarantaine d'amendements traitant de sujets aussi divers que la prostitution, l'autorité parentale ou le manque de statistiques, a été présentée aux commissions qui examinent un à un les 218 paragraphes du projet de résolution, avant que celui-ci ne soit soumis pour ratification à l'assemblée plénière.

L'un de ces amendements, émanant également de l'Inde, ne manquera pas d'aiguiser la polémique israélo-arabe. Il demande, en effet, le droit pour l'OLP de faire transiter l'aide accordée éventuellement par les Nations unies aux femmes palestiniennes.

Depuis le 24 juillet, six séances ont été consacrées à la situation économique et sociale des femmes palestiniennes dans les territoires occupés par Israël et en dehors de ceux-ci. Cet amendement sera assurément très discuté.

McGill

Éducation permanente

Cours du soir de langues vivantes

A partir du 15 septembre

Certificats de Compétence

anglais et français

(Cinq niveaux de cours) Conditions d'obtention du certificat: 75% à l'examen de deux cours de 5^e niveau.

Tests de classement à subir le jour de votre choix:

Cours d'anglais: 6, 18 ou 21 août à 19h

Cours de français: 7, 12 ou 20 août à 19h

Les candidats au test doivent s'inscrire en personne A PARTIR DU 21 juillet du lundi au jeudi, de 9h à 18:30h.

FRAIS DE TEST: \$5.00 (pas de chèques, s.v.p.)

allemand • espagnol • italien • russe

(Quatre niveaux de cours) Conditions d'obtention du certificat: succès à l'examen du 3^e niveau et 75% à l'examen du 4^e niveau.

Autres langues

arabe • chinois • grec moderne • hongrois • japonais • polonais • portugais • yiddish • stylistique comparée anglais/français

Pour recevoir notre brochure prière de s'adresser au: Centre for Continuing Education, McGill University, 772 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, PQ, H3A 1G1 ou composer 392-8301

La Société des Acadiens du N.-B. en proie à de profonds déchirements

par Rodolphe Morissette

Rien ne va plus à la Société des Acadiens du Nouveau Brunswick. Plusieurs de ses dirigeants la quittent depuis quelques semaines, sa clientèle traditionnelle tend à l'abandonner, l'organisme s'est emporté dans un manque à vivre.

Le bateau (la SANB) ne bouge plus, le gouvernail n'a plus d'effet, les voiles battent au vent. Il y a une semaine, le président sortant de la Société, M. Jean-Claude Leblanc, «démisionnant» non sans fracas, faisait parvenir aux médias d'information du Nouveau-Brunswick une lettre qui portait de multiples accusations touchant la manière dont la dernière assemblée annuelle de la Société a disposé des résolutions de la direction, à la mi-juin.

En même temps que lui, démissionnait, la semaine dernière, le secrétaire général de l'organisme (un permanent), M. Paul Leblanc, qui remettait alors en cause la crédibilité de la SANB et y dénonçait l'action de «militants» et de «radicaux» à l'intérieur de celle-ci, notamment depuis l'assemblée générale de la mi-juin, qui s'est tenue à Shippagan.

Une semaine auparavant, deux autres permanentes de la SANB remettaient aussi leur démission: Mmes Béatrice Landry, adjointe au secrétaire général depuis quatre ans, et Marie-Paule Allard, coordonnatrice (le secteur politique), qui avait préparé le grand congrès d'orientation nationale de la société acadienne, tenu à Edmundston au cours du week-end du 9 octobre dernier.

Le malaise n'est pas tout à fait nouveau. M. Donatien Gaudet avait démissionné de la SANB, comme président, il y a quelques années, pour aller oeuvrer ensuite au Parti acadien, comme président; ce dernier poste il fut évincé il y a quelque temps au moyen d'une sorte de putsch. Il fut remplacé, à la SANB, à titre intérimaire, par Mme Gilberte Jean, qui précéda M. Jean-Claude Leblanc à la barre. L'an dernier, le secrétaire général, qui dirige en permanence l'organisme, M. Gérard Snow, démissionnait lui aussi.

Le nouveau président de l'organisme, M. Gilles Halley, élu par l'assemblée annuelle de la mi-juin, est un Québécois d'origine, issu de Valleyfield, qui n'habite le Nouveau-Brunswick avec sa famille que depuis sept ans et est à l'emploi de l'organisme Développement et Paix. Certes, il était membre de la SANB au moment d'être choisi comme président, mais il n'y avait jamais exercé un rôle de direction et l'assemblée générale n'avait le choix qu'entre lui et M. Robert Melançon, qui avait fait de sa candidature une sorte de farce ne servant qu'à dénoncer l'incurie totale de la Société depuis un an.

Précisons que M. Halley, qui termine ce week-end ses vacances dans la région de Montréal, n'a pu être joint pour émettre quelque commentaire sur les événements récents qui ont agité la Société. Il avait cependant annoncé, avant son départ de Bathurst, qu'il ferait des déclarations importantes au début de la semaine qui commence.

En surface, les malaises qui affectent la SANB tiennent à ses structures d'action. La Société, qui a un vaste conseil d'administration de 26 membres et un exécutif de neuf membres, compte en outre 15 permanents, dont huit oeuvrent au bureau provincial, autour du secrétaire général, et sept sont des agents de développement régionaux.

Ces derniers, qui oeuvrent sur le terrain, en région, travaillent le plus souvent à proximité des comités locaux (par ville) de la Société. Les scissions qui ont entraîné les démissions successives depuis quelques années (la SANB existe, sous sa forme actuelle, depuis 1973) opposent le plus souvent les «régionaux» et la direction provinciale, notamment les responsables sectoriels.

M. Jean-Claude Leblanc accuse les agents de développement régionaux de «faire leur petit jeu», ce qui veut dire d'être réfractaires aux orientations données par le bureau et ses coordonnateurs provinciaux des divers secteurs d'ac-

tivité (culturel, économique, jeunesse, communications, politique, etc.). Par exemple, M. Leblanc, qui accordait hier une entrevue téléphonique au DEVOIR, rapporte que les quelque 175 membres présents à l'assemblée annuelle de la Société le mois dernier ont rejeté maintes recommandations du conseil d'administration et du bureau de direction (voilà, dit-il, la raison première de sa démission et de ses attaques); ainsi, on a refusé l'idée que la Société se donne de nouvelles structures qui «mettent fin à la contre-

animation des agents de développement dans les régions, comme cette autre, de voir les comités sectoriels cités représentés au conseil d'administration de l'organisme; on a refusé le nouveau système proposé des délégués, «plus représentatifs», au sens de la direction, des diverses régions aux assemblées générales annuelles; contre la volonté de la direction, l'assemblée annuelle de juin a décidé de procéder au déménagement du siège social de l'organisme, actuellement sis à Moncton, dans une ville, non encore identifiée, «à majorité francophone» du nord-est de la province, etc.

N'ayant pu disposer de toutes les questions qui ont été soumises à son attention, l'assemblée générale des membres tiendra une session spéciale en octobre pour terminer son travail et c'est à ce moment-là, semble-t-il, qu'on

verra si l'organisme peut continuer son action ou si l'on assistera à des funérailles de première classe.

Le gouvernement fédéral, qui finance la SANB, suit d'un oeil attentif les événements. Le Secrétaire d'État, qui vient de consentir à un budget de \$522.000 pour les activités de la Société au cours de l'année 1980-81 (un budget qui affiche le volume des précédents) attendra la réunion spéciale d'octobre avant de décider de modifier ou non, son action.

Parmi les problèmes de la Société qu'identifient d'embellie MM. Jean-Claude et Paul Leblanc, il faut parler du nouveau visage du membership qui participe récemment aux activités de l'organisme. Les deux hommes jugent que ce dernier est de plus en plus «infiltré», notamment au niveau des comités locaux et des activités régionales (ce qui se serait reflété dans la qualité des membres présents à l'assemblée générale de juin), par des gens «plus jeunes», «plus radicaux», qui remettent en question l'activité et le rendement de la SANB. Sans vouloir être précis, M. Jean-Claude Leblanc ne parle pas seulement de «membres qui sont, d'autre part, du Parti acadien», mais aussi de militants qui, dans leurs tactiques visant à «miner toutes les tentatives d'organisation de la société acadienne», seraient à «assimiler à des marxistes-léninistes peut-être incons-

cients»...

Toujours est-il que deux groupes de plus en plus nets d'Acadiens tendent à fuir la Société: ceux qui, militant dans le Parti acadien, sont plus impatients d'en arriver à la formation d'une province séparée, acadienne, et l'élite traditionnelle de la société acadienne, qui en a ras le bol de «se faire insulter» par le premier rouge, dit M. Jean-Claude Leblanc, et qui finit par rester chez elle. L'assemblée de juin était symptomatique à cet égard, rapportent maints observateurs: annoncée pourtant depuis longtemps, elle n'a pas réussi à attirer l'élite, qui s'est retrouvée, le même week-end, à Moncton pour un colloque sur l'opportunité de créer une Caisse d'entraide économique. Bref, l'idée court, de part et d'autre, que les Acadiens devraient remplacer l'actuelle SANB par «autre chose», mais on ignore encore quoi.

Il est clair qu'en profondeur, il s'agit de l'avenir politique de l'Acadie. A l'assemblée annuelle de juin, on a failli faire passer une résolution visant à endosser l'idée de la création d'une province acadienne. De justesse, les membres qui restaient ont bloqué la résolution. La direction actuelle de la SANB juge quant à elle qu'on devrait étudier, d'ici trois à cinq ans, des solutions de rechange, se situant davantage dans les cordes de la «réforme constitutionnelle».



Un couple de Burlington au Vermont, M. et Mme William Preston, ont passé la journée d'hier à Montréal en compagnie du maire, M. Jean Drapeau. Ils avaient «acheté» cette journée lors d'une vente aux enchères organisée par la station de télévision éducative du Vermont, dans le cadre d'une campagne de souscription à laquelle M. Drapeau avait apporté son concours. Dans la photo on reconnaît: Mme Drapeau, Mme Preston, le maire de Montréal, le consul américain de la métropole, M. Lloyd Reaves et M. Preston, lors de leur visite au pavillon du Québec des Floralies internationales sur l'île Notre-Dame. (photo Réjean Meloche)

À bord d'un deltaplane

Sarmont entreprend l'étape canadienne de son voyage

FERRISBURG (AFP) — Le deltaplane Spirit of California d'Eagle Sarmont s'est envolé dimanche matin pour la vallée du St-Laurent, étape canadienne de son voyage New York-Paris.

Sarmont a déclaré que son moteur tournait parfaitement et qu'il comptait toujours at-

terrir à Paris dans 20 jours après avoir tourné autour de la tour Eiffel.

Le jeune Californien a quitté New York vendredi après avoir tourné 2 fois autour de la statue de la Liberté.

D'une envergure de 11m, son deltaplane rouge et blanc est équipé d'un moteur de tonne et d'une hélice. Il vole à une vitesse de croisière de 55 km/h et une vitesse de pointe de 90 km/h (55 mph). Les structures de métal ont été renforcées.

Assis sous l'aile et entouré d'une radio et d'instruments de navigation, Sarmont a l'intention de monter jusqu'au cercle Arctique et ensuite de piquer vers l'Est par petits bonds de 400 à 500 km.

Fabricant de pièces détachées pour deltaplane, Eagle Sarmont s'appelle en fait Joseph Whitmore. Il a changé son nom car ses amis l'ont comparé à un aigle (eagle) en vol et Sarmont est le nom d'une montagne de Californie.

Le caucus libéral amorce sa réflexion

OTTAWA (PC) — Pour répondre à l'invitation lancée à tous les Canadiens par le premier ministre Trudeau le 1er juillet dernier, le comité spécial sur la constitution des députés libéraux fédéraux du Québec a tenu sa première réunion, mercredi à Ottawa, mettant en marche son processus de réflexion sur la réforme du fédéralisme.

Le président du comité, le député de Montréal-St-Marie, M. Jean-Claude Malépart, a indiqué qu'on s'était attaché à planifier les travaux à venir, au cours de cette première séance, et que dès la semaine prochaine, on étudie-

rait la déclaration de principes soumise par le gouvernement fédéral aux provinces sur la définition du fédéralisme canadien.

M. Malépart a annoncé d'autre part que le comité, qui compte une douzaine de députés, pourrait se réunir au cours de l'été dans différentes régions du Québec, notamment, a-t-il dit, sur la Côte Nord, soit dans le comté de l'un de ses membres, M. André Maltais.

Les conclusions auxquelles on arrivera le comité seront transmises au premier ministre Trudeau par la voie du caucus, a dit M. Malépart.

L'Eastmain tirée de son lit

OPINACA (d'après AFP et CP) — La rivière Eastmain ne se jette plus au creux de la Baie James: elle a samedi été brutalement amputée, tirée de son lit à 150 km en amont de son embouchure.

Sur la carte, la rivière Eastmain n'est parfois qu'un capillaire à quelque 700 km au nord de Montréal mais, grande nature, c'est un véritable fleuve de 410 km de long, le huitième cours d'eau en importance au Québec.

Ou plutôt c'était... car le verdict des bâtisseurs du plus vaste complexe hydroélectrique du monde lui impose désormais de mettre son bassin hydrographique au service du réservoir Opinaca.

Ce réservoir, alimenté par l'Eastmain et ses affluents, la grande et la petite Opinaca, servira dès septembre lorsque la montée des eaux atteindra les seuils prévus, à gonfler le débit de la rivière La Grande, située à 160 km plus au nord, et à alimenter LG-2 dans une proportion de 24%.

LG-2, la plus grande centrale souterraine au monde qui a été inaugurée en octobre 1979, fournira le quart de l'énergie électrique du Québec.

La «guillotine», une vanne de plus de 100 tonnes, s'est abattue samedi, coupant le flot qui s'engouffrait dans l'évacuateur de crue de l'Eastmain. C'était l'achèvement de quatre années de rudes travaux qui ont abouti à la construction de trois barrages, huit digues et quatre ouvrages de régularisation.

Le plus important des barrages, celui qui ferme la rivière Eastmain, à 3,200 mètres de long et il a exigé l'apport de 2,8 millions de mètres cubes de remblai et le recours à des techniques de pointe telles que la «vibroflotation», qui consiste à compacter par eau sous pression.

Quelques milliers de personnes ont travaillé à ce chantier qui se dément peu à peu. Il n'y a plus que 463 travailleurs à Opinaca maintenant alors qu'il y en avait 1,200 l'été dernier. Le nombre total des travailleurs

de la Baie James est passé de 17,000 à 12,000 depuis l'année dernière.

En toute logique, ce n'est donc pas une personnalité politique qui a actionné solennellement le mécanisme de la vanne, samedi, mais un représentant de tous ces travailleurs anonymes: un plombier de 62 ans originaire de Sainte-Georgie, au sud de Québec, père de sept enfants, M. Lucien Gagnon. Un homme simple, courageux, fier du tra-

vail accompli: un véritable symbole dont le sourire valait tous les discours de circonstance.

Le responsable de la construction, M. Claude Pelchat, a précisé que le projet de \$234 millions à Opinaca était une bonne affaire puisqu'il permettrait de produire pour \$200 million de plus en énergie électrique chaque année.

Au coût de \$103 millions pour les barrages et digues qui

enchassent le réservoir, il faut en effet ajouter les frais de correction des préjudices causés à l'environnement. Ainsi, 175 castors ont été piégés et transportés hors de la zone menacée et 6,475 hectares ont été déboisés pour favoriser la création de nouveaux habitats propices à la faune.

A la Baie James, au fil des ans depuis 1972, l'homme a changé le cours de l'eau et aussi celui de son approche de l'environnement.

Plus de soixante pour cent de ceux qui franchissent clandestinement cette frontière sont des Mexicains. Les autres viennent pour la plupart de pays d'Amérique centrale déchirés par la guerre civile, comme le Salvador ou le Guatemala.

Avant d'affronter les pièges de la police des frontières, le candidat au passage doit d'abord affronter la rapacité des «coyotes», surnom des passeurs clandestins.

La plupart des immigrants arrivent en autocar et se rassemblent dans les hôtels bon marché qui bordent la frontière. Là, les «coyotes», allant d'un groupe à l'autre, proposent leurs services. Il en coûtera au candidat à l'émigration de \$200 à \$2.500, selon le danger présenté par la traversée, sa nationalité et l'épaisseur de son portefeuille.

Le problème n'est pas telle-

ment de traverser la frontière elle-même, que de passer ensuite à travers tous les contrôles volants mis en place par la police, loin à l'intérieur du territoire américain, raconte Henry Richardson, un «coyote» repent.

Il y a les bons et les mauvais passeurs, explique-t-il. Les bons amènent leurs clients à destination, les mauvais prennent l'argent de leurs clients, puis les abandonnent au détour du premier chemin, souvent après les avoir dévalisés.

Les candidats au passage vers le «paradis américain» constituent une proie facile pour les «coyotes». Souvent mal renseignés, ils ont tout laissé derrière eux et sont prêts à tout pour gagner les Etats-Unis.

Les Salvadoriens récemment retrouvés dans le désert

WASHINGTON (AFP) — Ils sont plus de trois millions chaque année à tenter l'aventure. A la nage à travers le Rio Grande, à pied dans le désert brûlant de l'Arizona, cachés dans le coffre d'un taxi ou utilisant de frêles embarcations dans le golfe du Mexique, les immigrants illégaux usent de toutes sortes de stratagèmes pour déjouer la police des frontières américaine et pénétrer aux Etats-Unis.

Un passage souvent risqué, et qui a tourné récemment au drame pour une trentaine de Salvadoriens, particulièrement mal préparés. Ils ont erré trois jours dans le désert de l'Arizona et treize d'entre eux sont morts de soif après avoir bu des litières après-rasage et jusqu'à leur urine.

L'une des trois personnes qui leur servait de guide a également trouvé la mort. Les deux autres, un Mexicain et un Salvadorien, ont été arrêtés.

Mais les immigrants clandestins pris par la police des frontières ne sont finalement qu'une minorité. Selon M. Durwood Powell, directeur des services d'immigration et de naturalisation à Dallas (Texas), un million d'immigrants illégaux ont été appréhendés en 1979. Pour chaque personne arrêtée, estime-t-il, deux arrivent à passer à travers les mailles du filet.

«Même s'il y avait des policiers en rangs serrés tout le long de la frontière (avec le Mexique), il y en aurait toujours qui parviendraient à entrer», reconnaît, désabusé, M. Powell.

Selon les services d'immigration, le nombre d'immigrants arrêtés est même en baisse. La police des frontières, victime elle aussi de la crise de l'énergie, a dû réduire ses patrouilles pour économiser l'essence. D'autre part, deux crises internationales récentes, la prise d'otages de Téhéran et la vague d'immigrés cubains en Floride, ont contraint un nombre considérable de fonctionnaires de l'immigration à se tourner vers des tâches urgentes: vérifier les visas des ressortissants iraniens résidant aux Etats-Unis et accueillir les quelque 120.000 réfugiés cubains arrivés ces derniers mois.

Surtout, la longueur de la frontière mexicaine et le terrain ne permettent, au mieux, qu'un contrôle très sporadique: 3,145 km d'une ligne de démarcation qui se réduit à un fil de fer barbelé au sud de San Diego, n'est plus qu'un pointillé sur la carte dans le désert de l'Arizona ou les montagnes arides du Nouveau-Mexique, avant de se confondre avec le cours du Rio-Grande, d'El Paso au golfe du Mexique.

Plus de soixante pour cent de ceux qui franchissent clandestinement cette frontière sont des Mexicains. Les autres viennent pour la plupart de pays d'Amérique centrale déchirés par la guerre civile, comme le Salvador ou le Guatemala.

Avant d'affronter les pièges de la police des frontières, le candidat au passage doit d'abord affronter la rapacité des «coyotes», surnom des passeurs clandestins.

La plupart des immigrants arrivent en autocar et se rassemblent dans les hôtels bon marché qui bordent la frontière. Là, les «coyotes», allant d'un groupe à l'autre, proposent leurs services. Il en coûtera au candidat à l'émigration de \$200 à \$2.500, selon le danger présenté par la traversée, sa nationalité et l'épaisseur de son portefeuille.

Le problème n'est pas telle-

ment de traverser la frontière elle-même, que de passer ensuite à travers tous les contrôles volants mis en place par la police, loin à l'intérieur du territoire américain, raconte Henry Richardson, un «coyote» repent.

Il y a les bons et les mauvais passeurs, explique-t-il. Les bons amènent leurs clients à destination, les mauvais prennent l'argent de leurs clients, puis les abandonnent au détour du premier chemin, souvent après les avoir dévalisés.

Les candidats au passage vers le «paradis américain» constituent une proie facile pour les «coyotes». Souvent mal renseignés, ils ont tout laissé derrière eux et sont prêts à tout pour gagner les Etats-Unis.

Les Salvadoriens récemment retrouvés dans le désert

en sont un exemple: l'une des femmes découverte morte de soif au pied d'un maigre buisson était partie en chaussures à talons hauts, qu'elle avait dû plus tard abandonner, pour s'entourer les pieds de chiffons. Aucun des membres du groupe n'avait d'eau pour plus de 24 heures.

Ceux qui réussissent vont rejoindre, la plupart du temps, un parent ou un ami dans l'une des innombrables colonies latino-américaines des Etats-Unis. Rien qu'à New York, les autorités estiment à 1,5 million le nombre des immigrants illégaux de toutes provenances. Ils servent en général de main-d'oeuvre bon marché à des employeurs peu scrupuleux.

Ceux qui sont pris par la police sont brièvement interrogés, puis reconduits à la fron-

tière. «Les seuls contre lesquels nous engageons des poursuites pénales sont les passeurs», indique le procureur fédéral de Houston (Texas), M. Tony Canales. Mais seuls les «gros bras» de ce commerce sont condamnés à de lourdes peines. Les autres, souvent des occasionnels, ne sont condamnés qu'à une peine avec sursis.

Pour beaucoup, la cause principale de cet afflux de clandestins et de tous les commerces douteux qui l'entoure est le caractère totalement irréaliste des quotas officiels d'immigration aux Etats-Unis: par exemple, chaque année, 20.000 Mexicains seulement sont autorisés à immigrer légalement. Des centaines de milliers d'autres sont ainsi obligés de passer par les services des «coyotes».

Une mission japonaise est attendue à Ottawa

TOKYO (AFP) — Une mission gouvernementale japonaise se rendra au Canada la semaine prochaine pour des entretiens en vue de réviser l'accord de coopération nucléaire signé entre les deux pays, a-t-on annoncé hier de source officielle à Tokyo.

Cet accord sur «L'atome pour la paix», qui réclame des garanties accrues contre la prolifération nucléaire, a été conclu entre le Japon et le Canada il y a deux ans.

La mission japonaise, où figurent d'impor-

tantes personnalités du ministère du Commerce extérieur et de l'Industrie (MITI) et de l'Agence pour la science et la technologie, devrait arriver à Ottawa le 28 juillet. Les pourparlers avec les responsables canadiens concerneront l'éventuelle importation d'uranium naturel du Canada et la coopération technologique pour les réacteurs à eau lourde, indiquent-on de même source.

L'éventualité de l'importation du réacteur à eau lourde canadien Candu pourrait être aussi abordée au cours de ces entretiens.

L'Inde vient d'entrer dans le club des nations spatiales

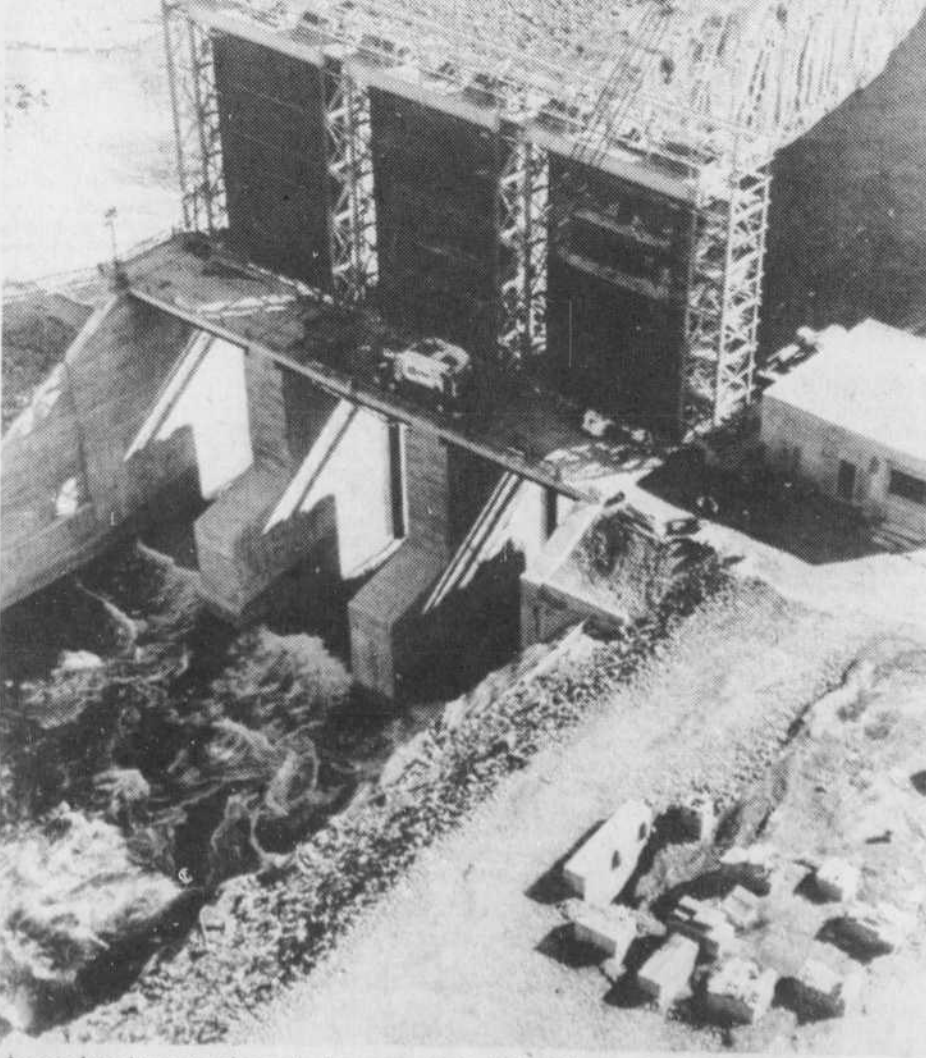
NEW DELHI (d'après Reuter et AFP) — L'Inde est entrée vendredi dans le club des nations spatiales en lançant elle-même, chez elle, l'un de ses satellites alors que les deux premiers satellites indiens avaient été mis en orbite en URSS par des fusées soviétiques.

C'est cette fois une fusée à quatre étages entièrement conçue et réalisée en Inde qui a été mise à feu tôt dans la matinée dans l'île de Sriharikota, au large de la côte orientale indienne. La fusée de 17 tonnes Satellite Launch Vehicle (SLV-3) a mis sur orbite terrestre peu après un satellite de 35 kilos, baptisé Rohini RS-1 et transportant divers instruments reliés à une batterie solaire.

«Voilà une réalisation exceptionnelle pour l'Inde et la science indienne», a déclaré Mme Indira Gandhi, premier ministre, devant les députés enthousiastes.

Le satellite, construit pour durer au moins cent jours, tourne autour de la Terre toutes les 90 minutes et les premières informations en provenance des stations de repérage indiquent que tout fonctionne normalement, selon Mme Gandhi.

L'objectif essentiel de cette expérience était d'évaluer les performances du lanceur qui transportait 14 tonnes de carburant solide. Une fusée similaire avait en effet été lancée en août 1979 mais elle s'était abîmée dans la baie du Bengale cinq minutes seulement après la mise à feu.



Amassées dans un réservoir, les eaux de la rivière Eastmain alimenteront La Grande et augmenteront la production d'énergie électrique à la Baie-James. (Photolaser CP)

Fiducie du Québec
dépôts garantis

1 1/2

5 ans

- intérêts versés annuellement;
- dépôt initial minimum: \$1,000.

Pour information:

Montréal:

Complexe Desjardins (514) 281-8840

De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-6840, poste 8840.

Laval:

Place Val des Arbres (514) 668-5223

De l'extérieur, sans frais: 1-800-361-3803.

La Fiducie du Québec...

pour un choix de modes d'épargne

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

Taux sujet à changement.

desjardins

L'armée bolivienne vient à bout de la résistance des centres miniers

LA PAZ (d'après AFP et Reuter) — Deux grands centres miniers ont été investis samedi soir et hier par d'importantes forces de l'armée bolivienne, selon des informations données par des radios locales de mineurs.

Dans la nuit de samedi à dimanche, l'armée intervenait à Animas, zone minière située au sud de Potosí, à environ 600 km au sud de La Paz. Selon les informations données par Radio Animas, les troupes sont entrées pacifiquement dans la ville. Les femmes et les enfants se sont regroupés devant la station de radio pour empêcher qu'elle soit prise de force, tandis que les mineurs se sont regroupés près d'un puits minier pour se défendre. Radio Animas a alors lancé

des appels à l'aide aux paysans et aux mineurs de la région. Ses émissions se sont ensuite arrêtées sans explication.

Tres tôt hier matin, l'armée est intervenue cette fois à Huanuni, un des plus importants centres boliviens d'extraction d'étain, à environ 250 km au sud-est de La Paz.

La Radio «20 novembre» des mineurs de Catavi (sud de Huanuni), captée à La Paz, a annoncé cette action et lancé un appel à la résistance. L'opération militaire a fait des morts et des blessés, dont la radio n'a pas précisé le nombre.

Ces opérations semblent s'être achevées vers 14 h 00 GMT, heure à laquelle s'est tué la dernière station de radio à émettre depuis un centre

minier proche de Huanuni.

À La Paz, des heurts sporadiques opposant les troupes, d'une part, et des groupes d'ouvriers et d'étudiants, d'autre part, se sont poursuivis samedi. Mais ils n'ont pas revêtu l'envergure des affrontements qui forcèrent les forces armées à restituer le pouvoir au Congrès à la suite du coup d'État de novembre dernier, et qui firent environ deux cents morts dans les rues de la capitale bolivienne.

À part les patrouilles militaires, les seules activités publiques qui se soient déroulées samedi dans la capitale bolivienne ont été des livraisons et des ventes minimales de produits alimentaires les transports et l'industrie étaient paralysés.

L'Église catholique a déclaré qu'un nombre indéterminé de dirigeants politiques et syndicaux, ainsi que des prêtres et des journalistes, ont été arrêtés ou ont disparu.

D'autre part, le Venezuela offrit l'asile politique à l'ancienne présidente bolivienne, Mme Lidia Gueiler, renversée lors du coup d'État mené par les militaires, rapporte à Caracas l'agence officielle vénézuélienne, Vempres.

Selon l'agence, le président du Venezuela, Luis Herrera Campins (démocrate-chrétien) a chargé son ambassadeur à La Paz, M. Pedro Luis Echeverría, d'offrir et de préparer l'asile au Venezuela de Mme Gueiler. Celle-ci est réfugiée dans la nonciature à La Paz.

Sous le régime militaire du général Hugo Banzer en Bolivie, Mme Gueiler avait résidé jusqu'à il y a un an et demi, à Caracas, en tant que réfugiée politique, comme le président élu dernièrement, M. Hernán Siles Suazo, et le dirigeant ouvrier, M. Juan Lechin Oquendo, aujourd'hui en détention.

Rappelons que c'est le général Luis García Meza, commandant de l'armée, qui a prêté serment vendredi comme nouveau président devant les deux membres de la junte de «reconstruction nationale» qui avait pris le pouvoir la veille, le commandant de l'aviation Waldo Bernal et le commandant de la flotte Oscar Terrazas.

Les démocrates jouent déjà la carte de la peur

WASHINGTON (AFP) — Après le triomphe de Ronald Reagan à la convention républicaine, le parti démocrate américain semble en être réduit à jouer la carte de la peur pour tenter de se maintenir au pouvoir.

A peine les lampions de Detroit étaient-ils éteints que le président Jimmy Carter, revenant de vacances dans sa Georgie natale, commençait à alerter les Américains, et le monde, sur le risque de voir entrer à la Maison-Blanche des extrémistes aussi dangereux que Ronald Reagan et ses cow-boys de Californie.

«Ils ont tendance à tirer à vue», s'est-il écrié jeudi devant un groupe de ses partisans en Floride. «Quant à nous, nous n'avons pas besoin de malmenier des petits pays comme Panama pour prouver que nous sommes forts», a-t-il ajouté dans une allusion à l'opposition des républicains conservateurs aux traités sur l'avenir du canal.

Le sénateur Edward Kennedy qui veut, comme les républicains, empêcher le président Carter de rester quatre ans de plus à la Maison-Blanche, utilise la même tactique d'effolement, mais à double détente. Il se sert de la peur de Reagan pour mieux attaquer Carter. Son discours désormais se ramène à dire: «Vous aurez Ronald Reagan si Jimmy Carter se présente».

Faisant lui aussi sa rentrée politique après le «show» républicain, il a répété vendredi dans une université de la capitale que, pour les démocrates, le seul moyen de battre Reagan était de se débarrasser de Carter. «Le parti démocrate doit faire mieux en 1980 que de se proposer comme le moindre de deux maux», a-t-il dit aux étudiants.

Ce qui frappe le plus les observateurs dans cette stratégie de «l'épouvantail Reagan», c'est que le parti démocrate, à moins de quatre mois des élections, apparaît nettement sur la défensive. Le retour au conservatisme, la triste situation économique, le déclin de la puissance américaine dans le monde et la baisse de popularité du président, sont autant de points noirs pour le parti au pouvoir.

Cette position difficile est aggravée par l'état de division dans lequel les démocrates vont aborder à leur tour leur convention nationale qui se tiendra au Madison Square Garden, à New York, du 11 au 14 août.

Edward Kennedy ne s'est pas avoué vaincu après avoir été nettement battu par Jimmy Carter dans les primaires démocrates parce qu'il espère que, d'ici la convention, le parti va réaliser qu'il a confié ses

chances à un perdant et qu'il est encore temps de changer de cheval.

L'obstination du dernier des Kennedy garantit qu'il y aura du sport au Garden lorsque les 3,331 délégués démocrates s'y réuniront pour désigner leur candidat. Jimmy Carter y arrivera avec 1,982 mandats, soit 316 de plus que la majorité requise pour être élu. Mais «Ted» Kennedy en aura 1,235, ce qui est respectable.

Il est déjà certain qu'avant l'élection du candidat, le camp Kennedy va provoquer le plus de batailles possible sur le programme du parti, et surtout sur la procédure du vote d'investiture dans l'espoir de fissurer le bloc Carter.

Sur le programme, les partisans de Kennedy reprochent à la majorité d'avoir abandonné les grandes orientations libérales du parti démocrate pour céder au courant conservateur ambiant, aussi bien en politique économique et sociale qu'en politique étrangère.

Rien ne distingue plus Carter des républicains, disent-ils, puisqu'il est prêt à sacrifier les programmes sociaux pour financer la course aux armements.

Sur la procédure, il s'agit pour Ted Kennedy de faire abolir la règle récente selon laquelle les délégués sont obligés de voter au premier tour en faveur du candidat pour lequel ils ont été mandatés. Le calcul est que si les délégués sont libres de voter selon leur conscience il y en aura suffisamment le mois prochain à quitter Carter pour qu'il n'ait plus de majorité.

Les rares analystes politiques qui pensent que la stratégie Kennedy peut réussir doutent que ce soit lui qui en profite. Si Carter perd au moment du vote la majorité qu'il a acquise aux primaires, disent-ils, ce n'est peut-être pas vers lui que se tournera la convention. Les Américains qui ont peur de Ronald Reagan ne seront pas nécessairement plus rassurés par Ted Kennedy.

Si la convention de New York devait réellement «éclater» en cas d'effondrement de Jimmy Carter, estiment les mêmes analystes, les démocrates feraient plutôt appel au vice-président Walter Mondale ou au secrétaire d'État Edmund Muskie qui ont déjà été l'un et l'autre considérés comme «présidentiables» dans le passé.

Mais la grande majorité des commentateurs continue à penser, moins dramatiquement, que le président Carter sera le candidat démocrate. Toute la question est de savoir si la convention démocrate ne l'affaiblira pas encore plus qu'il n'est aujourd'hui, ou si le parti unanime, Kennedy compris, finira par se rallier à lui.

Contacts américano-cubains à Managua Castro rencontre McHenry et Bowdler

MANAGUA (AFP) — Le président cubain Fidel Castro s'est entretenu vendredi soir à Managua avec l'ambassadeur américain aux Nations unies, Donald McHenry, le secrétaire d'État adjoint pour les affaires inter-américaines, M. William Bowdler, et l'ambassadeur américain au Nicaragua, M. Lawrence Pezzullo.

C'était la première fois depuis la rupture des relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis, en 1961, que le président cubain s'entretenait directement avec des représentants officiels du gouvernement américain.

L'entretien imprévu qui a duré près d'une heure a eu lieu au cours d'une réception offerte par le gouvernement

nicaraguayen aux personnalités et dignitaires étrangers qui sont venus pour les célébrations du premier anniversaire de la révolution sandiniste.

On avait l'impression, de loin, que l'entretien se déroulait dans une ambiance de cordialité et vraisemblablement en espagnol, langue que parlent couramment MM. Bowdler et Pezzullo.

Selon les informations recueillies sur les lieux, une grande partie de l'entretien a concerné le problème des réfugiés cubains dans la section d'intérêts américains à la Havane, la situation en Amérique centrale ainsi que l'aide au Nicaragua.

Mais, samedi, le président cubain a critiqué l'insuffi-

sance de l'aide fournie au Nicaragua par les États-Unis et a violemment attaqué la plateforme électorale du candidat républicain Ronald Reagan.

Dans un discours d'une quarantaine de minutes, prononcé devant une foule importante à l'occasion du premier anniversaire de la révolution sandiniste, le chef du parti et de l'État cubain a par ailleurs fait l'éloge du pluralisme politique et de l'existence d'une opposition au sein du nouveau régime nicaraguayen.

Les États-Unis ont accordé une aide de 75 millions de dollars au Nicaragua, rappelle-t-on. Sans mentionner pour autant ce chiffre, le dirigeant cubain a comparé l'aide aux 160,000 millions de dollars que

les Américains consacrent à leurs dépenses militaires.

Puis, adoptant un ton sévère, Fidel Castro a déclaré que la plateforme électorale du parti républicain aux États-Unis «inspirait la crainte (...)». Elle constituait une terrible menace pour la paix du monde et prétend restaurer la politique du garrot en Amérique latine.

Aussi, cette rencontre dans la capitale du Nicaragua a peu de chance d'affecter l'état actuel des rapports entre Washington et La Havane, estimant-on dans les milieux proches du gouvernement américain.

Il est en effet douteux qu'au milieu d'une campagne électorale contre le candidat con-

servateur, le gouverneur Ronald Reagan, le président Carter prenne le risque de s'engager sur la voie d'une normalisation avec le régime castriste qui reste la «bête noire» de la droite américaine.

Plusieurs échanges de vue directs ont eu lieu récemment entre les deux pays qui n'ont pas de relations diplomatiques depuis 19 ans. C'est précisément dans ce but que des «sections d'intérêts» ont été établies à Washington et à La Havane en septembre 1977.

Les nations unies servent également, et depuis le début, comme terrain de rencontres, indirectes d'abord, puis de plus en plus fréquentes entre Américains et Cubains. Aussi n'est-ce pas la première fois que des contacts entre représentants des deux pays donnent lieu à des spéculations sur une évolution imminente de leurs relations.

Le dernier obstacle sur la voie d'une «normalisation» a été l'afflux sur les côtes de Floride de dizaines de milliers de réfugiés cubains. L'exode a été encouragé par M. Castro lui-même qui en a profité pour se débarrasser de nombreux éléments indésirables.

La résolution du problème des réfugiés est venu s'ajouter aux conditions que posent les États-Unis pour une éventuelle reprise de relations normales avec Cuba. Parmi ces conditions figure notamment l'abandon par M. Castro de ses tentatives de pénétration en Amérique centrale et dans les Caraïbes que ne cessent de dénoncer les démocrates aussi bien que les républicains depuis le début de cette campagne électorale.

Tchad: guerre du ravitaillement

N'DJAMENA (AFP) — La guerre du ravitaillement a été déclarée récemment à N'djamena par les forces armées populaires (FAP) du président Goukouni Weddeye aux forces armées du nord (FAN) de M. Hissène Habré qui s'affrontent au Tchad depuis quatre mois exactement.

En interdisant par des tirs, depuis une quinzaine de jours, le passage sur le fleuve Chari qui sépare la capitale tchadienne du Cameroun, les FAP espèrent empêcher le ravitaillement de la zone de N'djamena détenue par les FAN, et dont l'essentiel de l'approvi-

sionnement en vivres transite par le Cameroun.

N'djamena a été partagée en deux zones dès le début des hostilités. Pratiquement tout le commerce à destination de ces deux zones doit s'effectuer avec le Cameroun. Le fleuve frontière est devenu ainsi un véritable cordon ombilical.

Cette situation n'a rien de gênant pour les partisans de M. Weddeye: leur point de passage est à l'abri des tirs d'armes automatiques. Elle est gênante, en revanche, pour le camp de M. Habré en raison du passage obligatoire sur le

fleuve à portée des tirs adverses.

Au début du mois de juillet, les FAP se sont mis à tirer sur les piroguiers et sur les personnes qui franchissaient le fleuve. Ces tirs ont provoqué la mort de plusieurs dizaines de personnes et fait de nombreux blessés. Désormais, personne ne s'aventure sur le fleuve de jour.

Mais, pour faire face à cette situation, les responsables FAN et les habitants de N'djamena, qui reviennent de plus en plus dans leur ville, se sont très vite organisés. Ainsi, après quelques jours d'inter-

ruption, le trafic a été rétabli la nuit.

Le correspondant de l'agence France-Presse a pu ainsi un soir constater que le blocus que tentent d'imposer les FAP, s'il gêne bien entendu les commerçants et les N'djamenois, n'empêche nullement le ravitaillement de la capitale.

Ce soir là, en moins de trois heures, on a pu voir arriver sur la berge tchadienne du Chari plus d'une centaine de fûts d'essence de deux cents litres chacun, des dizaines de sacs de farine et de mil, ainsi que toutes sortes de marchandises destinées à alimenter les trois grands marchés de N'djamena.

Six Bantoustans rejettent le plan de réforme de Botha

JOHANNESBOURG (AFP) — Les chefs de six Bantoustans encore officiellement intégrés à la république sud-africaine ont unanimement rejeté dans la nuit de samedi à dimanche le plan de réforme constitutionnelle proposé par le gouvernement de M. P.W. Botha, tant que la majorité noire du pays en demeurerait exclue.

Le projet gouvernemental prévoit la création d'un «conseil présidentiel» élargi englobant des conseillers métis et indiens, donc une participation jusqu'à présent inédite des deux communautés non-blanches représentant environ quatre millions d'habitants, à l'élaboration d'une politique nationale jusqu'ici restée l'apanage exclusif de la minorité blanche (4 millions et demi d'habitants).

Le projet — contenu dans un rapport élaboré par une commission présidée par le ministre de l'Intérieur M. Alwyn Schlebusch — prévoit d'autre part la mise sur pied, mais sous une forme séparée, d'un conseil africain composé de membres représentatifs de la majorité noire (plus de 18 millions d'habitants) qui fonctionnerait en liaison avec le conseil présidentiel, mais à part et en qualité d'organisme consultatif.

Les six chefs de Bantoustans, réunis dans un hôtel voisin de l'aéroport international de Jan Smuts à Johannesburg, ont toutefois laissé la porte ouverte à un accord futur sur ce projet constitutionnel, dans l'hypothèse où la

participation directe de conseillers africains à l'organisme envisagé serait acceptée par le gouvernement.

«L'inclusion de noirs dans le conseil est une position non-négociable», a dit à l'issue de la réunion un porte-parole des six.

Sous sa forme actuelle, le projet du gouvernement Botha avait déjà été rejeté par une partie de l'opinion politique indienne et métisse directement concernée ainsi que par le mouvement Inkatha du Chef Zoulu Gatsha Buthelezi, et par l'opposition progressive - réformiste (blanche) au Parlement.

Le parti travailliste majoritaire au sein de la commu-

nauté métisse ainsi que le parti réformiste indien avaient notamment annoncé catégoriquement qu'ils rejettent ce projet aussi longtemps que les Noirs n'y seraient pas inclus sur un pied d'égalité.

Les six leaders de Bantoustans (Hudson Ntsanwisu du Gazankulu, Cedric Phatudi du Lebowa, Kenneth Mopeli du Qwa Qwa, S. Skosana du KwaNbedele, Enos Mabuza du Kangwane, et M.A. Ngoba représentant le KwaZulu) ont également rejeté par avance comme «antidémocratique» la création d'un conseil noir qui serait composé de personnalités nommées d'office par Pretoria.

Turquie: ex-premier ministre assassiné

ISTANBUL (Reuter) — L'assassinat samedi à Istanbul par des inconnus de M. Nihat Erim, ancien premier ministre turc, a relancé les rumeurs sur une éventuelle prise de pouvoir par l'armée.

Inquiets de la vague de violence politique qui déchire le pays et qui a fait au moins 1.800 morts cette année, les militaires ne semblent toutefois pas enclins à diriger le pays en proie également à de graves difficultés économiques.

Professeur de droit,

membre dans le passé du parti républicain populaire (PRP, centre-gauche), M. Erim était à la tête en 1971 et 1972 en période de loi martiale de deux gouvernements de technocrates. Il fut notamment chargé de la lutte contre les mouvements d'extrême-gauche.

M. Erim et son garde du corps ont été assassinés dans leur voiture à proximité d'un club nautique du quartier résidentiel de Dragos, sur la rive asiatique de Bosphore. La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien premier ministre survient moins d'une semaine après celle d'un parlementaire, M. Abdurrahman Koksaloglu, membre du PRP. L'assassinat de M. Erim, taxé d'«extrémiste de droite» à cause de ses mesures gouvernementales, pourrait constituer un acte de représailles contre le meurtre de M. Koksaloglu.

L'ancien premier ministre avait interdit en 1971 la culture du pavot, cédant ainsi aux pressions des autorités américaines inquiètes de l'expansion du marché de l'héroïne sur leur territoire.

La mort de l'ancien

La Chine de Deng se tourne vers l'économie de marché

PEKIN (AFP) — La Chine se tourne vers l'économie de marché, qu'elle avait rejetée il y a trente ans, pour y emprunter des formules propres à guérir son économie de maux contre lesquels la planification socialiste la plus rigoureuse a été impuissante.

Dans tous les secteurs d'activité, les orientations du passé sont remises en question et une réforme profonde des mécanismes économiques se dessine.

Bien que le mot «pragmatisme» soit chargé d'un sens péjoratif dans l'idéologie officielle chinoise, c'est sa définition même qu'ont adoptée les animateurs de cette réforme, inspirée par le vice-premier ministre Deng Xiaoping, qui a lancé voici deux ans la formule: «La pratique est le seul critère de la vérité».

Le bilan dressé par le régime de son action dans le domaine économique depuis sa fondation est sans concession. Le peuple chinois a traversé d'énormes souffrances durant les vingt à trente dernières années» faute d'une direction ayant à cœur de «faire ce qu'il est possible de faire», vient d'écrire un commentateur officiel.

Le recours à la concurrence, à une certaine indépendance financière des entreprises, au secteur privé et à d'autres mécanismes du capitalisme constitue le nouveau Credo économique de la direction chinoise, qui renonce en revanche à assurer une Gestion «complètement unifiée» du pays, selon les termes d'un

des économistes les plus en vue aujourd'hui, M. Xue Muqiao.

La mesure la plus résolument opposée aux pratiques en vigueur depuis 1949 a été l'émission récente, par une usine en difficultés financières, d'obligations vendues au prix unitaire de 100 yuans (deux mois de salaire ouvrier moyen) à ses employés, qui sont ainsi devenus porteurs de parts leur rapportant un intérêt annuel. Une fraction non négligeable du capital de l'entreprise a, pour la première fois en Chine depuis l'abolition du secteur privé en 1956, été cédée à des particuliers.

Les petits commerces privés, à condition qu'ils ne mènent pas à «l'exploitation» d'employés, et les coopératives retrouvent également place au soleil, à côté du commerce et des services gérés par l'Etat et dont les carences sont désormais ouvertement reconnues.

Ces expériences, impenables de la part du régime chinois il y a quelques années encore, touchent aussi les campagnes et affectent ainsi la plus forte population rurale du monde, au revenu parmi les plus bas.

Le commerce des productions agricoles privées a fait progresser de plus d'un tiers le revenu moyen des huit cent millions de paysans chinois en 1979, année de la restauration des foires rurales.

La nationalisation de la terre elle-même n'est plus tout à fait un tabou in-

touchable depuis que les habitants de certaines régions reculées se sont vus distribuer, dans des collines arides, des parcelles de terrain. C'est le cas notamment sur le plateau du Guizhou, dans le sud, une des zones des plus arriérées du pays. Ces parcelles sont invendables mais considérées comme la propriété, apparemment héréditaire, des paysans qui sont libre d'y pratiquer la culture de leur choix.

Dans certaines régions, les familles paysannes elles-mêmes ont été autorisées à fixer leurs quotas de production. Dans un cas extrême, celui du Tibet, le principe de la socialisation de la production a été largement abandonné pour des raisons politiques et les paysans peuvent choisir leurs cultures.

Dans toutes les campagnes modèles, le village est en passe de retrouver son rôle traditionnel d'unité de base de la production.

En même temps, le célèbre modèle de Dazhai, création symbolique de l'ère maoïste à laquelle tout le monde rural chinois a dû se conformer dans les années soixante, est l'objet d'une véritable campagne de critiques.

Au niveau national, on envisage à présent de réactiver les activités commerciales des banques, de remettre sur pied un réseau commercial non assujéti au marché d'Etat, et de restituer aux centres économiques traditionnels leur rôle dans l'économie chinoise.

Tournant le dos aux efforts d'autarcie provinciale, qui ont

mené à la création d'innombrables entreprises aux activités incompatibles avec leur implantation, les autorités chinoises veulent spécialiser chaque région dans son secteur de prédilection.

Shanghai retrouvera peut-être ainsi sa place à la pointe de la technologie chinoise, le fleuve Yangzi, son rôle marchand, et la métropole méridionale de Canton sa fonction séculaire de porte commerciale de la Chine.

Mais l'énorme dispositif bureaucratique centralisé, dans lequel les théoriciens économiques chinois reconnaissent à présent un obstacle majeur au développement, est encore bien en place pour l'instant et cette réforme est loin d'en être au stade de la mise en place concrète, à l'exception de la seule région de Canton jouxtant Hong Kong.

A Shanghai, les industriels étrangers se plaignent amèrement de la pesanteur de l'administration pékinoise, par laquelle transigent encore tous les dossiers.

Une certaine planification doit cependant être maintenue et les économistes chinois mettent actuellement au point un plan décennal 1981-1990 qui viendra remplacer celui adopté pour les années 1976-1985, aujourd'hui abandonné.

Une place privilégiée doit y être réservée au commerce extérieur, secteur dans lequel les dirigeants chinois fondent une bonne part de leurs espoirs pour moderniser le pays.

La Chine a adopté dans le domaine commercial la plupart des pratiques internationales allant de la création de sociétés à capitaux mixtes étrangers et chinois jusqu'à l'exportation de main-d'œuvre pour des grands travaux dans le tiers monde ou l'utilisation de son personnel pour des productions étrangères.

Pékin souhaite ainsi réduire le déficit de sa balance commerciale qui s'élevait à 1,9 milliard de dollars l'an dernier et restera identique cette année selon les spécialistes.

Cette réforme fondamentale de l'économie chinoise vise à faire décoller sensiblement le pays le plus peuplé

du monde du sous-développement où il stagne, pour des raisons essentiellement politiques, depuis trente ans.

L'horizon «an 2000» fixé à la Chine doit, selon M. Deng Xiaoping, voir le revenu annuel de chaque Chinois passer de 220 dollars environ à l'heure actuelle, l'un des plus

bas du monde, à un milliard de dollars.

C'est désormais au prix de concessions importantes sur le plan idéologique, allant jusqu'à la reconnaissance officielle d'un chômage grappant 20 millions de personnes et de l'existence d'une inflation, que la Chine entend y parvenir.

L'armée rouge lâche des mines anti-personnel en Afghanistan

PESHAWAR (AFP) — Les Soviétiques ont procédé à un nouveau lâcher de petites mines anti-personnel le long de la frontière pakistano-afghane et les blessés arrivent au rythme de 5 à 7 par jour à Peshawar (Pakistan), ont indiqué hier deux médecins français de l'organisation «Médecins du monde».

Autorisés hier à examiner les blessés du Reading Hospital de Peshawar, les deux médecins Eric Cheysson et Patrick Laburthe, accompagnés de 4 membres de la délégation de l'Association internationale contre la faim, ont acquis la certitude que les blessures étaient causées par des explosifs. «Il s'agit vraisemblablement de petites mines en plastique car les radios

ne révèlent aucun éclat», disent les médecins.

Environ 70 personnes, la plupart blessées au pied, sont arrivées à Peshawar depuis le premier lâcher de mines et la majorité d'entre elles a dû être amputée, poursuivent les médecins. «Ce sont des combattants, mais aussi des nomades, des paysans, des femmes et des enfants qui ont dû effectuer de longs trajets avant de pouvoir être soignés et qui étaient presque tous atteints de gangrène. La forme des blessures implique une explosion dirigée verticalement et de puissance restreinte. Aucun des récits des victimes ne mentionne qu'une mine ait blessé plus d'une personne», précisent les médecins.

Plusieurs Afghans ont été blessés à la main en faisant exploser les mines avec un bâton, affirment-ils. D'abord paniqués par l'explosion des premières mines le long de la rivière Kunhar au début du mois, les moudjahidines et les voyageurs ont maintenant pris l'habitude de sonder les sentiers à l'aide d'un long bâton avec lequel ils frappent le sol, en traversant les secteurs piégés.

De nombreuses mines auraient ainsi été détruites sans dommage. Selon les blessés, les mines ont été répandues par milliers dans le Kunhar, mais aussi dans le Faktia, l'autre province voisine du Pakistan, pour décourager les Afghans de franchir la fron-

tière. Ils s'agit, affirment-ils, de petits disques «comme la moitié d'une main» ou de cylindres vert pâle ou jaune clair qui se confondent avec l'herbe et les pierres des chemins. Ils sont équipés d'une ailette destinée à amortir leur chute et un réflecteur, qui déclare avoir vu un hélicoptère soviétique les répandre à basse altitude, les décrit «tournoyant avant de tomber sur le sol».

Le choc de l'atterrissage enclenche vraisemblablement le dispositif d'amorçage. Les témoignages recueillis par les médecins français ne mentionnent pas les objets piégés, tels que des montres ou des lampes de poche, qui auraient fait partie du premier lâcher de mines.

Lublin: les grévistes ont repris le travail

VARSOVIE (d'après AFP et Reuters) — La ville industrielle de Lublin, où la crise sociale que traverse la Pologne depuis près de trois semaines avait formé un «abîme de fixation», semblait avoir retrouvé une vie normale, avec le retour au travail samedi soir des employés des chemins de fer.

Le vaste mouvement de revendication ouvrier qui s'est déclenché dans le pays la suite de l'augmentation, le 1er juillet dernier, du prix de la viande, s'était en effet subitement durci, au cours des trois derniers jours.

Pendant deux jours, les 300.000 habitants de Lublin — ville proche de 75 km de la frontière soviétique, qui n'avait pas la réputation d'être encline au désordre — ont été privés d'eau chaude, de transports en commun, de lait et de pain.

L'armée a assuré certaines livraisons essentielles et les magasins d'alimentation ont été approvisionnés, dans la nuit de vendredi à samedi, par des camionneurs venus de communes voisines. Alors que, dans une cinquantaine d'autres entreprises réparties dans toute la Pologne, les conflits avaient été réglés sans incident, par des négociations entre les travailleurs et la direction — fait sans précédent dans un pays communiste — la grève avait pris à Lublin un caractère quasi-général. Une partie de la population s'y était associée.

Des témoins ont cité le cas d'un chauffeur d'autobus non-gréviste contraint de regagner le dépôt après s'être heurté à un attroupement.

Vendredi soir, le pouvoir central, qui s'était jusque-là ostensiblement gardé de toute

intervention dans le conflit, a finalement convoqué une réunion extraordinaire du bureau politique, organe exécutif du parti, pour discuter de la situation à Lublin.

Le bureau politique a lancé un appel solennel aux grévistes pour leur demander de reprendre le travail et a annoncé la création d'une commission gouvernementale pour examiner les revendications des ouvriers, dès que la grève aurait cessé.

Il a aussi souligné que la situation était préoccupante et qu'elle était notamment de nature à éveiller l'inquiétude chez les amis de la Pologne, allusion transparente à Moscou.

Dé samedi matin, les informations en provenance de Lublin faisaient état d'un retour progressif au travail et l'on apprenait dans la soirée que les cheminots, qui avaient été les plus durs dans l'action, mettaient fin à leur mouvement.

Selon le comité d'autodéfense (KOR, organisation dissidente), les employés des chemins de fer, qui avaient bloqué les principales lignes ferroviaires avec leurs locomotives pour obtenir une augmentation mensuelle de 1.300 zloty (43 dollars) ont accepté des hausses de salaires allant de 400 à 600 zloty (de 13 à 20 dollars).

Cependant, les cheminots ont précisé qu'ils ne faisaient que suspendre leur grève dans la perspective de négociations supplémentaires sur leurs autres revendications. Les autres travailleurs de la ville qui s'étaient mis en grève se sont également remis au travail samedi.

On a signalé d'autres mouvements revendicatifs dans certaines villes de la région de

Lublin, mais on s'attend à ce que les grévistes suivent l'exemple des cheminots.

L'affrontement se solda pour le pouvoir par un succès chèrement acquis. La hausse des prix de la viande devait être la première mesure d'une série d'«ajustements des prix» dont personne ne conteste la nécessité. Elle a fait ressortir toutes les frustrations d'une population lasse de faire la queue devant les magasins d'alimentation et de voir les promesses de réforme se perdre dans le labyrinthe de la bureaucratie.

En outre, Lublin risque de n'être qu'un épisode. On a en effet appris samedi soir qu'une grève avait eu lieu jeudi matin dans une messagerie de Varsovie, perturbant la distribution des journaux. Une autre grève, qui avait connu un dénouement rapide, s'était produite à l'usine de roulements à billes de Krasnik (40 km au sud-est de Lublin). A Chelm (60 km à l'est de Lublin), les employés des services de transport municipaux avaient cessé le travail dans la matinée.

A un jour de la fête nationale du 22 juillet (qui est aussi l'anniversaire du «manifeste de Lublin» de 1945, premier programme de gouvernement de la Pologne populaire), le défi auquel font face les autorités est autant politique qu'économique: petit à petit, un nouveau modèle socio-économique est en train de s'imposer.

Les trois commissions de travail qui ont été créées auprès du premier ministre, du comité central et de la commission du plan, pour mettre en place, d'ici à 1983, un nouveau système économique, risquent d'être dépassées par les événements.

La Corée du Nord fait des concessions à Séoul

PEKIN (AFP) — La Corée du Nord a annoncé des concessions en direction de la Corée du Sud, mais sa position sur l'ensemble des questions relatives à un règlement du problème coréen n'a pas varié.

C'est ce qui ressort des déclarations faites hier, à Pékin, par le parlementaire américain Stephen Solarz (démocrate, New York), de retour d'une visite de cinq jours en Corée du Nord au cours de laquelle il s'est entretenu avec le président nord-coréen, M. Kim Il-Sung.

M. Solarz, la première per-

sonnalité politique américaine à se rendre en Corée du Nord depuis le conflit coréen (1950-53), a précisé quelles étaient les concessions faites par les dirigeants de Pyongyang.

— Ils ont renoncé à leur exigence d'une abolition de la législation anti-communiste en Corée du Sud. Auparavant, cette abolition constituait un préalable à la réunion des familles et à l'établissement d'échanges postaux entre les deux Corées. Cette législation était jugée susceptible d'attirer des ennemis aux communistes nord-coréens se rendant au Sud.

— Ils se disent prêts à avoir des relations commerciales avec la Corée du Sud sans condition préliminaire.

M. Solarz a cependant re-

levé que les dirigeants de Pyongyang restent toujours opposés à une reconnaissance internationale de la partition des deux Corées. Ils réclament aussi le départ des quelque 40.000 soldats américains stationnés au Sud.

Bien qu'il ait exprimé le souhait de voir une normalisation intervenir entre la Corée du Nord et les États-Unis, le président Kim Il-Sung a reproché à ces derniers de «poursuivre une politique de confrontation envers la Corée du Nord et de soutien à la Corée du Sud».

Le président Kim Il-Sung a cependant indiqué qu'en l'absence de telles relations, son pays était disposé à engager des échanges culturels avec les États-Unis.



HOMMAGE AUX GENS AVISÉS!

LE COMPTE RENDEMENT

Le compte rendement de la Banque Continentale est digne d'intérêt: il vous permet de jouir des avantages d'un compte-chèque et de profiter du taux d'intérêt élevé d'un compte d'épargne véritable. Émettez autant de chèques que vous le désirez. Accumu-

lez des intérêts calculés quotidiennement sur le solde de votre compte à la fermeture. Profitez d'un intérêt boni sur le solde mensuel minimal.

C'est simple et avantageux! Le compte rendement de la Banque Continentale est certainement le type de compte qui correspond le mieux à vos besoins: c'est un compte-chèque

qui vous rapporte l'intérêt élevé d'un compte d'épargne.

Le compte rendement est un autre exemple du service bancaire personnalisé de la Banque Continentale. Un nombre sans cesse croissant de ses succursales tous services vous offrent ce compte.



BANQUE CONTINENTALE
DU CANADA

SYMBÔLE D'ACTION

Il y a une succursale tous services de la Banque Continentale du Canada située au:

600, boul. Dorchester ouest, Montréal Téléphone 866-2841

**DE L'AIR
PUR À
VOLONTÉ**

Pour combattre la pollution de l'air à l'intérieur, purificateurs d'air électroniques Elcar avec générateur d'ions négatifs. Pour usage résidentiel et commercial. Pour informations: **Swissca Incorporée 866-9237**

librairie
HERMÈS

élisabeth marchaudon, libraire

1120 ouest, avenue laurier
(entre querebes et de l'épée)
ouestmont (montréal) H2L 2L4
tél: (514) 274-3669
(autobus 51 et 129)

jusqu'au 3 août, vente "format-poché"

2 pour 1

naturellement, c'est le moins cher des deux qui est gratuit.

TELEVISION

CBFT

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 You You
Découvertes des cinq incroyables modes de perception que sont les sens. Oup, le dauphin blanc.
Dessins animés.
11.00 Magazine-Express.
La période post-natale avec Mariette Allizon, informelle. — La laine, quand, comment? avec Bédécie Dumouchel, tisserande.
11.30 Un animal, des animaux.
Documentaire réalisé par Jesser Cooper.
12.00 Les Pierrefeu
12.30 Traité de mémoire.
"Les échos du silence." Documentaire réalisé par Claude Miller. Des cavernes préhistoriques à Targui, c'est l'histoire du monde que nous lisons à travers le dessin.
13.00 Reflets d'un pays
13.05 Téléjournal
14.00 Documentaires.
"Marché noir" (Suisse). "Anai". Différentes photos de jeunes sud-américains tissant. "Les tramways". Les Tramways dans le Vieux-Montréal. "Dog's race on snow". Course de traîneaux tirés par des chiens esquimaux. "Sur les traces de Bonaparte à l'île de Malte". Bref historique d'un passé mouvementé et le récit du fulgurant passage de Bonaparte à l'île de Malte.
14.30 "J'avais sept filles" (Français 1954). Comédie musicale réalisée par Jean Boyer, avec Maurice Chevalier, Paolo Stappa et Della Scala.
15.00 Animagorie
16.00 Sol et Gobelet
17.00 L'égérie des chevaliers.
aux 108 étoiles.
Aventures réalisées par Roshio Masuda, d'après le roman chinois "Shu Hu Chuan".
18.00 Ce soir
Les grands titres des nouvelles nationales et internationales suivis des nouvelles régionales.
18.25 Nouvelles du soir
19.00 Propos et confidences.
Inv.: Jean-Louis Gagnon, Co-animateur au CRIC, il nous parle de la "naissance d'un journaliste".
19.00 Pétrole
Variété où se côtoient des chanteurs, des acrobates et des interprètes de musique traditionnelle. Inv.: Paul Cranford, Rachel Saulnier, Jean-Louis Belliveau et Eddy Poirier.
19.30 A Contropôles
Jeux questionnaires.

CFTM

10.55 Horaire
11.00 Fantôme
11.30 Grincio et Cie
12.00 Les dix voix informelles
12.15 La dix voix informelles
12.30 Les arpentés verts
13.00 Votre amie Suzanne.
"Le troisième âge". Arts et métiers.
14.00 Cinéma-Québec.
"Les vocales" (Franco-italien 1972). Drame policier réalisé par Sergio Gobbi, avec Helmut Berger, Françoise Fabian, Paul Meurisse et Massimo Girotti.
16.00 A vous de jouer Miroir
17.00 "Toujours le tabac".
18.00 Les dix voix informelles
18.30 Ma sorcière bien-aimée
19.00 Chips
20.00 Hawaii 5-0
21.30 Un air d'été
22.00 "Le grand bleu".
22.30 La quotidienne — tirage
23.21 Les nouvelles TVA
23.30 Sports
23.35 Le coureur du temps
24.00 Auto-pilotage
24.30 Les inévitables
2.00 Dernière édition/Fermeture

RADIO-QUÉBEC

16.30 Tournoi
Desseins animés
19.00 "Le grand bleu".
20.00 "Le grand bleu".
21.00 "Le grand bleu".
22.00 "Le grand bleu".
23.00 "Le grand bleu".
24.00 "Le grand bleu".
2.00 "Le grand bleu".

21.00 La lutte de l'homme pour sa survie
Une série documentaire et dramatique réalisée par Roberto Rossellini, qui évoque l'histoire de l'homme et sa lutte constante pour la survie.
22.00 Planète.
Un kaléidoscope des ethnies slaves et hongroises.

TVFQ (Câble)

9.30 Midi première
Inv.: Serge Poulin
10.00 Passez donc me voir
Aussur lui Madame.
10.30 Des auteurs face à leurs lectrices.
Inv.: Catherine Ribot, Cecil Saint-Laurent et Daniel Kircher.
11.30 Des chiffres et des lettres
11.50 Télé-Félicité.
"Château espérance". Feuilleté produit par Gérard Sire et Guy Boudreau.
12.00 Regard de femmes.
"La recherche d'une identité". Il y a actuellement en France environ 22.500 enfants, pupilles de l'État, âgés de moins de 18 ans pouvant être adoptés. Comment réagissent ces enfants en devenant adultes? Pour la majorité d'entre eux, retrouver leur famille et leur origine familiale est une nécessité vitale.
13.00 Extrats d'opéra chantés par Valérie Masters.
14.00 La grande cocotte
15.00 Midi première
Inv.: Du Parc Floral de Vincennes: Philippe Clay
16.00 Passez donc me voir
Aussur lui Madame.
17.30 "Trois portraits". Nous découvrons trois personnages "marginaux": Lina la Tigresse, Jean-Marie Calloch et M. "Shou".
18.00 Des chiffres et des lettres
19.00 Télé-Félicité.
"Château espérance". Réalisation: Pierre Gauthier.
20.00 Regard de femmes.
21.30 "Les femmes et l'argent". La femme française est responsable traditionnellement des dépenses quotidiennes du ménage. Mais jusqu'à ces dernières années, des que le mariage pouvait avoir une politique d'investissement financier, le mari seul détenait le pouvoir de gérer l'argent. Comment se comportent en 1980, les femmes face à l'argent et à la gestion?
22.00 "Les femmes et l'argent". La femme française est responsable traditionnellement des dépenses quotidiennes du ménage. Mais jusqu'à ces dernières années, des que le mariage pouvait avoir une politique d'investissement financier, le mari seul détenait le pouvoir de gérer l'argent. Comment se comportent en 1980, les femmes face à l'argent et à la gestion?
23.00 "Les femmes et l'argent". La femme française est responsable traditionnellement des dépenses quotidiennes du ménage. Mais jusqu'à ces dernières années, des que le mariage pouvait avoir une politique d'investissement financier, le mari seul détenait le pouvoir de gérer l'argent. Comment se comportent en 1980, les femmes face à l'argent et à la gestion?
24.00 "Les femmes et l'argent". La femme française est responsable traditionnellement des dépenses quotidiennes du ménage. Mais jusqu'à ces dernières années, des que le mariage pouvait avoir une politique d'investissement financier, le mari seul détenait le pouvoir de gérer l'argent. Comment se comportent en 1980, les femmes face à l'argent et à la gestion?
2.00 "Les femmes et l'argent". La femme française est responsable traditionnellement des dépenses quotidiennes du ménage. Mais jusqu'à ces dernières années, des que le mariage pouvait avoir une politique d'investissement financier, le mari seul détenait le pouvoir de gérer l'argent. Comment se comportent en 1980, les femmes face à l'argent et à la gestion?

CBMT

10.00 A thought for Today
10.15 CBC Good Morning
10.30 The Friday Night
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 Concession Street
12.30 Wok with Yan
13.00 T.B.A.
13.00 The Edge of Night
14.30 Take 30 from Winnipeg
14.30 Summer festival
15.00 Beyond Reason
16.00 All in the Family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 M.A.S.H.
19.00 Happy Days
20.00 House calls
20.30 The White Shadow
21.00 M.A.S.H.
21.30 WKRP in Cincinnati
22.00 Newsmagazine
23.00 This Land
23.30 The National
23.30 The City Tonight
24.15 Robin's nest
24.15 Station closing

CFCF

5.58 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercise
6.30 Canada AM
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allard
10.30 Definition
11.00 Montreal summer
11.30 Street talk
12.00 "Should an employer be entitled to know if an employee's criminal record?"
12.00 The Finestones
12.30 Rocket Robin Hood
13.00 The Alan Hamel Show
13.30 Another World
14.00 The Mad Dash
14.30 The Family Feud
15.00 The Price is Right
16.00 Pulp
16.30 Circus
20.00 McGowan and Co
20.30 Headline Hunters
21.00 "C'est spécial presentation."
21.00 "The sweltering land. The fields" (Zimbabwe). The signs of civilization begin to appear in the Ohio Valley.
23.00 National News
24.00 The Twelve Midnight Movie.
"Goin' down the road" (Drame 1970) avec Doug McGrath, Paul Bradley et Jayne Eastwood.
1.50 Sign Off

Le Festijazz de la PdA ne tient pas ses promesses

par Sylvaine Martin

Peut-être que la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts se prêtait mal à ce genre de spectacle, que les musiciens se trouvaient embarrassés par ses dimensions colossales ou simplement que la quantité d'artistes invités ait nui à leur performance individuelle, le «Festijazz» de Montréal organisé par Roué Doudou Boice, propriétaire de la réputée boîte de jazz, le Rising Sun, et promoteur infatigable de cette musique à Montréal, n'a pas attiré les hauteurs distinguées que sa publicité, dorée des grands noms du jazz et blues, promettait.

Quoi qu'il en soit, c'est devant une salle chaude et très réceptive, sinon indulgente et douée d'une patience exceptionnelle, indicatrice de l'importance qu'elle accordait à cet événement extraordinaire, que se produisirent les trois premiers des quatre jours dédiés à la musique de jazz durant lesquels des artistes tels Louisiana Red, Sonny Terry et Brownie McGhee, Lingtini Hopkins, Taj Mahal, Nina Simone, Junior Wells et Buddy Guy, Memphis Slim, Big Mama Thornton, Luther Allison et Willie Dixon représentèrent le genre «Blues» de cette musique.

Malheureusement les envolées de certains de ces musiciens restèrent carrément sur place même si le public affamé les nourrissait d'ovations enthousiastes: Louisiana Red qui ouvrait l'événement jeudi soir, accompagné de musiciens qui ne lui furent d'aucun secours, ne réussit pas à convaincre malgré ses tonitruants «Are you ready for the blues», lesquels crois fusèrent inlassablement durant les trois soirées sans laisser de traces chez les musiciens eux-mêmes; Phil Guy, guitariste du groupe Chicago Machine-In et frère du célèbre guitariste Buddy Guy, ne cessait de crâner sur scène sans cependant supporter ses vantardises par une exécution vraiment intéressante; néanmoins le groupe Chicago Machine-In qui accompagnait presque tous les artistes du samedi soir, fit un notable effort pour rendre justice au talent particulier de chacun d'eux; Luther Allison, en dépit du blues sensible qu'il nous offrit, fut bien au-dessous de nos attentes lorsqu'on connait ce dont il est capable et, finalement, que dire du cabotage de Junior Wells, joueur d'harmonica quasi adulte, qui blaguait magnifiquement avec l'assistance mais là doit s'arrêter toute éloges à son égard.

Toutefois, il faut signaler l'admirable exécution de Sonny Terry et Brownie McGhee, celle impeccable de Taj Mahal, celle de Memphis Slim, lequel jouait pour la première fois au Canada et celle de Willie Dixon, personnage légendaire de ce monde musical qui introduisit des éléments de jazz fascinants dans les pièces de son répertoire.

Mais le plus beau moment de ces trois jours nous fut offert vendredi par cette artiste exceptionnelle qu'est Nina Simone, pianiste et chanteuse de grand renom. Son univers musical est cosmopolite: elle maîtrise le blues comme le jazz «cool» avec le superbe de la parfaite aisance, manie le bop au piano avec une dextérité incomparable, revêt d'anciennes mélodies africaines accompagnée seulement d'un rythme soutenu à la batterie sans jamais nous lasser. Elle guidait son groupe au piano, celui-ci composé d'une

basse électrique et d'une batterie, en plaquant sporadiquement un accord judicieux qui reprenait la trame sonore d'une main saisissante; elle s'échappait dans le discours précipité du bop entre deux accords de la mélodie, répandait en lyrisme des luminosités d'arpèges qui faisaient miroiter des déferlements sonores quasi impressionnistes et sa voix extraordinairement chaude et vibrante culminait de toute la gamme possible des émotions les plus diverses; elle se forgera un chœur de l'assistance d'un geste de la main qui se voulait parfois taquin, parfois d'une autorité presque maternelle dont le «swing» était irrésistible. Le public la suivait docile au gré de toutes ses admirables fantaisies; elle chantait aussi en français et s'adressait à l'assistance dans cette langue plus souvent qu'autre chose. Elle dirigeait ses musiciens d'une telle manière qu'on ne pouvait plus douter d'une réelle créativité compositionnelle et d'une compréhension de sa musique qui fait d'elle une personnalité extraordinaire du jazz; elle renoua par ses chansons françaises, dont l'évocative interprétation *Ne me quitte pas* de Jacques Brel, avec la musique blanche et ses formes qui sont à l'origine de la musique de jazz. Elle ne dédaigne aucun style et avoue son amour débordant de la musique qui n'a pas de frontière et ne tolère aucune limite. Elle n'interprète pas seulement du blues, elle fait du blues une création Nina Simone, à l'image de son personnage. On soupçonne la poésie de Nina Simone de prendre les dimensions de toute sa vie. Drapée de tissus vapoureux, elle quitta la salle vendredi soir dans un retournement mauve où l'assistance en délire la chérissait longuement de ses applaudissements intarissables.

Au Musée d'Art contemporain Tom Johnson joue Nine Bells

par Claire Gravel

collaboration spéciale

Tom Johnson a joué hier, pour la première fois à Montréal, au Musée d'Art Contemporain, *Nine Bells*. «Par moments, j'ai envie de transgresser toutes les règles, d'écouter une musique populaire Jai-Jai d'Indonésie, ou de jouer mon *Nine Bells*, un morceau qui défie complètement la notation conventionnelle», nous en dit-il.

Né en 1939 au Colorado et ayant terminé une maîtrise en musique à Yale, Tom Johnson étudia aussi avec Morton Feldman; il vit à New York depuis 1967. Son oeuvre s'est imprégnée des recherches minimalistes de la musique un côté «performance» visuel et verbal.

CINÉ-PARCS

Les ciné-parcs sont ouverts tous les soirs des 19 h 15.

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE I, Transcanadienne, sortie 95 (655-5515).
"Noir": "Quand la panthère rose s'en mêle".
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE II, "Cul et chemise".
CINÉ-PARC CATHÉDRALE I, Châteauguay (691-1310).
"La perle noire".
CINÉ-PARC CATHÉDRALE II, "Kramer contre Kramer".
CINÉ-PARC CATHÉDRALE III, "Safari express".
CINÉ-PARC DOLLARD I, 75 Brunswick.
Dollard-des-Ormes (684-8442).
"Brubaker".
CINÉ-PARC DOLLARD II, "Airplane flying high".
CINÉ-PARC LAVAL I, Autoroute des Laurentides, sortie 14 (622-5555).
"Safari express".
CINÉ-PARC LAVAL II, "L'Étalon noir".
CINÉ-PARC LAVAL III, "L'Étalon noir".
CINÉ-PARC LAVAL IV, "L'Étalon noir".
CINÉ-PARC ODEON I, Trans-Canada.
Dollard-des-Ormes (684-8442).
"Brubaker".
CINÉ-PARC ODEON II, "La perle noire".
CINÉ-PARC ST-JÉRÔME I, 850 St-Nicolas.
"La perle noire".
CINÉ-PARC ST-JÉRÔME II, "La perle noire".
CINÉ-PARC ST-MATHIEU, 15, vers Plattsburgh, sortie 22 (555-5154).
"Arrête de ramper, l'es sur le sable".
CINÉ-PARC VAUDREUIL I, Transcanadienne vers Toronto, sortie 2 (655-5154).
"Mon nom est Bulldozer".
CINÉ-PARC VAUDREUIL II, "L'Étalon noir".
"L'Étalon noir".

une «musique deductive» (2). Johnson effectue une sorte de danse autour de neuf grosses sonnettes d'alarme suspendues au plafond par des fils de façon qu'elles lui arrivent aux épaules; elles se regroupent suivant un motif carré de trois en trois: chaque cloche est située à six pieds de ses voisines. La performance de Johnson consiste à marcher à l'intérieur et à l'extérieur de ce carré en changeant de parcours afin d'effectuer différentes figures géométriques, ceci dans un seul et même rythme qu'il obtient en frappant certaines cloches, selon des séquences fixées à l'avance. Cette oeuvre se compose donc de neuf parties,

chacunes des cloches constituant le début et la fin d'une figure, qui, en fait, tourne autour de la cloche du centre, la quelle donne le registre mais qui, à chaque figure nouvelle, change le tempo.

La nature visuelle de la pièce, les pas assidus par les espérances du compositeur-performeur à l'intérieur du réseau de cloches suspendues nous font comprendre de façon moins aride cette musique expérimentale que en égaré plus d'un *Nine Bells* garde cependant quelque chose de symbolique, ne serait-ce que par cette marche réglée par des systèmes de signes, et si l'on a comparé cette oeuvre de par son usage

Le «dossier noir» du SMQ Vagueois entend accélérer l'intervention de Québec

par Clément Trudel

Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vagueois, a indiqué la semaine dernière qu'il était temps d'accélérer l'intervention du gouvernement dans le contentieux qui oppose le Syndicat des musiciens du Québec à l'American Federation of Musicians. M. Vagueois a déclaré qu'il prendrait sous peu connaissance du «dossier noir» rendu public mercredi par le SMQ: «Ca fait longtemps qu'on s'intéresse à ça», a précisé le ministre et l'intervention de ce syndicat semble tomber à point pour nous pe... être de nous occuper d'un dossier a prioriement sur la liberté de choix laissée à chaque musicien, quant à son allégeance syndicale.

Dans un autre ordre d'idées, le ministre, dans une conversation téléphonique depuis son bureau de Québec, a confirmé l'existence de directives très détaillées du Conseil du

revues et périodiques publiés par les ministères ou les sociétés d'État, en plus d'officialiser les critères d'austérité et de simplicité. A titre d'ancien éditeur, M. Vagueois dit avoir été frappé, depuis toujours, du luxe des «rapports annuels» en provenance de Québec. Désormais, la simplicité sera dans l'ordre et toute revue existante pourra faire l'objet d'une réévaluation périodique. Un travail similaire de rationalisation est en cours pour les expositions, les revues de presse et l'ensemble des fichiers d'envoi des ministères.

Des spectacles pour tous à TdH

Les spectacles offerts cet été à la Place des Nations — si le temps le permet, sinon les artistes se produiront au Kiosque international — donnent dans tous les genres: ce soir, on y entend «1755» et Beausoleil-Broussard; le 24 juillet, place au reggae avec le Jamaïcain Peter Tosh et son groupe World, Sound & Power (en complément de programme, Ernie Smith et Carlene Davis). Le jeudi suivant (31 juillet) Spectrascène affiche un nouveau spectacle de Claude Dubois, avec la participation de Fabienne Thibault.

Le 7 août, disent les promoteurs, risque de faire de faire date puisque Chuck Berry y donnera son récital, accompagné exceptionnellement cette fois du groupe Offenbach. Les 14, 21 et 28 août, Place des Nations accueillera Garolou et des groupes de rock québécois (14 août); Plume Latraverse prendra possession de la scène le 21 tandis que, pour clore la saison on s'est assuré de la participation de Zachary Richard et de Bernard Lavilliers.

PLUSIEURS TOMBENT en AMOUR
un film de Guy Siméon
ENCORE
à l'affiche
Oumétoscope
DISTRIBUTION LES FILMS DU CREPUSCULE
1204 Rue Ste Catherine Est Tel: 525 8600

SUR SCÈNE

Café-Théâtre LES FLEURS DU MAL, 550 rue: "Raché" (521-4448). "La fille de l'océan Sam" de Neil Simon. Mise en scène: Yves Desjardins. Avec Bruno Arsenault, Francine Laroche, Michel Vivier. 20 h 30.
CAFÉ MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000). "L'extraordinaire monde ordinaire": textes de Jacqueline Barrière, avec Monique Macerolle, Jacqueline Payette, Nicole Goyette, Jacques Cloutier. Mise en scène: Bernard Carrez. Mer. à 21 h 00.
CAFÉ NELLIGAN, 550 boul. Dorchester (286-9535). "Panique à l'orchestre": texte et mise en scène de René-Daniel Dubois avec Larry-Michel Demers, Serge Desrochers, Martin Kavanagh et Diane Richard. Mar. à 20 h 30. Sam. à 19 h 30. 22 h 00.
CAFÉ THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384). "Pourquoi papa s'enfuit du théâtre": comédie de et avec Françoise Chénier, Joël de Silva, Raymond Henry, Jacqueline Hamelin, Serge Bureau, Sylvie Provost. Du jeu au 20 h 30.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (286-3161). "Angel" (musique, danse, théâtre et spectacle), livrés écrit par David Rimmer, Jacques Edward Knoff avec Karen Young, Ian Lebovsky et Ted Pearson. Mar. à 20 h. 20 h 30. Sam. à 17 h 00. 21 h 00. Dim. à 14 h 00. 19 h 00.
CINÉMA PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725). "Le Théâtre de la manufacture présente: Une marque de Sade et un lézard nommé King-Kong" de Jean Barbeau avec Carole Châtel et Paul Savoie. Du mar. au 22 h 00.
FESTIVAL D'ÉTÉ DE LANAUDIERE, Cap-de-Joliette (Bd). Métropolitain est en direction de Trois-Rivières et Autoroute de la Rivière Nord 40). "Le Trio de Montréal, 20 h 00. Programme: Mozart, Dvorak.
L'IMPÉRIU, Hôtel Impérial. Place Jacques Cartier (878-9397). "François Guy, du 22 au 27 juillet. Sam. dim. 22 h 00. 24 h 00. Ven. sam. 22 h 30. 1 h 15.
LA CHACONNE, 338 rue, Ontario (843-8620). "Avec les mots des autres": spectacle-solo interprété par Richard Lalancette. Mar. à

ven. 21 h 00. Sam. 21 h 00. 23 h 30. Récluse. dim. 10 h 00.
PLANÉTARIUM, 1000 ouest. St-Jacques (872-4530). "Règneurs jumeaux". Récluse. 10 h 00.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest. Ste-Catherine (861-0563). "Même jour, même heure à la prochaine": pièce de Bernard Jollet, avec François Tassé et Angèle Coust. Mar. à 20 h 30. 21 h 00. 22 h 00. 23 h 00. 24 h 00. 25 h 00. 26 h 00. 27 h 00. 28 h 00. 29 h 00. 30 h 00. 31 h 00. 32 h 00. 33 h 00. 34 h 00. 35 h 00. 36 h 00. 37 h 00. 38 h 00. 39 h 00. 40 h 00. 41 h 00. 42 h 00. 43 h 00. 44 h 00. 45 h 00. 46 h 00. 47 h 00. 48 h 00. 49 h 00. 50 h 00. 51 h 00. 52 h 00. 53 h 00. 54 h 00. 55 h 00. 56 h 00. 57 h 00. 58 h 00. 59 h 00. 60 h 00.
THÉÂTRE DES ANCIENS, Saint-Germain de Granville. Transcanadienne sortie 112. (514) 584-2228. "Bonne fête maman", comédie épico-quotidienne d'Elizabeth Bourget avec Bédécie Dumouchel, Pierre Desrochers, Denise Roy. Mise en scène: Gilbert Legault. Mar. à 21 h 00. Sam. 19 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, Sainte-Marguerite, Autoroute 15, sortie 99 (861-3998). "Citrouille". De Jean Barbeau avec Denis Mercier, Christine Paquette, André Samson, Verna Hubert. Mise en scène: Jean-Marie Lemieux. Mar. à 20 h. 20 h 30. Sam. 19 h 30. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
LA RELEVÉE À MICHAUD, Colisée-Laval, Autoroute 30, sortie 145 (514) 583-3776. "La Vénus d'Émilie", comédie de Jean Barbeau avec France Castin, André Carlier et Claude Michaud. Mise en scène: Jean-Louis Foy. Mar. à 20 h 30. 21 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
THÉÂTRE DES ANCIENS, Saint-Germain de Granville. Transcanadienne sortie 112. (514) 584-2228. "Bonne fête maman", comédie épico-quotidienne d'Elizabeth Bourget avec Bédécie Dumouchel, Pierre Desrochers, Denise Roy. Mise en scène: Gilbert Legault. Mar. à 21 h 00. Sam. 19 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
THÉÂTRE DE L'ATELIER, R.R. 4, Sherbrooke (819) 563-1718. "Brousse II", sketches de Claude Meunier, Louis Sève, Jean-Pierre Plante, Françoise Ruel avec Michel Goss. Mar. à 20 h 30. Sam. 19 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
THÉÂTRE DE LA MARQUAINE, 1000 ouest. Ste-Catherine (872-4530). "Règneurs jumeaux". Récluse. 10 h 00.

main, comté de Brome. Autoroute des Camions de l'Est, sortie 106 (514) 297-2862. "Tournée: chevaux de bois" de Louis-Georges Caron. Sam. 21 h 00. Sam. 19 h 00. 22 h 30. 24 h 00. 25 h 00. 26 h 00. 27 h 00. 28 h 00. 29 h 00. 30 h 00. 31 h 00. 32 h 00. 33 h 00. 34 h 00. 35 h 00. 36 h 00. 37 h 00. 38 h 00. 39 h 00. 40 h 00. 41 h 00. 42 h 00. 43 h 00. 44 h 00. 45 h 00. 46 h 00. 47 h 00. 48 h 00. 49 h 00. 50 h 00. 51 h 00. 52 h 00. 53 h 00. 54 h 00. 55 h 00. 56 h 00. 57 h 00. 58 h 00. 59 h 00. 60 h 00.
THÉÂTRE DES ANCIENS, Saint-Germain de Granville. Transcanadienne sortie 112. (514) 584-2228. "Bonne fête maman", comédie épico-quotidienne d'Elizabeth Bourget avec Bédécie Dumouchel, Pierre Desrochers, Denise Roy. Mise en scène: Gilbert Legault. Mar. à 21 h 00. Sam. 19 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, Sainte-Marguerite, Autoroute 15, sortie 99 (861-3998). "Citrouille". De Jean Barbeau avec Denis Mercier, Christine Paquette, André Samson, Verna Hubert. Mise en scène: Jean-Marie Lemieux. Mar. à 20 h. 20 h 30. Sam. 19 h 30. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
LA RELEVÉE À MICHAUD, Colisée-Laval, Autoroute 30, sortie 145 (514) 583-3776. "La Vénus d'Émilie", comédie de Jean Barbeau avec France Castin, André Carlier et Claude Michaud. Mise en scène: Jean-Louis Foy. Mar. à 20 h 30. 21 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
THÉÂTRE DES ANCIENS, Saint-Germain de Granville. Transcanadienne sortie 112. (514) 584-2228. "Bonne fête maman", comédie épico-quotidienne d'Elizabeth Bourget avec Bédécie Dumouchel, Pierre Desrochers, Denise Roy. Mise en scène: Gilbert Legault. Mar. à 21 h 00. Sam. 19 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, Sainte-Marguerite, Autoroute 15, sortie 99 (861-3998). "Citrouille". De Jean Barbeau avec Denis Mercier, Christine Paquette, André Samson, Verna Hubert. Mise en scène: Jean-Marie Lemieux. Mar. à 20 h. 20 h 30. Sam. 19 h 30. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
LA RELEVÉE À MICHAUD, Colisée-Laval, Autoroute 30, sortie 145 (514) 583-3776. "La Vénus d'Émilie", comédie de Jean Barbeau avec France Castin, André Carlier et Claude Michaud. Mise en scène: Jean-Louis Foy. Mar. à 20 h 30. 21 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
THÉÂTRE DES ANCIENS, Saint-Germain de Granville. Transcanadienne sortie 112. (514) 584-2228. "Bonne fête maman", comédie épico-quotidienne d'Elizabeth Bourget avec Bédécie Dumouchel, Pierre Desrochers, Denise Roy. Mise en scène: Gilbert Legault. Mar. à 21 h 00. Sam. 19 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, Sainte-Marguerite, Autoroute 15, sortie 99 (861-3998). "Citrouille". De Jean Barbeau avec Denis Mercier, Christine Paquette, André Samson, Verna Hubert. Mise en scène: Jean-Marie Lemieux. Mar. à 20 h. 20 h 30. Sam. 19 h 30. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
LA RELEVÉE À MICHAUD, Colisée-Laval, Autoroute 30, sortie 145 (514) 583-3776. "La Vénus d'Émilie", comédie de Jean Barbeau avec France Castin, André Carlier et Claude Michaud. Mise en scène: Jean-Louis Foy. Mar. à 20 h 30. 21 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
THÉÂTRE DES ANCIENS, Saint-Germain de Granville. Transcanadienne sortie 112. (514) 584-2228. "Bonne fête maman", comédie épico-quotidienne d'Elizabeth Bourget avec Bédécie Dumouchel, Pierre Desrochers, Denise Roy. Mise en scène: Gilbert Legault. Mar. à 21 h 00. Sam. 19 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, Sainte-Marguerite, Autoroute 15, sortie 99 (861-3998). "Citrouille". De Jean Barbeau avec Denis Mercier, Christine Paquette, André Samson, Verna Hubert. Mise en scène: Jean-Marie Lemieux. Mar. à 20 h. 20 h 30. Sam. 19 h 30. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
LA RELEVÉE À MICHAUD, Colisée-Laval, Autoroute 30, sortie 145 (514) 583-3776. "La Vénus d'Émilie", comédie de Jean Barbeau avec France Castin, André Carlier et Claude Michaud. Mise en scène: Jean-Louis Foy. Mar. à 20 h 30. 21 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
THÉÂTRE DES ANCIENS, Saint-Germain de Granville. Transcanadienne sortie 112. (514) 584-2228. "Bonne fête maman", comédie épico-quotidienne d'Elizabeth Bourget avec Bédécie Dumouchel, Pierre Desrochers, Denise Roy. Mise en scène: Gilbert Legault. Mar. à 21 h 00. Sam. 19 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, Sainte-Marguerite, Autoroute 15, sortie 99 (861-3998). "Citrouille". De Jean Barbeau avec Denis Mercier, Christine Paquette, André Samson, Verna Hubert. Mise en scène: Jean-Marie Lemieux. Mar. à 20 h. 20 h 30. Sam. 19 h 30. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
LA RELEVÉE À MICHAUD, Colisée-Laval, Autoroute 30, sortie 145 (514) 583-3776. "La Vénus d'Émilie", comédie de Jean Barbeau avec France Castin, André Carlier et Claude Michaud. Mise en scène: Jean-Louis Foy. Mar. à 20 h 30. 21 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
THÉÂTRE DES ANCIENS, Saint-Germain de Granville. Transcanadienne sortie 112. (514) 584-2228. "Bonne fête maman", comédie épico-quotidienne d'Elizabeth Bourget avec Bédécie Dumouchel, Pierre Desrochers, Denise Roy. Mise en scène: Gilbert Legault. Mar. à 21 h 00. Sam. 19 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, Sainte-Marguerite, Autoroute 15, sortie 99 (861-3998). "Citrouille". De Jean Barbeau avec Denis Mercier, Christine Paquette, André Samson, Verna Hubert. Mise en scène: Jean-Marie Lemieux. Mar. à 20 h. 20 h 30. Sam. 19 h 30. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
LA RELEVÉE À MICHAUD, Colisée-Laval, Autoroute 30, sortie 145 (514) 583-3776. "La Vénus d'Émilie", comédie de Jean Barbeau avec France Castin, André Carlier et Claude Michaud. Mise en scène: Jean-Louis Foy. Mar. à 20 h 30. 21 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
THÉÂTRE DES ANCIENS, Saint-Germain de Granville. Transcanadienne sortie 112. (514) 584-2228. "Bonne fête maman", comédie épico-quotidienne d'Elizabeth Bourget avec Bédécie Dumouchel, Pierre Desrochers, Denise Roy. Mise en scène: Gilbert Legault. Mar. à 21 h 00. Sam. 19 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, Sainte-Marguerite, Autoroute 15, sortie 99 (861-3998). "Citrouille". De Jean Barbeau avec Denis Mercier, Christine Paquette, André Samson, Verna Hubert. Mise en scène: Jean-Marie Lemieux. Mar. à 20 h. 20 h 30. Sam. 19 h 30. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
LA RELEVÉE À MICHAUD, Colisée-Laval, Autoroute 30, sortie 145 (514) 583-3776. "La Vénus d'Émilie", comédie de Jean Barbeau avec France Castin, André Carlier et Claude Michaud. Mise en scène: Jean-Louis Foy. Mar. à 20 h 30. 21 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
THÉÂTRE DES ANCIENS, Saint-Germain de Granville. Transcanadienne sortie 112. (514) 584-2228. "Bonne fête maman", comédie épico-quotidienne d'Elizabeth Bourget avec Bédécie Dumouchel, Pierre Desrochers, Denise Roy. Mise en scène: Gilbert Legault. Mar. à 21 h 00. Sam. 19 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, Sainte-Marguerite, Autoroute 15, sortie 99 (861-3998). "Citrouille". De Jean Barbeau avec Denis Mercier, Christine Paquette, André Samson, Verna Hubert. Mise en scène: Jean-Marie Lemieux. Mar. à 20 h. 20 h 30. Sam. 19 h 30. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
LA RELEVÉE À MICHAUD, Colisée-Laval, Autoroute 30, sortie 145 (514) 583-3776. "La Vénus d'Émilie", comédie de Jean Barbeau avec France Castin, André Carlier et Claude Michaud. Mise en scène: Jean-Louis Foy. Mar. à 20 h 30. 21 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
THÉÂTRE DES ANCIENS, Saint-Germain de Granville. Transcanadienne sortie 112. (514) 584-2228. "Bonne fête maman", comédie épico-quotidienne d'Elizabeth Bourget avec Bédécie Dumouchel, Pierre Desrochers, Denise Roy. Mise en scène: Gilbert Legault. Mar. à 21 h 00. Sam. 19 h 00. 22 h 00. Jusqu'au 30 août.
CENTRE CULTUREL DU LAC MASSON, Sainte-Marguerite, Autoroute 15, sortie 99 (861-3998). "Citrouille". De Jean Barbeau avec Denis Mercier, Christine Paquette, André Samson, Verna Hubert. Mise en scène: Jean-Marie Lemieux. Mar. à 20 h. 20 h 30. Sam. 19 h 30. 22 h 00.



Le Louis Jolliet qui, du quai Chouinard, voisin du traversier de Québec, offre deux excursions fort pittoresques, dont l'une, l'après-midi, en descendant le fleuve jusqu'à l'extrémité de l'île d'Orléans. (Photolaser CP)

Mille et une excursions à partir de Québec

par Bernard Racine

QUÉBEC (PC) — Il existe toute une série d'excursions maritimes possibles à partir de Québec et de sa région. D'abord, toute personne qui visite Québec devrait inscrire à son itinéraire un voyage sur le fleuve en face de Québec. Cette excursion peut se faire

sur le traversier, qui relie Québec à Lévis.

Le quai du traversier est situé dans la basse-ville, au pied de la terrasse de Québec et les départs ont lieu à toutes les demi-heures, à l'heure et à la demi-heure. Le coût du voyage est de 50 cents par piéton et le voyage peut s'effectuer dans les deux sens pour

ce prix, à la condition de ne pas débarquer à Lévis.

De sorte qu'une excursion d'une heure à bord du traversier ne coûte que 50 cents par personne et permet d'avoir une merveilleuse vue de la vieille capitale.

Il est aussi possible de visiter la région de Québec à bord du superbe Louis Jolliet, un navire de 900 tonnes pouvant accueillir 800 personnes à bord. L'embarquement se fait au quai Chouinard, voisin du traversier de Québec.

Le Louis Jolliet offre deux excursions différentes. L'excursion de l'après-midi dure deux heures et se fait en descendant le fleuve jusqu'à l'extrémité de l'île d'Orléans.

Les excursionnistes verront les villages de Sainte-Pétronille et de Saint-Laurent, situés sur cette île. Ils verront aussi les chantiers maritimes de Lauzon et les chutes Montmorency. Cette excursion coûte \$6 par personne et moitié prix pour les enfants de moins de 12 ans. Le départ se fait à 14 heures exactement.

L'autre excursion offerte par le Louis Jolliet se fait le soir et dure trois heures. Le départ a lieu à 20 heures de sorte que le retour a lieu vers 11 heures du soir. Le prix de cette excursion est de \$7 pour les adultes et moitié prix pour les enfants.

L'excursion se fait cette fois en amont du fleuve et le navire mène les excursionnistes en direction du pont de Québec et de l'embouchure de la rivière Chaudière. Cette excursion nocturne permet de voir du fleuve la Citadelle, les Plaines d'Abraham, Sillery et Cap Rouge.

Le samedi soir, attraction supplémentaire, le Louis Jolliet amène avec lui un orchestre de danse et le voyage prend l'allure d'une fête à l'extérieur. Le prix est majoré d'un dollar mais personne ne semble le regretter au débarquement.

Par exception, un orchestre sera au programme de l'excursion du jeudi soir 24 juillet. Autre exception, l'excursion du samedi 26 juillet comportera un orchestre qui jouera exclusivement des danses folkloriques canadiennes.

Un éventail beaucoup plus grand d'excursions sur le fleuve est offert à partir de Montmagny, sur la rive sud à environ 50 kilomètres en bas de Québec.

Le voyage le plus simple peut se faire à bord du traversier du gouvernement La Mar-

jolaine, qui fait la navette entre Montmagny et l'île aux Grues, au prix de \$2 aller et retour.

La Marjolaine n'effectue que deux voyages par jour, mais l'excursion est peu coûteuse et donne le temps de visiter cette île du Saint-Laurent, dont la faible population vit dans un isolement presque total à seulement deux milles d'une ville.

Il ne faut qu'une heure pour visiter l'île en auto. Les piétons peuvent monter à bord du transport communautaire de l'île: une camionnette comportant deux bancs à ciel ouvert à l'arrière.

Les visiteurs peuvent s'arrêter, en fin de semaine, à un restaurant original: le Bateau ivre, un navire de fort tonnage transformé en restaurant-bar et amarré à l'extrémité ouest de l'île, en face d'une des deux auberges de l'île aux Grues.

Le yacht Jos Lachance II, propriété des Lachance, une famille de marins renommée pour la construction de navires de plaisance, offre tout une série d'excursions de groupes — courtes ou longues — sur le fleuve.

Les Lachance sont célèbres par leurs exploits sur le fleuve et particulièrement dans les glaces et remportent traditionnellement chaque année la course en canot dans le fleuve, lors du carnaval d'hiver.

Le yacht Jos Lachance II offre toute une gamme de voyages sur le fleuve: autour des îles du Saint-Laurent, pour des pique-niques sur les îles, à l'île aux Coudres, et jusqu'à Pointe-au-Pic et au Saguenay.

Pour les excursions courtes où les repas sont pris à terre, le yacht peut transporter 30 personnes, de sorte que le prix du voyage n'est pas prohibitif. Dans le cas de voyages de plusieurs jours, où les excursionnistes couchent et mangent à bord, il peut transporter 10 personnes.

Une excursion d'une journée permet de faire le tour des nombreuses îles en face de Montmagny, de faire le tour de l'île d'Orléans ou le voyage à l'île aux Coudres. Les Lachance organisent aussi des excursions au clair de lune.

Les Lachance offrent aussi des excursions de deux jours à l'île aux Coudres et à Pointe-au-Pic et de trois jours au Saguenay avec des arrêts en chemin si désiré.

DES QUATRE COINS DU PAYS

La Colombie séparatiste

(PC) — Le ministre des Communications de la Colombie-Britannique, Pat McGeer, soutient que cette province pourrait bien se retrouver en tête de liste pour réclamer la sécession.

Le ministre a soutenu que la Colombie-Britannique est perdante depuis son entrée dans la Confédération et qu'aucun changement ne se dessine à court terme.

Le ministre McGeer se dit convaincu que la Confédération a été élaborée afin de favoriser le pouvoir central.

L'opinion de M. Clark

(PC) — La réforme constitutionnelle est vouée à l'échec si Ottawa maintient son attitude de confrontation avec les provinces.

C'est l'opinion exprimée par le chef de l'opposition conservatrice aux Communes, Joe Clark, lors d'une entrevue radiophonique diffusée dimanche.

Il a ajouté que la patience des Québécois avait des limites et qu'un échec des pourparlers pourrait déboucher sur une nouvelle poussée du nationalisme québécois.

La grève à Abitibi-Price

(PC) — La grève des employés de la compagnie Abitibi-Price est entrée dans sa quatrième semaine.

Une rencontre de négociation devait avoir lieu à Toronto hier, en présence du nouveau médiateur du Ministère québécois du Travail, M. Yvon Forest.

Jusqu'à présent, le Québec était représenté à ces rencontres par un médiateur ontarien.

Douze usines d'Abitibi-Price, dont trois au Québec, sont paralysées par le débrayage.

Pénurie d'appartements à Toronto

(CP) Ce n'est pas le bon moment pour chercher un appartement à Toronto, révèle le rapport de l'Association des constructeurs de maisons de Toronto. Le rapport annonce que Toronto connaîtra cette année la plus importante pénurie d'appartements depuis vingt ans.

La construction de nouveaux appartements a baissé de 70% depuis l'année dernière et la situation empire constamment. D'ici quelques mois, un nouveau locataire peut être incapable de trouver un appartement à moins de \$500 par mois. Les jeunes gens qui entrent sur le marché du travail seront particulièrement touchés par cette pénurie.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

RÉDACTEUR EN CHEF

De revues spécialisées

Maison d'édition recherche deux rédacteurs en chef.

- Le premier doit être un journaliste ayant une expérience scientifique, médicale et pharmaceutique.
- L'autre doit avoir une connaissance de la mécanique, du transport et de l'automobile.

Une expérience pratique de la mise en page est essentielle.

Les postulants doivent être à l'aise dans des interviews français et anglais.

Avantages sociaux excellents, traitement à déterminer selon qualifications et expérience.

Adresser curriculum vitae à:

DOSSIER 3284
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

POSTES DE PROFESSEURS

anglais - français
langues secondes

Exigences:

- 1- Connaissance des méthodes
- 2- Expérience d'enseignement en milieu des affaires
- 3- B.A. minimum

Postes à temps partiel ou complet

Lieu de travail:

Montréal, centre-ville et banlieue.
Entrée en fonction immédiate.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dossier 3289
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

CYTOLOGISTE

(technicien en laboratoire grade II)

Poste de cytologiste ouvert immédiatement pour travailler en laboratoire dans un hôpital général reconnu de 250 lits.

Qualifications:

Diplôme d'une école reconnue de cytologie et certificat d'enregistrement de la Société canadienne de technologistes en laboratoire.

- Bilingue de préférence (anglais et français).
- Salaire selon expérience et les normes provinciales.

Écrire à:

Directeur du personnel
Hôpital général Chaleur,
C.P.S.,
Bathurst, N.B.,
E2A 4A4

Le cabinet d'avocats Courtois, Clarkson, Parsons et Tétrault, recherche:

TRADUCTEUR-REVISEUR

(homme ou femme)

Le candidat doit posséder une solide formation générale et compter plusieurs années d'expérience comme traducteur. Les textes à traduire sont de nature juridiques, financières et administratifs. Le candidat doit détenir un diplôme en traduction et, de préférence être membre agréé de la Société des traducteurs du Québec.

Traitement selon la compétence et l'expérience. Excellents avantages sociaux. Discretion assurée.

Prière d'envoyer son curriculum vitae à l'adresse suivante:

Mlle P. O'Hurley,
Compagnie de gestion Fleuréal,
630, boul. Dorchester ouest,
suite 2,200,
Montréal, Québec,
H3B 1V7

Déclaration de M. Fox sur la constitution

(PC) — Le secrétaire d'Etat canadien, Francis Fox, estime que les provinces exagèrent la nature des différends qui les opposent au gouvernement fédéral dans les présentes discussions constitutionnelles.

Dans une entrevue diffusée dimanche par le réseau C-T-V, M. Fox affirme qu'Ottawa ne cherche pas seulement à faire du Canada une sorte de marché commun, mais aussi à créer une véritable attachement pour le pays.

Mise à pied à l'usine GM de London

(CP) — Environ 300 travailleurs affectés à la production de moteurs diesel à l'usine de la General Motors à London, en Ontario, seront mis à pied pour une semaine à compter de lundi.

Le personnel impliqué recevra toutefois 90 pour cent de son salaire sous forme de prestations d'assurance-chômage et autres bénéfices.

A la suite de cette période de chômage, les travailleurs prendront deux semaines de vacances, comme à l'habitude.

Pendant ce temps les 1600 autres travailleurs de l'usine GM de London dresseront l'inventaire et exécuteront des travaux d'entretien.

Publications gouvernementales plus sobres

(CP) — Les publications du gouvernement doivent maintenant transmettre «une image de sobriété», annonce de nouvelles directives du Conseil du Trésor.

A partir du 15 juillet, les publications gouvernementales ne doivent plus être produites selon des techniques «de luxe» et elles ne viendront plus s'ajouter à des publications déjà existantes dans le secteur privé.

Ces directives touchent environ 60 magazines et périodiques publiés par le gouvernement au coût annuel de \$5 millions.

La session parlementaire

La session devait se terminer vendredi aux Communes mais le Parti libéral a échoué dans sa tentative de mettre fin aux travaux pour les vacances.

Par ailleurs, deux projets de loi majeurs ont été déposés en fin de session, l'un sur le droit d'accès à l'information gouvernementale, l'autre visant à créer une société de la Couronne chargée des postes canadiennes.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

INVESTISSEZ
AVEC MESURE:
ANNONCEZ DANS
LE DEVOIR

DEPUIS 1877
BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
MONUMENTS
ET
LETTRES
738-8686
J. BRUNET
LIMITÉE
4824 CÔTE-DES-NEIGES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
 Marques de commerce
 Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Pentfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

les architectes
**LONGPRÉ
MARCHAND**
Montréal - 842-1401

**BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
210 St-Jacques
Suite 300 845-4194

**samson,
BELAIR
& ASSOCIÉS**
Comptables agréés

QUÉBEC MONTRÉAL OTTAWA TORONTO CALGARY VANCOUVER
RIMOUSKI TROIS-RIVIÈRES SHELBROOKE SAINT-HYACINTHE KITCHENER
SEPT-ÎLES MATANE COATICOOK FORT LAUDERDALE (U.S.A.)



VENTE AUX ENCHÈRES DE

MONNAIE RARE

Le meilleur investissement en tout temps!

Contrairement aux lingots d'or ou d'argent, la monnaie rare n'est pas sujette aux fluctuations constantes du marché mais elle prend sa valeur de façon stable, surpassant la plupart des autres investissements.

DÉMONSTRATION

Demain, 1h PM à 9h PM
et mercredi de 10h AM à 1h30 PM
La vente commence à 1h30 PM
mercredi, le 23 juillet 1980

Dirigée par Les Industries Empire Inc.
Hôtel Windsor
1170 rue Peel
Montréal 482-3801



Canadienne
Américaine
Étrangère
Or-Argent
Ensembles
d'épreuves
Jetons
Dollars
en argent
Décimal
Billets de banque

Le Centre de traduction et de terminologie juridiques de l'Université de Moncton est à la recherche de deux

TRADUCTEURS-TERMINOLOGUES JURIDIQUES

Les candidats doivent posséder une formation juridique (préférentiellement en "common law") et une connaissance approfondie de la langue française, ou avoir accès au niveau de réviseur en traduction générale de l'anglais vers le français.

Le Centre a pour fonction de produire des glossaires et des traductions en "common law" à l'usage des étudiants et des professionnels du droit. Les travaux lexicographiques déjà commencés aboutiront éventuellement à la publication d'un dictionnaire général bilingue de la "common law".

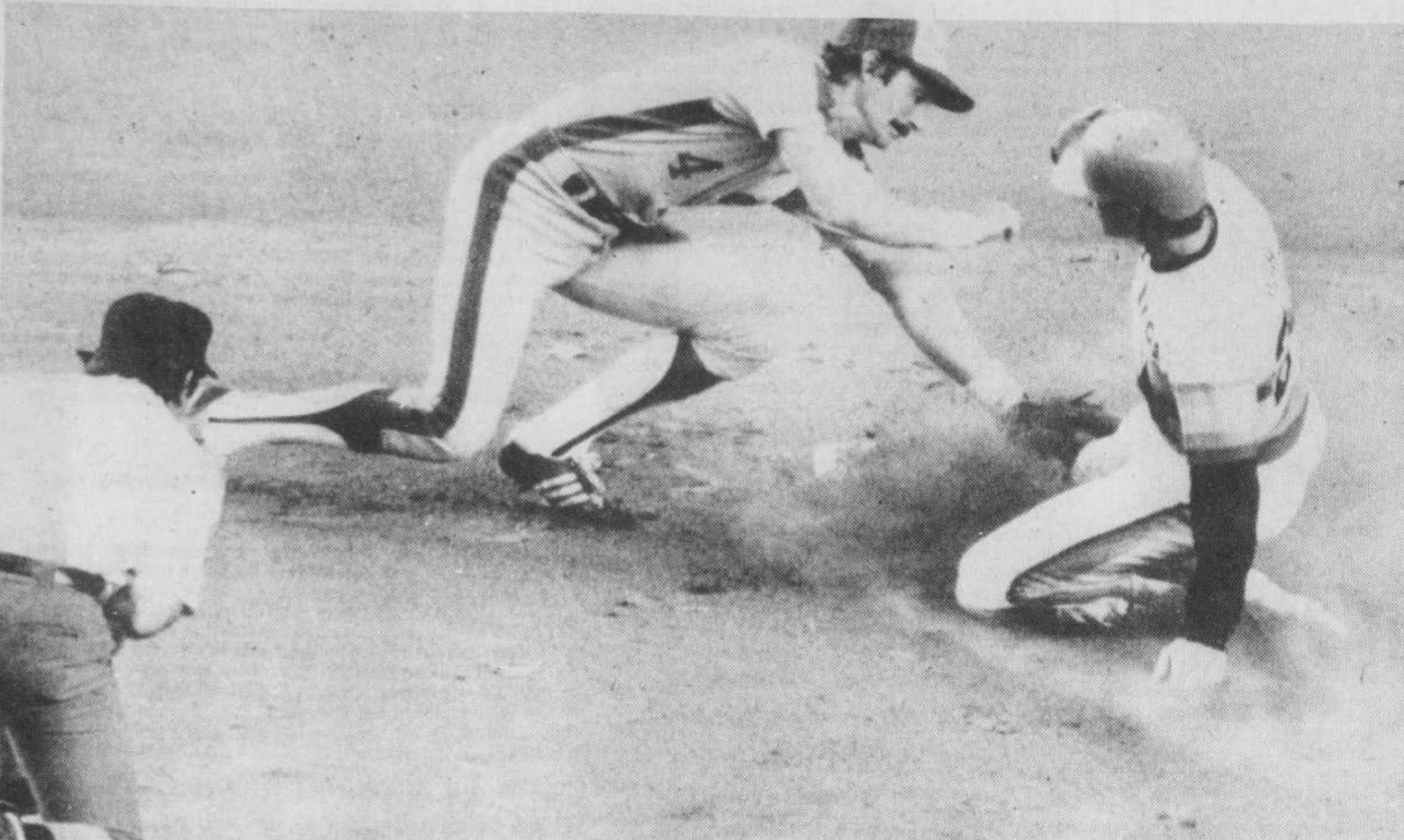
Les candidatures sont étudiées avec la plus grande discrétion. S'adresser au plus tard le 15 août à l'adresse suivante:

Me Gérard Snow
Responsable du Centre de traduction
et de terminologie juridiques
École de droit
Centre universitaire de Moncton
Moncton (N.-B.)
E1A 3E9

Pour renseignements: (506) 858-4560

Ryan lance six manches et un tiers sans «CS»

Une erreur de Cromartie donne la victoire aux Astros



L'arbitre Ed Montague surveille de près la glissade de Terry Puhl des Astros de Houston au moment où Chris Speier des Expos le retire en tentative de vol au cours du premier match du programme double de samedi soir, que les deux équipes ont partagé. (Photolaser AP)

Les Pirates remontent en 9e manche et partagent la double avec les Dodgers

PITTSBURGH (AP) — Ed Ott a couronné une poussée de deux points en neuvième en frappant un simple contre le releveur Steve Howe pour procurer une victoire de 6-7 aux Pirates de Pittsburgh contre les Dodgers de Los Angeles lors du deuxième match d'un programme double devant 41.932 personnes, à Pittsburgh. Les Dodgers l'ont emporté 4-2 lors du premier match, grâce à un circuit en solo par Steve Yeager qui a

brisé une égalité de 2-2 en septième. Phil Garner a amorcé la neuvième en obtenant un but sur balles. Lee Lacy a ensuite déposé un amorti bon pour un simple, son cinquième coup sûr du match. Bill Robinson s'est sacrifié et Bill Madlock a obtenu un but sur balles intentionnel de Robert Castillo (3-5). Howe l'a relevé, donnant d'abord un but à John Milner, pour produire le point égalisateur, et le simple victorieux à Ott.

A Cincinnati, Ken Griffey a brisé une égalité de 3-3 en frappant un circuit en solo après deux retraits, en neuvième pour procurer aux Reds une victoire de 4-3 contre les Mets de New York.

Griffey a réussi son coup contre le releveur droitier Jeff Reardon (4-5), avec un compte d'une balle et deux prises contre lui. Il a produit trois points au cours du match. Tom Hume (4-7), en relève à Paul Moskau, a remporté la victoire.

A St. Louis, Garry Templeton a produit le point égalisateur grâce à un triple, et il a marqué le point gagnant à la suite d'un simple de Keith Hernandez, en huitième, alors que les Cards l'ont emporté 2-1 contre les Giants de San Francisco.

Bob Forsch (7-6) n'a alloué que quatre coups sûrs pour terminer son quatrième match de la saison. Il a retiré 15 frappeurs d'affilée, de la deuxième à la septième manche, Bob Knepper (8-11) a subi l'échec, accordant un double à Bobby Bonds, en huitième, avant que Templeton ne réussisse un triple pour égaliser le compte. Hernandez a réussi son simple contre le releveur Al Holland.

A Chicago, Cliff Johnson a claqué un circuit de trois points et Bill Buckner a produit deux points grâce à un simple et un double pour procurer une victoire de 6-0 aux Cubs contre les Padres de San Diego. Randy Jones (4-9) a subi la défaite, allouant quatre points dont trois à la suite du circuit de Johnson dès la première.

termier son quatrième match de la saison. Il a retiré 15 frappeurs d'affilée, de la deuxième à la septième manche, Bob Knepper (8-11) a subi l'échec, accordant un double à Bobby Bonds, en huitième, avant que Templeton ne réussisse un triple pour égaliser le compte. Hernandez a réussi son simple contre le releveur Al Holland.

BASEBALL

Ligue Nationale
Vendredi
Montréal 5, Houston 4
San Diego 2, Chicago 1
Cincinnati 5-8, New York 3-3
Pittsburgh 6, Los Angeles 4
Philadelphie 7, Atlanta 2
San Francisco 8, St-Louis 7
Samedi
Houston 4-2, Montréal 2-5
Pittsburgh 7, Los Angeles 3
Chicago 8, San Diego 1
Atlanta 5-2, Philadelphie 2-2
New York 13, Cincinnati 3
San Francisco 7, St-Louis 4
Hier
Houston 4, Montréal 3
Los Angeles 4-7, Pittsburgh 2-8
Chicago 6, San Diego 0
Cincinnati 4, New York 3
St-Louis 2, San Francisco 1
Atlanta 3, Philadelphie 2

Ligue Américaine
Vendredi
Boston 1, Minnesota 0
Baltimore 8, Texas 7
Kansas City 13, New York 1
Milwaukee 5, Chicago 1
Californie 6, Toronto 3
Oakland 9, Cleveland 1
Detroit 5, Seattle 3
Samedi
Minnesota 4, Boston 0
Oakland 3, Cleveland 0
Texas 11, Baltimore 8
New York 13, Kansas City 7
Chicago 10, Milwaukee 7
Toronto 5, Californie 4
Detroit 5, Seattle 3
Hier
Texas 7, Baltimore 1
Minnesota 5, Boston 4
Kansas City 14, New York 3
Milwaukee 7, Chicago 6
Toronto 6, Californie 3
Oakland 6, Cleveland 5
Detroit 4, Seattle 1
Aujourd'hui
Texas, Matlack (6-4) à Boston, Eckersley (5-8), 19 h 30
Milwaukee, Caldwell (8-6) à New York, Underwood (8-6), 20 h
Chicago, Baumgarten (2-6) à Kansas City, Leonard (9-7), 20 h 35
Baltimore, Stone (14-3) à Minnesota, Jackson (7-5), 20 h 35
Detroit, Wilcox (8-6) à Californie, Aase (5-10), 22 h 30
Toronto, Stieb (9-6) à Oakland, Kingman (5-9), 22 h 30
Cleveland, Garland (4-2) à Seattle, Abbott (7-5), 22 h 35

Les trappeurs
(Partie d'hier non comprise)

	pg	ce	cc	pp	moy.
Bernazard	140	31	4	12	221
Carter	308	76	17	57	247
Cromartie	334	104	8	41	311
Dawson	293	87	11	56	287
Hutton	37	7	0	3	189
LeFlore	341	90	2	23	264
Maché	78	25	1	7	321
Office	137	32	15	234	
Parrish	202	54	9	31	287
Ramos	6	1	0	1	167
Scott	296	66	0	23	223
Speier	185	43	1	17	232
Temargo	38	10	0	8	263
Valentine	182	56	7	41	308
White	84	25	4	9	298

Les lanceurs
(Partie d'hier non comprise)

	g	p	m	ab	ppm
Bahnen	6-3	2	53.1	23	2.21
Fryman	4-4	10	50.0	36	1.80
Gullickson	1-2	0	47.2	28	4.71
Lee	2-4	0	43.2	20	2.86
Lee	3-4	0	84.2	26	4.98
Norman	0-0	4	40.1	22	5.18
Palmer	6-3	0	101.2	56	2.82
Rogers	11-6	0	157.2	91	3.02
Sanderson	8-5	0	109.2	62	3.11
Sosa	5-3	5	53.1	32	3.57

LIGUE NATIONALE

	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	51	40	.580	—
MONTRÉAL	49	39	.557	1/4
PHILADELPHIE	47	41	.534	2 1/2
NEW YORK	44	46	.489	6 1/2
ST. LOUIS	40	51	.439	11
CHICAGO	37	50	.425	12

LIGUE AMÉRICAINNE

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	58	31	.652	—
MILWAUKEE	50	40	.556	8 1/2
BALTIMORE	49	40	.551	9
DETROIT	46	38	.548	9 1/2
BOSTON	45	43	.517	12
CLEVELAND	41	46	.471	15 1/2
TORONTO	38	49	.437	19

LIGUE AMÉRICAINNE

	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	55	36	.604	—
TEXAS	43	47	.479	11 1/2
OAKLAND	44	48	.479	12
MINNESOTA	42	48	.467	12 1/2
CHICAGO	41	49	.456	13 1/2
SEATTLE	37	52	.416	17
CALIFORNIA	33	56	.371	21

Les Expos divisent le double Gullickson inscrit sa première victoire

HOUSTON — Le jeune Bill Gullickson a enfin remporté sa première victoire en carrière, samedi, n'allouant que cinq coups sûrs en neuf manches pour permettre aux Expos de l'emporter 5-2 et ainsi diviser les honneurs du double contre les Astros de Houston, vainqueurs 4-2 lors du premier match.

Gullickson (1-2) n'a connu qu'une manche difficile, la première, alors qu'il a alloué deux points aux Astros. Il s'est brillamment ressaisi par la suite pour remporter sa première victoire en sept départs depuis son rappel de Denver.

«Je n'ai pas lancé mon meilleur match, a-t-il dit. Je n'avais pas une bonne coordination au monticule, mais je suis tout de même heureux de savoir ma première victoire.»

Ellis Valentine a dirigé l'attaque des Expos en produisant deux points, dont l'un à la suite de son septième circuit en troisième manche. Andre Dawson et Ron LeFlore ont produit les deux autres points des Expos qui se sont inclinés 4-2 lors du premier match malgré une bonne performance du jeune Charlie Lea (2-4).

Lea n'avait permis que deux coups sûrs aux Astros, en six manches, et il menait 1-0 lorsque Craig Reynolds a d'abord égalé le compte en septième en claquant son troisième circuit de la saison. Il a ensuite concédé un simple à Raphael Landestoy, et un but sur balles intentionnel à Terry Puhl avant d'être remplacé par Fred Norman, qui a offert sa première contre-performance depuis un mois.

Norman a donné un but sur balles à Joe Morgan, pour remplir les sentiers, un simple de deux points à Dennis Walling et un autre d'un point à Dave Heep. Les Astros me-

naient 4-1... Joachim Andujar (1-4) a remporté la victoire, sa première depuis le 14 août, l'an dernier, alors qu'il avait également vaincu les Expos. En carrière, il présente une fiche de sept victoires contre aucun revers contre Montréal.

Samedi, le gérant Dick Williams aura donc gagné son pari d'utiliser les deux jeunes lanceurs lors du programme double face aux Astros, qui bataillaient pour l'obtention du premier rang dans l'Ouest. Les deux droitiers ont fort bien lancé, et les aurait savouré une bonne performance si Norman n'avait pas flanché en septième.

MUIRFIELD, Ecosse (AP) — Tom Watson, jouant avec la détermination qui lui a permis de devenir l'un des meilleurs golfeurs au monde, a ramené hier une carte de 69, deux coups sous la normale, pour remporter l'Omnium britannique pour la troisième fois de sa carrière.

Au total, Watson a loué 271, 13 coups sous la normale, pour l'emporter par quatre coups sur son plus proche rival, Lee Trevino, qui a également ramené une carte de 69, hier. Trevino a déjà remporté l'Omnium britannique en 1972, et Watson l'avait emporté en 1975 et 1977 avant de récidiver, cette année. Ben Crenshaw a fini troisième, jouant 69 lors de la dernière ronde pour terminer à 277, à six coups de Watson.

«Je visais 276, a dit Trevino. J'ai réussi 275, mais ça n'a pas suffi pour battre Watson. Je ne suis pas déçu. J'ai terminé deuxième derrière le meilleur joueur au monde, c'est déjà un exploit.»

«Le vent soufflait fort, mais pas suffisamment, a dit Crenshaw. Il aurait fallu de véritables rafales pour rejoindre Watson, qui n'a pas commis d'erreurs.»



L'Américain Tom Watson salue la foule après avoir remporté l'Omnium britannique, hier à Muirfield. Il s'agit de la troisième victoire de Watson dans cette prestigieuse épreuve. (Photolaser AP)

Zoetemelk reçoit la consécration

PARIS (AFP) — Le Néerlandais Joop Zoetemelk pressé de toutes parts. Bousculé. Les félicitations de MM. Chirac, maire de Paris, Soisson, ministre de la Jeunesse et des Sports et l'Académie du premier ministre néerlandais M. Van Agt, Zoetemelk a reçu la consécration tant attendue avec sa première victoire dans le tour de France hier sur les Champs Élysées à Paris.

Une victoire qui, depuis mercredi soir ne faisait plus aucun doute. Mais la malchance ayant été trop souvent le lot du Néerlandais, Joop ne voulait pas croire trop tôt à sa réussite. Cette fois pourtant était la bonne.

Zoetemelk recevait la récompense de onze années de patience, écoutant religieusement l'hymne néerlandais reprise en cœur par vingt mille de ses compatriotes venus lui offrir une ovation sur

la «plus belle avenue du monde». Aux côtés du maillot jaune, les autres lauréats: le meilleur grimpeur, le Français Raymond Martin (3e du classement général), Kuiper le deuxième et le Belge Rudy Pevenage, maillot vert. Une soirée de fête après une journée plutôt morose. La vingt-deuxième et dernière étape du tour 80, hier entre Fontenay/S/Bois et les Champs Élysées (183,300 km) avec six passages sur le circuit trace sur la grande avenue parisienne ne pouvait en aucun cas bousculer une hiérarchie solidement établie.

Tout du moins cette dernière aventure constituait-elle l'occasion pour quelques ambitieux de se mettre en évidence. De tenter d'enlever le succès d'étape le plus envié. Dans cette entreprise, la chance a souri à une jeune Belge, Pol Verschuere.

Jack Nicklaus a fini quatrième, grâce à un 69, hier, pour terminer avec une fiche de 280, sur un pied d'égalité avec le Britannique Carl Mason.

Watson a ramené des cartes de 68, 70, 64 et 69 sur le difficile parcours de Muirfield, à l'est d'Edimbourg, d'une distance de 6,333 mètres.

Par ailleurs, à Coal Valley, en Illinois, la recrue Scott Hoch, qui a mené du début à la fin, a joué une dernière ronde de 69 pour ramener une carte de 266, 14 coups sous la normale, et remporter l'Omnium de Quad Cities.

Curtis Stange a fini deuxième, jouant 66 hier pour terminer avec 269, à trois coups du meneur. Ont fini troisième avec 270, Gary Hallberg, qui a joué 68, Howard Twitty, et Pat McGowan.

Hoch, 24 ans, Strange et Hallberg ont tous trois poursuivi des études à l'Université Wake Forest avant de rejoindre les professionnels.

Au golf féminin, Pat Bradley a calé un roulé de neuf pieds au dernier trou, et elle a remporté la victoire au tournoi du Grand Baltimore sur le circuit de la LPGA. A égalité avec Nancy Lopez-Nelson au dernier trou, une normale cinq de 496 verges, Bradley a logé son troisième coup à neuf pieds de la coupe. Elle a ensuite vu Lopez-Nelson frapper son troisième coup à 20 pieds de la coupe. Elle a détourné les yeux quand Lopez-Melton a raté de justesse son roulé et, calmement, elle a calé le sien pour présenter une dernière ronde de 67, six sous la normale, et mériter la première bourse de \$15,000.

Il s'agissait de la sixième victoire en carrière de Bradley, qui évolue au circuit de la LPGA depuis 1974. Elle a totalisé 206 pour les 54 trous de l'épreuve, éclipant ainsi la marque de 207 établie par Mickey Wright en 1967.

Les Jeux de Moscou

Un «cowboy» donne à l'URSS sa première médaille

MOSCOU (AFP) — Les Soviétiques se sont jurés de faire la plus belle moisson de médailles aux jeux de Moscou et ils ont bien commencé. La première ne leur a pas échappé: celle du tir au pistolet grâce à un certain Alexandre Melentev.

L'Union Jack est remplacé par le drapeau olympique

MOSCOU (AFP) — Le nageur britannique Philip Hubble a eu l'honneur du premier drapeau olympique hissé au mât à Moscou à l'occasion d'une remise de médaille, dimanche.

Le comité olympique britannique ayant abandonné l'Union Jack pour les J.O., la bannière blanche aux cinq anneaux est apparue au mât pour sa médaille d'argent au 200 m - papillon aux côtés des drapeaux de l'URSS — Sergei Fesenko, médaille d'or - et de l'Allemagne de l'Est - Roger Pyttel, médaille de bronze.

«Ma satisfaction aurait été plus grande avec notre drapeau national», a-t-il simplement déclaré.

D'autre part, le Soviétique Kanybek Osmonoliev (catégorie des moins de 52 kg) a remporté la première médaille d'or en haltérophilie, en réalisant 245 kg aux deux mouvements (107,5 plus 142,5).

Osmonoliev, favori logique de cette discipline en raison de la qualité de ses précédentes performances, a pris le meilleur sur un lot de 18 autres athlètes, mais il était fortement menacé par les deux Coréens, surtout par Gyong Si Han qui a battu le record du monde de l'arraché avec 113 kg à son quatrième essai.

Quatre hommes ont réalisé le même poids de 245 kg en deux mouvements, les trois médaillés, plus le Hongrois Bela Olah. Ce dernier étant plus lourd que Gyong Si Han à la pesée, après l'épreuve, a finalement pris la quatrième place.

Enfin, en l'absence du Japon, tenant du titre depuis 1960, et des États-Unis, l'Union soviétique a entamé comme prévu son cavalier seul dans le tournoi masculin

de gymnastique. A l'issue des exercices imposés, les gymnastes soviétiques, qui n'ont affiché aucune faiblesse, ont déjà relégué la République démocratique allemande à 3,65 pts et la Hongrie à 7,50.

Dans un Palais des Sports qui laissa voir de nombreux vides et dans une épreuve dont l'intérêt souffrira incontestablement du boycottage, l'équipe d'Andrianov donna le ton d'entrée, au cheval d'arçons — l'agré le plus redouté — en réalisant un sans faute avec, au bout, une moyenne de plus de 9,80 pts pour les six gymnastes.

L'affaire était déjà entendue. L'intérêt se reportait alors sur le féroce duel que se livraient à l'intérieur même de la formation soviétique, les six titulaires dans la perspective du tournoi individuel où trois places seulement seront à prendre. Le «play boy des Agres», Alexandre Ditiatin, champion du monde en titre, et Nikolai Andrianov, tenant du titre olympique, plus fringants qu'on pouvait le supposer, semblent avoir pris d'ores et déjà une bonne option.

Le tableau des médailles

	Or	Ar	Br	Tot
U.R.S.S.	4	0	1	5
R.D.A.	1	2	1	4
Grande-Bretagne	0	2	0	2
Corée du Nord	0	1	1	2
Tchécoslovaquie	0	0	1	1
Bulgarie	0	0	1	1

Moscou, (AFP) — L'Union soviétique a réussi un score presque parfait, hier, lors de la première journée des Jeux en enlevant quatre des cinq médailles d'or, et, déjà, elle a pris une nette avance au classement des médailles.

dium du 100 km contre la montre en cyclisme et que, plus tard, un haltérophile et les nageurs ne poursuivent une collection qui s'annonce exceptionnelle. Aussi exceptionnelles que les épreuves féminines de natation où l'Allemagne de l'Est Barbara Krause a déjà donné le ton.

A Moscou, où le soleil avait enfin daigné faire une légère apparition, chacun guettait l'épreuve du tir au pistolet.

Elle se serait déroulée dans l'anonymat si elle n'avait pas dû couronner le premier médaillé olympique. Et, aujourd'hui, Alexandre Melentev fait figure de héros, lui qui avait appris à tirer, tout gosse, pour vouloir jouer au cowboy... lui qui, tout frère, avait peur des «grands», est devenu en une heure et demie le meilleur tireur du monde, non seulement par ce titre mais, aussi, par un étonnant record

du monde amélioré de 4 points (581 sur 600) qui confère à sa médaille un label d'authenticité olympique.

Quatre coureurs du 100 km contre la montre n'ont pas voulu rester dans l'ombre et eux aussi, ont frappé fort. Bâti sur le même modèle, entre 22 et 23 ans, 1,85 m, les rouleurs soviétiques ont nettement dominé les Allemands de l'Est et les Tchécoslovaques séparés seulement de 7-

10e de seconde.

La grande déception est venue des Néerlandais, relégués à une triste 14e place, et qui n'ont guère fait honneur à la victoire de Joop Zoetemelk dans le Tour de France.

Pendant deux semaines, on va retrouver des Soviétiques au détour de chaque podium, mais un petit coup d'oeil du côté des gymnastes ne sera pas un luxe. Ils sont dans une forme éblouissante. Dans les

imposés par équipes (par exemple au cheval d'arçons), l'appareil le plus difficile, les six Soviétiques ont une moyenne supérieure à 6,80.

Un peu partout, on en est surtout à la phase de décanation. En aviron, où les rameurs de R.D.A. ont qualifié d'entrée leurs huit bateaux, même si le géant Finlandais Pertti Karppinen paraît invincible en skiff. En boxe, où les Maliens faillirent bien être disqualifiés pour être arrivés en retard à la pesée. En basket, où le Brésil s'est sauvé d'extrême justesse (72-70) devant la Tchécoslovaquie. En football, où les Soviétiques,

maîtres du stade Lénine devant le Venezuela, s'annoncent presque intouchables.

En water polo, championne du monde, a su la loi soviétique (8-6) dans un tournoi si équilibré que Yougoslavie-Cuba et Hongrie-Roumanie se sont achevés sur le même score (6-6).

Pourtant, c'est visible à la piscine, ces jeux manquent de gaieté, sans doute parce qu'il y manque la décontraction américaine. Si on veut y trouver une note amusante, sans moquerie, on la doit aux hockeyeurs tanzaniens battus par l'Inde...18-0. Pour eux, au moins, l'essentiel était de participer.

Barbara Krause impériale au 100m

MOSCOU, (AFP) — L'Allemande de l'est Barbara Krause a marqué de son empreinte, hier, la première journée de natation des 19èmes Jeux olympiques de Moscou. Elle a frappé un grand coup en portant le record du monde du 100 m nage libre à 54,98.

Mais ses compatriotes n'ont pas «chomé» en battant le record du monde du relais 4 x 100 4 nages féminin en 4:06.67, Rica Reinisch égalant pour sa part, au cours de ce relais, le record du monde du 100 m dos en 1:01.51. Enfin, le Soviétique Sergei Fesenko a remporté la médaille d'or du 200 m. papillon messieurs.

Barbara Krause, la reine du sprint, contestée dans son propre pays par Karen Metshuck, a remis les choses au point des séries du 100 m libre en améliorant de 43 centièmes son propre record du monde. Un temps que beaucoup de bons nageurs aimeraient réaliser.

Partie dans la troisième série, la grande Barbara prenait un départ impeccable, virait aux 50 m en 26,78 pour terminer en boulet de canon, laissant loin derrière elle la Britannique June Croft en 57,88. Dans la dernière série, on attendait Karen Metshuck, âgée de 17 ans — elle est née le 27 septembre 1963 — la puissante Allemande de l'est, malgré deux faux départs, améliorait sa meilleure performance de un centième, réalisant 55,44.

Aujourd'hui, la finale de ce

100 m risque d'être explosive et le record de Krause pourrait bien voler en éclat.

Le record du monde du relais 4 X 100 m 4 nages datait des Jeux de Montréal. C'était bien long pour les Allemandes de l'est qui l'ont amélioré de 1,28 mais auraient pu mieux faire, Andrea Pollack et Karen Metshuck étant en dessous de leurs possibilités. L'argent est revenu à la Grande-Bretagne et le bronze à l'URSS.

Avec sa victoire au 200 m papillon dans le temps de 1:59.76, le Soviétique Sergei Fesenko a apporté la première médaille d'or à la natation masculine de son pays depuis l'origine des jeux. Son plus grand adversaire fut encore une fois le Britannique Philip Hubble qui termine 2e, le bronze revenant au vétéran est-allemand Roger Pyttel, déjà 4e, aux Jeux de Montréal en 1976.

Un autre Soviétique Victor Kuznetsov — déclasse pour dopage aux championnats du monde de Berlin-ouest en 1978, où il avait pris la troisième place — a réalisé le meilleur temps des demi-finales du 100 m dos, devant le Suédois Bengt Baron et l'Australien Mark Tonelli.

Ces hommes se retrouveront en finale aujourd'hui. Sont également au programme de cette deuxième journée les finales du 100 m libre dames, 200 m papillon dames et 200 m libre messieurs, où le soviétique Serge Kopliakov part grand favori.

Le Challenge Player's

Navratilova remporte une finale à sens unique

par André Chartrand

Martina Navratilova a démontré hors de tout doute hier après-midi sur le court central du Parc Jarry lors de la finale du simple du Challenge Player's pourquoi elle

est considérée la meilleure joueuse au monde.

Mlle Navratilova a en effet pris moins de 50 minutes pour vaincre la seconde favorite du tournoi, la Sud-Africaine Greer Stevens, en des manches de 6-2 et 6-1. Les

\$20,000 empochés grâce à cette victoire lui permettent de porter ses gains à la saison à plus de \$500,000.

Devant une foule de plus de 2,500 spectateurs, Mlle Navratilova a fait la preuve incontestable de sa supériorité en

réussissant entre autres des coups en diagonale d'une précision déconcertante.

La première manche, suspendue à trois reprises à cause de la pluie, a quand même été laborieuse pour la gagnante qui a connue quelques diffi-

cultés avec son premier service. Mais elle réussit à briser celui de son adversaire à deux reprises pour s'imposer facilement.

L'apatride d'origine tchécoslovaque, qui sera reçue citoyenne américaine en octobre prochain, s'est vraiment imposée au deuxième set. Après que Stevens eût brisé son service dès le premier jeu pour prendre une avance de 1-0, Mlle Navratilova lui a remis la pareille par trois fois pour aligner six jeux consécutifs et se sauver avec la victoire. Elle a expliqué qu'elle était pressée car elle devait prendre l'avion pour Richmond aux États-Unis où elle participe dès aujourd'hui à un tournoi semblable à celui de Montréal.

«C'est mon meilleur match depuis fort longtemps, a-t-elle dit. Je n'avais pas joué avec autant de régularité depuis ma victoire en finale du tournoi Avon de Los Angeles contre Tracy Austin, en février dernier.

«Malgré la pluie, j'ai réussi à conserver mon momentum. Ce qui ne fut pas le cas de Greer, qui est handicapée au genou. Ce fut également une petite guerre de nerfs, de concentration. Pour moi, ce n'est pas vraiment grave car je n'ai pas de blessures à soigner, mais ce fut différent dans le cas de Greer. Ça lui prend toujours un peu plus de réchauffement pour se remettre en état de jouer et sans doute qu'elle aurait offert une bien meilleure opposition si elle avait été en santé.»

Mlle Stevens avait les yeux rougis quand elle est venue rencontrer la presse après la finale du double, qui a été remportée par défaut par Pam Shriver et Ann Smith aux dépens de Ann Kiyosura et Stevens, parce que celle-ci souffrait trop pour reprendre le match également suspendu à cause de la pluie alors que le pointage était de 6-3, 6-6 et 2-6 au bris d'égalité en faveur des perdantes.

De son match de simple contre Navratilova, Mlle Stevens a dit que son adversaire était décidément «trop bonne pour moi.» Mlle Stevens porte une genouillère sur la jambe gauche depuis un an suite à une opération subie pour lui permettre de poursuivre sa carrière. La température humide qui a sévi à Montréal

pendant presque toute la semaine lui a causé un tel tort qu'elle ne participera pas aux deux prochains tournois.

«Cette blessure au genou s'est aggravée pendant toute la semaine, a-t-elle expliqué, et la douleur est devenue intolérable pendant le double. De plus, je me suis blessée à la cheville droite si cela m'a ralenti considérablement. Sans la pluie, c'était devenu impos-

sible. Je suis vraiment désolée pour ma partenaire.»

La finale consolation a par ailleurs été gagnée par Joanne Russell, 6-4 aux dépens de Shriver. Mlle Navratilova avait atteint la finale samedi en battant Shriver 4-6, 6-1 et 7-5 tandis que Stevens avait eu raison de Russell 6-3 et 7-6. Pour ce qui est des demi-finales du double, Kiyomura

et Stevens avaient battu Navratilova et Virginia Wade 6-3 et 6-3 tandis que Shriver et Ann Smith avaient eu le dessus sur Paula Smith et Candy Reynolds par 6-2 et 6-4.

D'autre part, le succès mitigé aux guichets remportés par ce tournoi en a fait jaser plusieurs, dont Pierre Lamarche, de Toronto, qui en était le directeur.

Félicitations aux nageurs canadiens

TORONTO (PC) — Les meilleurs nageurs canadiens ne peuvent participer aux Jeux olympiques. Mais ils ont été félicités samedi soir par l'instructeur Dave Johnson et consoling par l'Association canadienne de natation amateur.

Johnson les a félicités pour leurs efforts même s'ils n'avaient qu'ils ne se rendraient pas à Moscou.

L'ACNA a choisi 36 nageurs, avec Wendy Quirk et Pete Szmidt en tête, au sein de l'équipe olympique honoraire qui prendra part à des réunions internationales cet été à la place des J.O.

Johnson a assuré que le Canada comptait définitivement des aspirants aux médailles d'or olympiques, «car il s'agit

ici de notre meilleur groupe olympique de l'histoire, à preuve le record mondial de Szmidt dans les 400m-libre».

En raison du boycottage olympique, Johnson doit maintenant viser ceux de 1984 et il reste optimiste, «car nous avons la réserve que nous n'avons jamais eue auparavant», déclarait-il samedi après les championnats nationaux de natation.

Lors des championnats, les Canadiens ont très bien fait alors que Quirk a remporté cinq épreuves individuelles, en plus d'aider le club d'Edmonton à remporter deux autres médailles d'or dans les relais.

Szmidt, qui a réussi un temps de 3:50.49 dans le 400m-libre, a récolté trois médailles d'or, en plus d'aider son équipe Keyano à établir un record canadien avec un temps de 7:39.48 dans les 4 X 200m-libre à relais.

Le vétéran Graham Smith a remporté trois épreuves et Graham Welbourn, qui a triomphé dans les 50m et les 100m-libre avec des records du Commonwealth.

En plus de Welbourn, Carol Klimpel, 17 ans, Baumann, 16 ans, et Szmidt ont établi des records du Commonwealth.

Paula Kelly et Megan Watson, âgées de 15 ans, sont les plus jeunes nageuses sélectionnées.

Les autres membres de l'équipe féminine sont: Deb Armstead, 18, de Calgary; Jenny Boulianne, 16, et Anne Jardin, 20, de Pointe-Claire; Leslie Brafield, 20, Cheryl Gibson, 20, Klimpel, Naomi Marubashi, 16 et Kathy Richardson, 16, toutes de Toronto; Nancy Garapick, 18, de Halifax, et Denise Senéchal, 17, de Montréal.

Cortina contre Calgary

MOSCOU (AFP) — M. Franco Carraro, président du comité olympique national italien (coni), a confirmé la candidature de la station d'altitude de Cortina d'Ampezzo pour les Jeux olympiques d'hiver de 1988.

Le choix définitif des jeux d'hiver interviendra au congrès du C.I.O., l'an prochain, à Baden-Baden (RFA). Le président du coni a révélé que «le plus sérieux adversaire de Cortina sera, à cette occasion, Calgary», plutôt que Falun (Suède).

Gerulaitis vainc Fibak à Stuttgart

STUTTGART, (AFP) — L'Américain Vitas Gerulaitis a remporté hier le grand prix de tennis de Stuttgart en battant en finale du simple messieurs le Polonais Wojtek Fibak en 6/2, 7/5, 6/2. La compétition avait été interrompue pendant cinq heures durant en raison de la pluie intermittente.

Le trophée du double messieurs a été remporté par la paire Frew MacMillan/Colin Dowdeswell (AFS/SUT) qui a vaincu John Yuill/Chris Lewis (AFS/NZ) par 6/3, 6/4. D'autre part, le joueur de tennis italien Adriano Panatta a été cité en justice afin de s'expliquer sur un chèque de 180 millions de lires (\$210,000) qui lui a été octroyé il y a trois ans par des promoteurs immobiliers poursuivis pour faillite frauduleuse, les frères Caltagirone.

Les frères Caltagirone sont les protagonistes d'un important scandale financier découvert il y a quelques mois en Italie: grâce à leurs relations dans les milieux politiques et financiers, ils avaient obtenu des prêts pour réaliser des projets immobiliers qui n'ont jamais vu le jour, les trois frères ayant pris la fuite avec l'argent.

En examinant les comptes des trois promoteurs, le juge chargé de l'affaire a découvert qu'une dizaine d'autres personnes, outre Panatta, avaient aussi perçu des chèques, dont des députés, des dirigeants de sociétés, et deux anciens secrétaires d'État. Tous ont également été cités à comparaître. Les audiences sont prévues pour le début de l'automne.

Adriano Panatta n'a fait aucun commentaire, pour le moment, sur cette affaire.

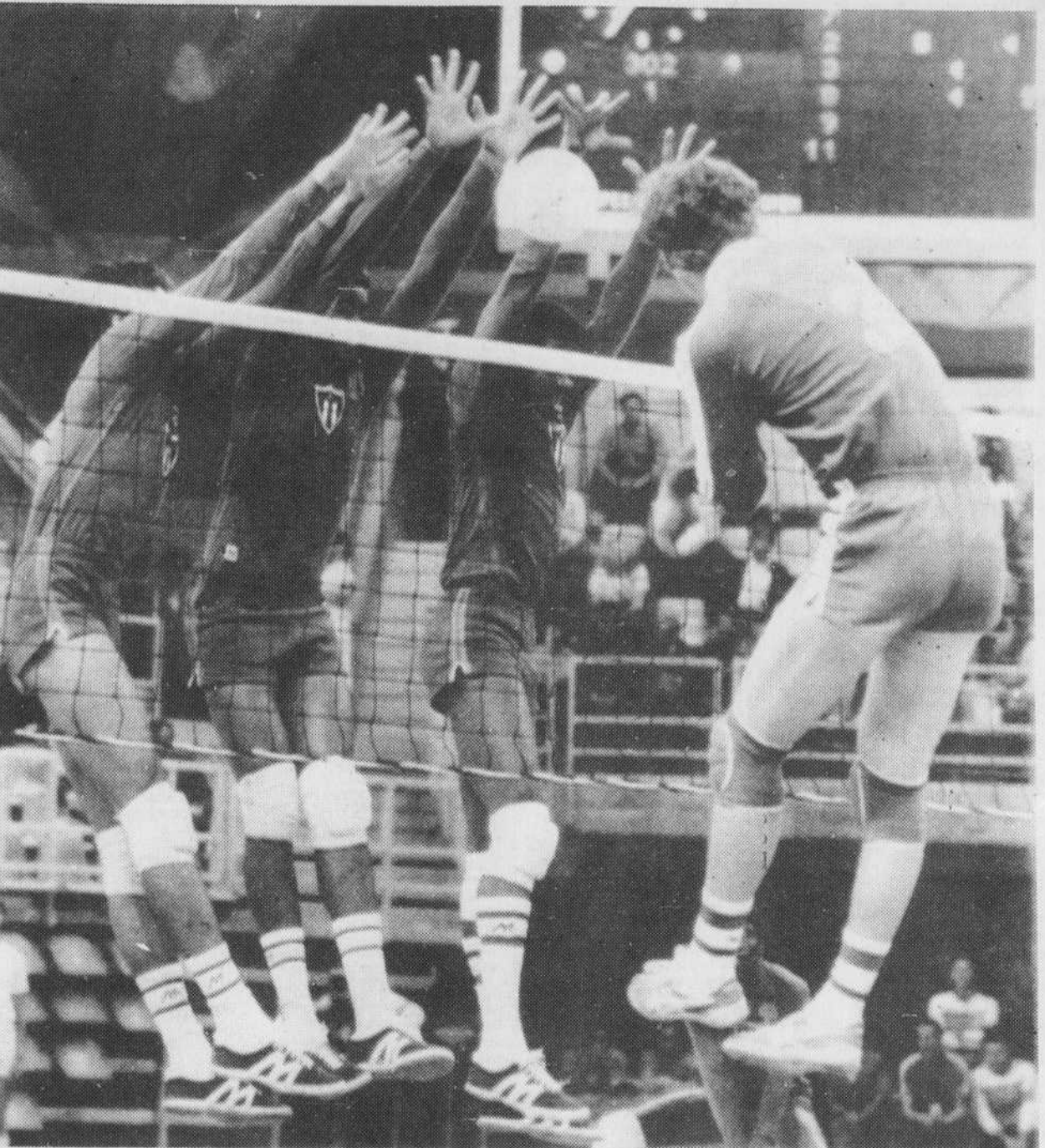
Mohamed demeure champion mi-lourd

MCAFFEE, New Jersey (AFP) — L'Américain Mustafa Mohamed (ex Eddie Gregory) a conservé son titre de champion du monde des milieux (version M.B.A.) en triomphant de l'Antiguail Jerry Martin par arrêt de l'arbitre au 10ème round, hier, à McAfee, dans le New Jersey.

Mustafa Mohamed, qui défendait pour la première fois son titre mondial conquis face à son compatriote Marvin Johnson par arrêt de l'arbitre au 11ème round, le 31 mars dernier, a facilement pris la mesure de Martin.

Le champion, habile technicien et doté d'une meilleure puissance de frappe des deux mains que son challenger, enleva facilement sept rounds et ne concéda que de peu trois reprises à Martin.

Dans le quatrième round, Mohamed réussit un foudroyant direct du droit de plein fouet à la face du challenger, l'expédiant au tapis pour huit. A peine relevé, Martin encaissait une grêle de coups décochés sous tous les angles mais il réussissait à terminer la reprise.



Trois joueurs cubains sautent à l'unisson pour bloquer un smash de l'italien Mauro de Bernardo au tournoi olympique de volley-ball. Cuba a facilement défit l'Italie 3-0. (Photolaser AP)



Martina Navratilova a dû échanger sa raquette contre un parapluie au cours de la finale des simples du Challenge Player's, hier au parc Jarry. Navratilova a facilement défit Greer Stevens 6-2, 6-1. (Photolaser CP)

L'ensemencement des nuages au cœur des discussions à la Conférence météorologique

CLERMONT-FERRAND, France (AFP) — La troisième conférence scientifique de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur la modification du temps sera principalement consacrée, du 21 au 25 juillet à Clermont-Ferrand (centre de la France), à l'augmentation des pluies et à la prévention des dommages provoqués par la grêle.

Le savoir-faire scientifique, qui permet de modifier avec succès de petites parties de nuages (brouillards, stratus, petits cumulus), doit considérablement progresser pour permettre d'agir sur les orages et les systèmes de nuages, a fait remarquer le professeur Roland List (Canada), président de la conférence.

L'ensemencement des nuages et l'efficacité de cette méthode à fabriquer de la pluie occupera la première partie de cette conférence qui

complète la conférence internationale de physique des nuages, réunie la semaine dernière dans les mêmes lieux.

L'unanimité sur ce sujet est loin d'être acquise chez les 200 spécialistes attendus lundi. Ainsi le professeur P. V. Hobbs (Etats-Unis) considère-t-il qu'aucune preuve de modification des précipitations par ensemencement n'a encore été apportée avec certitude. Les expériences de cette nature faites sous l'égide de l'OMM dans le Colorado, au Texas, en Ukraine, à Cuba, en Chine, en Haute-Volta notamment seront examinées pendant cette session.

Le second symposium, cœur de la conférence, traitera des expériences et grands projets de modification générale du temps. C'est dans ce cadre que seront étudiés en particulier les résultats de l'expérience menée sur le plateau de Lannemezan (France) par le centre de

recherches atmosphériques et consistant en l'émission d'une source de chaleur de 1000 mw injectés à partir du sol dans l'atmosphère (météotron) pour modifier la structure des nuages.

Les aspects juridiques de ces interventions seront abordés à la fin de cette partie (coopération entre Etats, consultation des populations concernées).

La prévention des dommages occasionnés aux cultures sensibles et à la végétation par les orages de grêle constituera le dernier volet de la conférence. La suppression de la grêle, la détection des orages, la détermination des méthodes de mesures qui ont fait l'objet d'études sur tous les continents figurent au programme. Ces confrontations devraient permettre à l'OMM de sortir de la phase des études préliminaires en ce domaine.

L'Aurore se confond graduellement au Figaro

PARIS (AFP) — Un quotidien parisien au titre chargé d'histoire, *L'Aurore*, longtemps bastion de la droite radicale, disparaît progressivement au fil des mois en devenant la copie conforme d'un autre journal français, *Le Figaro*, généralement donné comme étant de «droite modérée».

Samedi, les numéros de *L'Aurore* et du *Figaro*, vendus côte à côte dans les kiosques, étaient très difficiles à distinguer l'un de l'autre. En une, même caricature du dessinateur Jacques Faizant, mêmes placards publicitaires, même billet, même photographie de M. Chapout Bahkhar après l'attente perpétuelle contre lui. Les articles

sont les mêmes, les titres diffèrent très peu. Les dix-neuf autres pages sont identiques, tirées sur les mêmes rotatives.

L'évolution qui a conduit à cette insolite situation a commencé en juillet 1978, quand l'ancien «roi du coton», Marcel Bouscay, qui possédait *L'Aurore* depuis plus de 25 ans, décida de le vendre. Un groupe d'industriels et de financiers, la société Franpress, se portait acqureur, mais très vite apparut derrière l'opération l'homme qui contrôlait déjà deux quotidiens parisiens. (*Le Figaro* et *France-Soir*), M. Robert Hersant.

Des accords techniques au niveau de l'impression, puis la nomination comme directeur de *L'Aurore* d'un collabora-

teur de M. Hersant engageaient à la fin de 1978 le journal dans l'orbite du Groupe Hersant. La publicité et les petites annonces étaient d'abord couplées avec celles du *Figaro*. Puis les services rédactionnels devenaient les uns après les autres communs aux deux journaux.

Début 80, *L'Aurore* quittait ses vieux locaux historiques de la rue de Richelieu, dans le quartier de la bourse, pour rejoindre l'immeuble du *Figaro*, à 500 mètres de là. Samedi, on apprendait de source syndicale de nouveaux licenciements de journalistes. Il n'en restera alors plus à *L'Aurore* qu'une douzaine, dont l'avenir semble mal assuré.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Prenez avis que George Royer, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500857-D-002 Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Gaëtan Brochu, 471, Richelieu, Pointe-au-Père, Ctl Rimouski, P.Q. Tout intéressé à la dite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest-est, Québec.

1ère publication: 21 juillet 1980

2ème publication: 22 juillet 1980

3ème publication: 23 juillet 1980

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-05504-792, THEMIS MULTIFACTUM INC., demanderesse -vs- JACQUES LEDUC, défendeur. Le 31 juillet 1980, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 250 est rue St-Joseph en la cité Montréal, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo de marque IBM, bureau pour dactylo, 1 chaise de secrétaire etc. Conditions: ARGENT COMPTANT DENIS-ST-LOUIS, huissier, 789-3080, Montréal, 18 juillet 1980

1ère publication: 21 juillet 1980

2ème publication: 22 juillet 1980

3ème publication: 23 juillet 1980

Prenez avis que M. Gilbert Marin s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis 0-500857, Région 01, pour le transport des matières en vrac à M. Henri-Paul Gagné, New Richmond Station, Ctl Bonaventure, P.Q. Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585 boulevard Charest-est, Québec.

1ère publication: 21 juillet 1980

2ème publication: 22 juillet 1980

3ème publication: 23 juillet 1980

AVIS est donné par les présentes que la Compagnie BOIS FRANC REALTY CORP. demandera au ministre des Consommateurs, Coopération et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charta.

Montréal, le 16 juillet 1980

ERNEST G. SABLON

notaire

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR MUNICIPALE:

60-02752

La Ville de Montréal c. PETER ZULIANI, autrefois domicilié au 8486 rue Stuart à Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Il est enjoint au défendeur PETER ZULIANI à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration ont été déposées au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours (signé) PELQUIN, BADEAU, ALLARD & LACROIX.

275 est, rue Notre-Dame, Montréal

Procureurs de la demanderesse

Le requérant-cédant, M. Raymond Benoit, domicilié de Rang, St-Cyrille, Ctl Drummond, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Alain Lacharité, domicilié 31, 1ère Avenue, St-Albert, Ctl Arthabaska, le permis portant le numéro: Q-505831 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 04, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 21 juillet 1980

2ème publication: 22 juillet 1980

3ème publication: 23 juillet 1980

Prenez avis que M. Roger Fournier, domicilié et résident au 311ème Rang Ouest St-Mathieu, comté de Rimouski, détenteur d'un permis portant le numéro: 501391, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le charroyage de la pulpe de 4 pieds pour le compte de la Compagnie Reed Limitée de Forestville, dans la région 09 Inc., pour une durée de 180 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 21 juillet 1980

2ème publication: 22 juillet 1980

3ème publication: 23 juillet 1980

Messieurs Jean Bélanger, Pierre Bélanger et Réjean Gagnon, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le maintien du permis de Transport R, P, Inc., portant le numéro M-303150 à l'occasion du transfert de la totalité des actions qu'ils détiennent à Messieurs Jean-Denis Roy, Normand Roy et Guy Roy. La demande sera faite en vertu de l'article 29 de la Loi des Transports et amendements.

Tout intéressé peut contester cette demande déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P. Québec.

CORBELL, GROULEAU & DUFFRESNE

31, St-Jacques, suite 100

Montréal, P.Q.

H2V 1K9

1ère publication: le 21 juillet 1980

2ème publication: le 22 juillet 1980

3ème publication: le 23 juillet 1980

PRENEZ AVIS que Charles Trudel Inc., 337 — 7e rue, Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-502280-005 région 3, pour le transport de matières en vrac à la construction Edouard Inc. dont le siège social est situé au 1496 rang St-Gabriel, Ste-Marie (Beauce). Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les cinq (5) jours de la troisième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585 est, boul. Charest, Qué. G1K 7W5

1ère publication: 21 juillet 1980

2ème publication: 22 juillet 1980

3ème publication: 23 juillet 1980

Prenez avis que la requérante, NEWBURY TRANSPORT & SUPPLIES, Inc., informera la Commission qu'il s'est produit un changement dans le contrôle de ses actionnaires, le tout conformément à l'article 44 de la Loi sur le Transport et à l'article 2.59.1 du règlement no 2 (1976).

La requérante demande de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no 2 que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq (5) jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

1ère publication: 21 juillet 1980

2ème publication: 22 juillet 1980

3ème publication: 23 juillet 1980

PRENEZ AVIS QUE: Les Autobus Leboeuf Limitée, s'adressent à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Service: Transports d'handicapés de divers Centres Hospitaliers ou Centre d'Accueil situés dans Montréal et se rendant à l'extérieur pour une distance qui peut varier jusqu'à cent cinquante milles.

Transport qui sera donné avec des autobus spécialement équipés d'élevateur hydrolique et d'attaches sécuritaires.

Toutes personnes désirant faire opposition, pour la faire dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième publication.

Première publication: 21 juillet 1980

Deuxième publication: 22 juillet 1980

Troisième publication: 23 juillet 1980

Prenez avis que la requérante cédante Construction Dal Bec Inc., 108 rue St-Louis, Capusapal, Ctl Matapédia, PQ, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer à la requérante cessionnaire Fidèle Tremblay Inc. 29 St-Alphonse, Lucville PQ. Tous les droits et privilèges qu'elle peut détenir dans les clauses a) et b) du permis Q-301235 qu'elle détient de la Commission des Transports du Québec.

Vos requérants demandent de plus l'application de l'article 2.58.1 du règlement 2 afin que ladite décision puisse être en vigueur immédiatement.

Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest est Québec PQ.

Me Marc M. Delage, procureur

St-Hilaire de Blois et associés

220 Grande Allée est suite 850

Québec P.Q.

1ère parution: 21 juillet 1980

Deuxième parution: 22 juillet 1980

Troisième parution: 23 juillet 1980

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 juin 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SUMMIT DISPLAYS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 4e jour de juillet 1980, sous le numéro 308470.

Ce 14e jour de juillet 1980

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 31 de la loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1977, Ch P-16), que les garanties créées par l'acte de fidéjussion comportant privilège, hypothèque, nantissement, cession et transport, exécuté par Acapella Tricot Ltee, devant Me Gerald Shiner, notaire, le 30 mai 1980 et enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 30 mai 1980 sous le no 3077899, est devenu exécutoire.

Montréal, ce 14ème jour de juillet 1980

FRANÇOIS A. GOUIN, C.A.

Fiduciaire

BUREAU DE: ERNST & WHINNEY

1200, avenue McGill College

Suite 1100

Montréal (Québec) H3B 4G7

PRENEZ AVIS que M. Bertrand Beaulieu, domicilié et résident au St-Marc, comté de Rimouski, détenteur d'un permis portant le numéro: Q-50493, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le charroyage de la pulpe de 4 pieds pour le compte de la Compagnie Reed Limitée de Forestville, dans la région 09 Inc., pour une durée de 180 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 21 juillet 1980

Deuxième publication: 22 juillet 1980

Troisième publication: 23 juillet 1980

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

Plan G-30 Bordeaux

Art. 20

LA VILLE DE MONTRÉAL

Expropriante-requérante

M. ERNEST RACINE

(d'adresse inconnue)

Dans l'affaire de: Acquisition, aux fins de voie publique, d'un certain terrain situé au sud de la rivière-des-Pratères, entre l'avenue de Saint-Casimir et la rue Tanguay.

AVIS est donné que la Ville de Montréal entend acquiescer une partie du lot 277-890 (rue) du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet, sans bâtisse dessus érigée, située au sud de la rivière-des-Pratères, entre l'avenue de Saint-Casimir et la rue Tanguay, aux fins de voie publique, et que copie d'un Avis d'expropriation a été déposée à votre intention au Greffe du Tribunal de l'expropriation, Palais de Justice, 1, rue Notre-Dame est, à Montréal.

MONTRÉAL, le 9 juillet 1980

(S) ROGER SAVARD, vice-président

PELOUIN, BADEAU, ALLARD & LACROIX

Procureurs de la Ville de Montréal

275, rue Notre-Dame est

Montréal (Québec)

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 juin 1980 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Construction Couillard Midlock Associates Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16 jour de juillet 1980, sous le numéro 3082371.

Ce 7 jour de juillet 1980

PRENEZ AVIS que la requérante, NEWBURY TRANSPORT & SUPPLIES, LIMITED, informera la Commission qu'il s'est produit un changement dans le contrôle de ses actionnaires, le tout conformément à l'article 44 de la Loi sur le Transport et à l'article 2.59.1 du règlement no 2 (1976).

La requérante 2.58.1 du règlement no 2 que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq (5) jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 est, boul. Charest, Québec P.Q.

Première parution: 21 juillet 1980

Deuxième parution: 22 juillet 1980

Troisième parution: 23 juillet 1980

PRENEZ AVIS QUE M. Laurin Bélanger, domicilié et résident au St-Marc, comté de Rimouski, détenteur d'un permis portant le numéro: Q-50493, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le charroyage de la pulpe de 4 pieds pour le compte de la Compagnie Reed Limitée de Forestville, dans la région 09 Inc., pour une durée de 180 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 21 juillet 1980

Deuxième publication: 22 juillet 1980

Troisième publication: 23 juillet 1980

PRENEZ AVIS QUE CAMPAGNE TRUCKING CO. INC., P.O. Box 222, Bethpage, New York, U.S.A. 11714 détenteur du permis MC-127972-SUB-2 (I.C.C.) s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander le permis spécial suivant pour une période de trois mois soit quatre (4) mois (364) DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT

De la zone commerciale de New York, tel que défini par l'Interstate Commerce Commission, à la frontière Québec-Etats-Unis, (port d'entrée: Lacolle) à destination des usines de CANADIAN & HERRICK LIMITED dans Montréal, méro pour le transport de pièces d'avion, les équipements en matériel et fourniture nécessaires dans la construction des avions pour le compte de GRUMMAN AEROSPACE CORP. de Bethpage, New York.

RESTRICTION: Le service sera donné par camion ordinaire, maximum sept tonnes (7).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports, 505, rue Sherbrooke est, Montréal, Québec.

PAQUETTE, PERRAULT, RIVET & ASSOCIÉS

1ère publication: 21 juillet 1980

2ème publication: 22 juillet 1980

3ème publication: 23 juillet 1980

PRENEZ AVIS QUE, GERRAIS MOTORS LIMITED, 1960 rue Scott, Ottawa, Ontario, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour pouvoir donner le service suivant: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — EQUIPEMENT SPECIALISE

De la frontière Québec-Ontario (Port d'entrée: Pointe-Fortune) à Montréal et retour pour le transport et remorque de châssis sur leurs roues, roulottes pour sites de construction, bureau de chantier, remorque sanitaires, remorque dorénavant, section de bûches en panneaux modulaires ou en sections, ces trois derniers montés ou non, maisons mobiles manufacturées par ATOO EST LITEE et ne pouvant être utilisées sur les chemins publics. Points d'origine et de destination en Ontario: Ottawa-Carleton.

RESTRICTION: Seul le transport des objets ci-haut mentionnés dont la requérante a le contrat de faire la mise en place et l'assemblage seront transportés.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à la dite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

PAQUETTE, PERRAULT, RIVET & ASSOCIÉS

200, rue St-Jacques, #900

Montréal, Québec H2V 1M1

PAR: Me Adrien R. Paquette

Procureur

1ère publication: le 21 juillet 1980

2ème publication: le 22 juillet 1980

3ème publication: le 23 juillet 1980

Prenez avis que le requérant cédant Gilbert Pomerleau, 396 rue St-Benoît, La Tuque P.Q. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer à la requérante cessionnaire Services Sanitaires La Tuque Inc., 150 Roberval, La Tuque P.Q. Le permis portant le numéro Q-710172 qu'il détient de la Commission des Transports du Québec pour l'effectuer du transport de déchets solides dans la région 04.

Vos requérants demandent de plus l'application de l'article 2.58.1 du règlement 2 afin que ladite décision puisse être en vigueur immédiatement.

Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest est Québec P.Q.

Première parution: 21 juillet 1980

Deuxième parution: 22 juillet 1980

Troisième parution: 23 juillet 1980

PRENEZ AVIS QUE M. Raymond Benoit, domicilié de Rang, St-Cyrille, Ctl Drummond, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Alain Lacharité, domicilié 31, 1ère Avenue, St-Albert, Ctl Arthabaska, le permis portant le numéro: Q-505831 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 04, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième publication du présent avis.

1ère publication: 21 juillet 1980

2ème publication: 22 juillet 1980

3ème publication: 23 juillet 1980

PRENEZ AVIS QUE: Les Autobus Leboeuf Limitée, s'adressent à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:

Service: Transports d'handicapés de divers Centres Hospitaliers ou Centre d'Accueil situés dans Montréal et se rendant à l'extérieur pour une distance qui peut varier jusqu'à cent cinquante milles.

Transport qui sera donné avec des autobus spécialement équipés d'élevateur hydrolique et d'attaches sécuritaires.</

Selon un spécialiste américain des questions énergétiques

Il n'y a aucune solution simple à la crise de l'énergie

Par Gilles Provost

Au lieu de se battre comme des loups pour acquérir à prix d'or les dernières gouttes de pétrole disponibles, les pays riches devraient en toute justice laisser ces hydrocarbures aux pays pauvres qui n'ont jamais pu en bénéficier vraiment et satisfaire plutôt leurs besoins énergétiques à l'aide de nouvelles technologies que seuls les pays industrialisés peuvent mettre au point.

Voilà ce que déclarait vendredi à Montréal le professeur américain David Rose, un des plus grands spécialistes des questions énergétiques à l'heure actuelle. «Ce choix représenterait une véritable révolution morale, reconnaissant-il, et c'est pourquoi il est malheureusement bien improbable. Par contre, bien des peuples, dans le passé, ont accompli des actions grandioses au nom de la morale...»

Dans une discussion à bâtons rompus avec un petit groupe de journalistes, d'écologistes et de fonctionnaires de l'Hydro-Québec et du ministère provincial de l'Énergie, cet homme incroyablement parlé avec une égale maîtrise de la technologie des éventuels réacteurs à fusion nucléaire contrôlée, de la catastrophe climatique qu'engendrerait le rejet massif de gaz carbonique dans l'atmosphère, des pluies acides, des faiblesses de l'effort mondial de recherche sur l'énergie solaire, des problèmes sociaux engendrés par l'urbanisation de la planète ainsi que de l'incompréhension croissante entre pays riches et pauvres, pour ne donner que quelques exemples.

Lui-même un des pionniers de la recherche sur la fusion thermonucléaire contrôlée, M. Rose a affirmé qu'il serait illusoire d'attendre une contribution importante de cette source avant au moins un demi-siècle. Il s'agit du moyen le plus compliqué qu'on connaisse de fabriquer

de l'énergie, dit-il et il faudra encore dépenser des milliards de dollars pour la mettre au point.

A ses yeux, il n'y a aucune solution simple à la crise de l'énergie dont on commence à peine à sentir les effets. Cela ne l'empêche pas de dire aussi que les seules sources d'énergie importantes à long terme seront l'énergie solaire et le nucléaire.

Et le charbon? M. Rose reconnaît que ce combustible représente une source d'énergie importante mais il déplore que les gouvernements, obnubilés par le risque nucléaire, oublient trop facilement les risques écologiques causés par le charbon.

Il s'inquiète particulièrement de l'accumulation progressive du gaz carbonique dans l'atmosphère terrestre et de l'effet de serre qui, en conséquence, fait monter «rapidement» la température moyenne de la planète. Ce gaz qui empêche l'évacuation de la chaleur reçue du soleil, a déjà augmenté de 16% dans l'atmosphère depuis le siècle dernier et on prévoit qu'il aura doublé d'ici à 50 ans.

Le problème, reconnaît M. Rose, c'est que les changements sont graduels et facilement masqués par les variations climatiques régionales et saisonnières. De plus, il suffit d'une hausse de un ou deux degrés de la température moyenne pour faire fondre les glaciers, inonder les zones côtières, bouleverser tout les climats et les productions agricoles, etc. Quand les premiers résultats deviendront visibles, il sera trop tard», affirme-t-il.

Là encore, pourtant, M. Rose est assez pessimiste: les résultats pourraient être bénéfiques dans certains pays, dit-il, et il sera donc difficile de susciter une réaction unanime. En outre, les principales réserves de charbon sont concentrées aux USA, en URSS et en Chine. Les chances d'une action concertée sont donc infiniment minces...

Le spécialiste américain d'origine canadienne estime aussi que le gouvernement de son pays d'adoption sous-estime la difficulté d'une conversion au charbon des centrales électriques au pétrole. Il prévoit non seulement des difficultés technologiques ou pratiques (la disparition des anciens sites d'entreposage du charbon, par exemple) mais aussi de graves problèmes écologiques.

Déjà, dit-il, l'air de l'Est américain est gravement pollué par les retombées des États voisins et il sera techniquement impossible de doter les centrales «recyclées» de mécanismes d'épuration adéquats. Le problème des puies acides devrait donc augmenter au moins jusqu'en l'an 2000, prévoit-il.

Au lieu de s'acharner à améliorer les systèmes de dépollution, les États-Unis devraient miser davantage sur de nouvelles techniques comme la combustion sur lit fluidisé ou la transformation du charbon en gaz à basse valeur énergétique qui ne provoqueraient presque pas de pollution... à l'exception du gaz carbonique.

Selon lui, les experts occidentaux misent beaucoup trop sur les économies d'énergie lorsqu'ils analysent la situation mondiale: les Canadiens et les Américains ont certes beaucoup de gaspillage à éliminer mais on ne peut pas en dire autant des pays du tiers-monde qui n'ont à peu près jamais profité des ressources énergétiques mondiales.

Même la biomasse n'a qu'un potentiel limité à l'échelle mondiale, dit-il, parce que les pays pauvres ont déjà pratiquement éliminé toutes les ressources en bois de chauffage, ce qui provoque là-bas de graves problèmes sociaux dont les Occidentaux n'entendent jamais parler.

M. Rose n'est d'ailleurs pas tendre à l'égard de la politique américaine qui vise à remplacer 10% de l'essence d'automobile par du «gasohol» formé à 10% d'al-

cool et à 90%... d'essence. Au bout du compte, dit-il, on aura remplacé par de l'alcool à peine un pour cent de notre essence... et on aura utilisé pour ce faire au moins 16 millions de tonnes de maïs, de quoi nourrir des millions de personnes.

A l'échelle mondiale, dit-il, on risque d'assister bientôt à une compétition entre l'énergie et l'alimentation pour l'utilisation des terres agricoles, ce qui va aggraver encore davantage la sous-nutrition des pays pauvres.

Cet expert entretient même des réserves à l'encontre des centrales hydroélectriques, aussi surprenant que cela paraît à des oreilles québécoises: à l'échelle mondiale, en effet, la quasi-totalité des sites exploitables économiquement et sans bouleversements écologiques importants ont déjà été exploités. Dorénavant, le prix social, écologique et économique sera beaucoup plus important... et souvent prohibitif.

OTTAWA — Le groupe de Dialogue entre l'Eglise épiscopale et l'Eglise catholique romaine du Canada vient de franchir un pas de plus dans le monde de l'œcuménisme en publiant une déclaration commune aux deux Eglises sur l'infailibilité, réalité qui, d'après les données historiques, a été très souvent un obstacle sérieux dans les relations entre catholiques et anglicans.

Selon la déclaration, Dieu seul est essentiellement et infailliblement infailible, incapable d'être source d'erreur

Dans le domaine de l'énergie solaire, M. Rose ne place pas beaucoup d'espoir dans les projets grandioses de la NASA (satellites solaires, centrales solaires gigantesques, etc) mais il dit par contre fonder de grands espoirs sur la génération directe d'électricité à l'aide de piles photovoltaïques à bon marché. Il a souligné au passage qu'il s'agit là d'un domaine technologique très sophistiqué.

Enfin, dans le domaine nucléaire, M. Rose s'est dit très inquiet du peu de recherches sur l'élimination des déchets et des politiques à courte-vue des gouvernements à cet égard.

Toutes ces techniques, dit-il, vont avoir un rôle à jouer pour améliorer l'approvisionnement en énergie mais aucune ne présente seulement des avantages. En outre, les sociétés occidentales devront sans doute modifier profondément leur façon de vivre pour échapper aux problèmes qu'entraînerait l'usage abusif de

l'une ou l'autre de ses formes d'énergie.

Il déplore enfin que le problème ait été trop exclusivement restreint à des considérations techniques alors que les dimensions politiques et sociales sont tout aussi importantes.

Les pays riches ne peuvent pas continuer à faire la sourde-oreille aux revendications du tiers-monde, dit-il. Tôt ou tard, cette crise ajoutée à celles de l'alimentation, de la population et de l'urbanisation va provoquer de telles difficultés que toute la civilisation occidentale pourrait être anéantie.

«En ce moment, par exemple, certains États doivent affecter la moitié de leurs devises étrangères à l'achat de leurs maigres approvisionnements en pétrole. Et la situation va en empirant. Les pays riches ne peuvent continuer à se voiler les yeux et à régler leurs petits problèmes en ignorant le reste du monde. La marmite va exploser!»

Une déclaration sur l'infailibilité

OTTAWA — Le groupe de Dialogue entre l'Eglise épiscopale et l'Eglise catholique romaine du Canada vient de franchir un pas de plus dans le monde de l'œcuménisme en publiant une déclaration commune aux deux Eglises sur l'infailibilité, réalité qui, d'après les données historiques, a été très souvent un obstacle sérieux dans les relations entre catholiques et anglicans.

Selon la déclaration, Dieu seul est essentiellement et infailliblement infailible, incapable d'être source d'erreur

ou d'être trompé. Quant à l'Eglise, poursuit la déclaration, elle peut dans son ensemble, être dite infailible dans un sens analogique, c'est-à-dire en tant que, par la grâce de Dieu, elle ne sera jamais gravement source d'erreur ou sujette à l'erreur en ce qui a trait aux vérités de l'Évangile, au point que la race humaine n'en vienne qu'à perdre le message du salut.

Cette déclaration n'est ni la position officielle de l'Eglise catholique romaine, ni celle de l'Eglise épiscopale du Canada, mais bien un point de

départ vers une entente mutuelle sur le sujet. Comme l'a indiqué un des membres de ce groupe de Dialogue, le Rév. Oliver O'Donovan: la signification de cette déclaration réside dans le fait que des théologiens catholiques et anglicans ont été capables d'aller au-delà de leurs désaccords traditionnels relativement à l'infailibilité du Pape et à celle attribuée aux conciles.

Ils ont été en mesure d'aller plus en profondeur dans le domaine de leurs convictions et ce, dans un climat de respect et d'ouverture mutuels.

Cette déclaration conjointe a été approuvée le trois mai dernier par le groupe de Dialogue anglicans/catholiques romains. Le Synode anglican tenu à Peterborough du 18 au 25 juin a parlé de cette question. Les responsables de cette déclaration espèrent de plus qu'elle sera d'une certaine utilité lors de la Commission internationale anglicans/catholiques romains, qui se réunira à Venise au cours de l'été. Quant aux deux Eglises impliquées, elles se proposent de continuer l'étude de cette question au cours des mois à venir.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1202

- 844-3361** (pour tout autre service)
 • Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
 • Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun
 • Minimum: 2 parutions
 • Heures de tombée: 10 heures 30 a.m.

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
 Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
 Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
 Toute erreur doit être signalée immédiatement.
 S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1202

- 844-3361** (pour tout autre service)
 • Chaque parution coûte \$8.80 le pouce
 • Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER

Rester en ville... ou vivre LaCité

Bienvenue au luxueux complexe d'habitation LaCité où les appartements climatisés vous offriront tout le luxe de la vie rêvée en fait de divertissements, conditionnement physique, magasinage et restaurants. Vraiment vivre, c'est vivre LaCité!

Appartements LaCité
 350 ouest, rue Prince-Arthur
 angle avenue du Parc
 Sur rendez-vous seulement
845-4173

AIDES DOMESTIQUES

MONTREAL-NORD. Cherche femme de ménage, 1 ou 2 jours/semaine. Immigrant ou autre bienvenu. 324-3009. 22-7-80

APPARTEMENTS À LOUER

VAN HORNE près de Wilderton Crescent, 4½, chauffé, eau chaude, très éclairé, rénové, \$265, et 3½ semi sous-sol. \$170. 521-1704 ou 526-2123 25-7-80

VIEUX-MONTREAL, près Bonsecours, 1½ entièrement rénové, briques naturelles, poutres, équipé, etc. Libre. \$350. 288-9220. 22-7-80

APPARTEMENTS À LOUER

CONCIERGE ensoleillé, 1000 pieds méro Guy, 3, d'époque 1925 restauré, cuisinière, frigo, services, "sun deck", stationnement, \$245 par mois, taxe d'eau en sus, 937-4803 jusqu'à 20h00. 26-7-80

APPARTEMENTS À LOUER

WILDERTON, 6500. Près de l'Université de Montréal. 4½ tranquille avec balcon. Chauffé. Garage. Autres services fournis. Disponible immédiatement. Loyer raisonnable. 748-9223, sauf le samedi. 24-7-80

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ANTIQUITÉS À VENDRE

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier, 524-1422. J.N.O.

VAISSELIER victorien vitre bombée avec colonnes romaines, BUFFET en pin datant de 1860, SOFA et FAUTEUIL victoriens à restaurer. TABLE 285-3611 (jour) demandez M. Renaud, 1-514-589-6557 (soir). 23-7-80

AVIS

BRACELET EN ARGENT perdu mardi soir, le 15-07-80 sur chemin Côte Ste-Catherine entre Darlington et Laurier. Récompense. 737-8015. 22-7-80

BATEAUX À VENDRE

VOILIER Columbia 23 pieds, très bien équipé, moteur Mercury 7.5, 1980, 256-8700. 22-7-80

CHALET À VENDRE

CHALET très grand, meublé, chauffage électrique, magnifique point de vue, 7 arpents, près de Richmond. Lundi, mardi, mercredi après 6h. 514-739-7516. 11-8-80

CHALET À LOUER

MORIN-HEIGHTS, bord d'un lac, 4 chambres, toit cathédrale, cheminée, meubles québécois, très privé, une heure de Montréal, mois d'août, \$900, 866-3501 poste 236, 482-3483. 23-7-80

COMMERCES À VENDRE

2 SALONS de coiffure à vendre. Demandez Claudette 632-7274, après 6h: 656-5917. 22-7-80

SITE TOURISTIQUE au bord d'un lac avec bar salon, terrasse style suisse: 225 personnes, épicerie, résidences, camping: 100 emplacements, buanderie et chambres de bains, centre canotage, ski de fond et moto-neige, 10 acres de terrain. Construction de 2 ans. Téléphone: 819-785-4131. 28-7-80

CONDOMINIUM

ANGLE CÔTE-DES-NEIGES ET DOCTEUR PENFIELD, 4 appartements à vendre style anglais sur 2 planchers, 2200 p.c. chacun, entièrement rénové, les plafonds hauts, planchers de chêne, 2 salles de bain, 1 foyer, serre 18' x 12', une grande terrasse, cuisinière Jenn-Air et réfrigérateur inclus. Appelez de 9h à 12h AM. 279-3521, Monsieur Desautels. 24-7-80

FLORIDE. CONDO À LOUER, MARCO ISLAND (Près de Naples). Meublé, 2 chambres à coucher, piscine, 1 coin de la plage, \$250 par semaine ou \$875 par mois (argent américain). Téléphone: 513-274-7455, John Genovesi, 4236 Brookhill Dr, Dayton, Ohio, 45415. 26-7-80

COURS

POUR APPRENDRE L'ART DU VITRAIL, s'inscrire au Studio du Verre, 406 est, Notre-Dame, coin Bonsecours, Vieux Montréal. 842-6957. J.N.O.

COURS

MATHÉMATIQUES: cours de recyclage et de rattrapage, niveaux primaire, secondaire, collégial, universitaire. Téléphonez 271-2141. 4-8-80

DÉMÉNAGEMENTS

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

DÉMÉNAGEMENTS

ACCEPTAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. 9-8-80

Disponible en tout temps pour petits et gros déménagements, spécialité cuisine, réfrigérateur, laveuse, sècheuse, assurances complètes. 725-1372. J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTERIEURE, plâtre, stucco, céramique, menuiserie générale, ouvrage soigné et garanti avec spécialistes à l'appui. Estimation gratuite. 521-4041, 270-6361. J.N.O.

PEINTURE-TAPISSERIE, finition soignée, prix raisonnable, 18 ans d'expérience. 735-4802. 28-7-80

LOGEMENTS À LOUER

LOGEMENT MEUBLÉ coin Pie IX et Everett. Près du centre commercial Boulevard 3½ - \$200; 3 - \$185; 2½ - \$170. 282-0855. 28-7-80

CHRISTOPHE-COLOMB - St-Zotique. 5½ restaurés, grand luxe, climatisation, \$360 - \$480. 288-2696. 22-7-80

N-D-G. 4392 Earncliffe. 6½, foyer naturel, boisserie chêne, cour, \$450 pas chauffé. 769-3336, 486-5604. 22-7-80

RUE JEAN-BRILLANT, près Victoria. Haut de duplex, grand 7½, chauffé, garage, eau chaude, laveuse, sècheuse, service de conciergerie, près de tout: Université, écoles, hôpitaux. \$650/mois. Appelez après 18 h: 737-0390.

LOGEMENT DEMANDÉ

COUR PRIVÉE avec 4½ ou plus. Rez-de-chaussée. Montréal ou région métropolitaine. Urgent besoin! Communiquez avec Jocelyne Roy à toute heure au 522-1590. 28-7-80

PROFESSEUR cherche petit logement propre et tranquille, dans Plateau Mont-Royal ou environs avenue du Parc. Autour de \$100 par mois. S.V.P. Téléphonez 276-4945. 22-7-80

MAISONS À LOUER

DUROCHER — PRINCE ARTHUR, 4 chambres, 3 salles de bain, foyer, 2 espaces pour stationnement, \$650 par mois plus chauffage, électricité, taxe d'eau. Libre le 1er août, 842-0617. 22-7-80

VILLE ST-LAURENT, district Chameran. Bas duplex, grand 5½, grande cuisine, sous-sol fini, équipé, chauffé, double garage, jardin. 1er septembre. \$500/mois. 336-0971. 24-7-80

MAISONS À LOUER

A ST-MARC, 421, Rang des Solitaires. Maison de ferme complètement rénovée, 5 chambres, 2 vérandas, garage et boutique, jardin. Appelez le jour: 514-464-5001, le soir: 584-3116. 28-7-80

OEUVRES / OBJETS D'ART

La Galerie MACHIN CHOUETTE
 C'est aussi une boutique de cadeaux!

Promenade La Cité
 3875 avenue du Parc, Montréal.
 Tél: 845-4615 22-7-80

MAISONS MOBILES ROULOTTES

LOCATION DE TENTES-ROULOTTES Bonair, 1980, 733-6064. 1-8-80

A LOUER. Roulotte motorisée (Motorhome) à partir de \$400/semaine. Au Pavillon de l'Auto, 7665 Lacordaire, Montréal. 259-6981. 22-7-80

OEUVRES / OBJETS D'ART

UN TABLEAU et une lithographie de Léon Bellefleur à vendre, \$1,000. Jean-Pierre: 276-5226. 23-7-80

OFFRES D'EMPLOIS

ST-LAMBERT, cottage 8 pièces plus grande salle de famille donnant sur jardin paysagé avec piscine. Site de choix, terrain de 11,800 p.c., \$139,000. 672-3265, 285-1833. 23-7-80

ARCHITECTURE

Dessinateur 5 ans d'expérience pour bureau d'architectes de la rive-sud. Envoyez curriculum vitae à: C.P. 297, succursale "A" LONGUEUIL J4H 3X6 26-7-80

SECRETARE MEDICALE

Pour 2 médecins spécialistes. Exigences: 2 à 3 ans d'expérience, Bilingue. Expérience en dictaphone. Salaire à discuter. Pour entrevue, téléphonez au 523-5000, entre 9h et 17h. 25-7-80

SECRETARE

Demandée, voulez-vous faire des téléphones. Si vous avez de l'expérience, téléphonez à 273-2103, demandez M. Julien entre 8h et midi. 22-7-80

DICTAPHONISTE bilingue, expérience requise pour bureau professionnel. Salaire et conditions à discuter. Appelez 934-0272, demandez Mlle Choquet. 23-7-80

PERRY & ASSOCIÉS. Si vous avez l'expérience en traitement de textes ainsi qu'en droit commercial, veuillez appeler Johanne Lafleur 849-6168. 23-7-80

SECRETARE JURIDIQUE D'EXPERIENCE

demandée. 524-3521. 23-7-80

PRETS HYPOTHECAIRES

A-1 absolument confidentiel \$1,200 à \$600,000, 1ère, 2ème Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

ABAISSEMENT, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

COTTAGE en brique, 8 pièces, 6 chambres, 2½ salles de bain complètes, sous-sol fini, terrain: 57' x 107', piscine: 24' x 48' de haut, garage. 347-8840. 22-7-80

REPENTIGNY, cottage style Normand, 6½ pièces, abri d'auto, foyer, hypothèque \$42,000 à 11%. Faut vendre, Gisèle St-André 585-4001 ou 581-6302 M. Lachapelle courtier 23-7-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT, rue Boissy, 8 pièces, foyer, cuisine rénovée, piscine creusée. Pas d'agent. 672-4996. J.N.O.

A VENDRE. ST-CESAIRE. Belle maison canadienne centenaire, 2½ milles du village, 10 pièces ensoleillées, 3 toilettes, sous-sol éclairé et fini. Boiseries, tapis de grande qualité, galeries, porte patio, chauffage électrique, grand terrain: 80,000 p.c., magnifique saule centenaire. Sécure garage: 18' x 73', finition bardeau sur plate-forme cimentée. Accès privé à la rivière. Volontage calme et accueillant. Occasion unique et exceptionnelle. Prix: \$83,500. Téléphonez à Longueuil: 670-9829 ou à St-Césaire: 1-469-4234. 22-7-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT, cottage 8 pièces plus grande salle de famille donnant sur jardin paysagé avec piscine. Site de choix, terrain de 11,800 p.c., \$139,000. 672-3265, 285-1833. 23-7-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT, cottage 8 pièces plus grande salle de famille donnant sur jardin paysagé avec piscine. Site de choix, terrain de 11,800 p.c., \$139,000. 672-3265, 285-1833. 23-7-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT, cottage 8 pièces plus grande salle de famille donnant sur jardin paysagé avec piscine. Site de choix, terrain de 11,800 p.c., \$139,000. 672-3265, 285-1833. 23-7-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT, cottage 8 pièces plus grande salle de famille donnant sur jardin paysagé avec piscine. Site de choix, terrain de 11,800 p.c., \$139,000. 672-3265, 285-1833. 23-7-80

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LAMBERT, cottage 8 pièces plus grande salle de famille donnant sur jardin pays

Les limites de l'union économique

MJEAN Chrétien dirige avec fermeté, mais aussi avec humeur — bonne ou mauvaise — les travaux de révision constitutionnelle entrepris au début du mois et qui se poursuivent cette semaine à Vancouver. Pour le fondé de pouvoir de M. Trudeau, qu'il se trouve au milieu de ses électeurs dans Saint-Maurice ou dans un comité ministériel appelé à déterminer le contenu de la future constitution, il ne fait absolument aucun doute que la ligne droite est en effet le plus court chemin d'un point à un autre, même s'il faut bousculer quelques personnes et renverser les meubles. Cette méthode de travail, qu'impose presque la brièveté de l'échéancier des discussions, offre l'avantage de contraindre les interlocuteurs à définir rapidement et précisément leurs positions. Elle oblige aussi le ministre de la Justice à expliquer clairement les buts exacts que recherche son gouvernement.

Pour accomplir la mission que lui a confiée son chef, M. Chrétien est l'homme de la situation: limpide, direct, rude et hardi, mais également sensible et chaleureux. Aussi, dans l'interview qu'il accorde ce matin à notre confrère Michel Vastel, le ministre apporte sans détour d'utiles précisions sur l'esprit qui préside à la proposition fédérale d'union économique et sur la perspective dans laquelle s'inscrit à ses yeux la réforme en cours. On sait que le projet d'Ottawa, exposé avec soin en trois documents distincts, dont le plus récent remonte au 16 juillet, a provoqué de vives réactions parmi les délégations provinciales dont le principal porte-parole, M. Roy Romanow, accuse le gouvernement central de chercher à étendre son empire et à accroître ses pouvoirs dans un domaine où les provinces n'en ont pas déjà beaucoup, celui de l'économie. Une coalition interprovinciale s'est formée à Toronto pour faire obstacle à la proposition fédérale; on a même cru, au milieu de la semaine dernière, que tout le processus de la révision estival serait compromis à cause des divergences profondes. Mais les esprits avaient évolué au terme de la deuxième étape, à la faveur, semble-t-il, de l'insistance avec laquelle M. Chrétien a défendu le principe de l'union économique dans la future fédération. Les participants sont encore loin d'une solution, mais du moins ont-ils en majorité reconnu la légitimité du principe en vertu duquel l'intégration économique est un objectif souhaitable dans un ensemble fédéral.

Toutefois, devant les fortes résistances

qu'opposent les provinces aux moyens suggérés par Ottawa pour mettre en oeuvre cette véritable union économique, M. Chrétien adopte une position de repli. Certes, dit-il, il faut choisir le type de pays que nous voulons: ou c'est l'union économique qui interdit toute entrave à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, ou c'est la réunion de dix principautés qui conviennent simplement d'une union douanière. Mais, entre les deux extrêmes, il est certain qu'on peut dégager un compromis acceptable au Québec, à l'Alberta, à l'Ontario et à l'Ontario. C'est pourquoi M. Chrétien déclare: «Ce que je veux, c'est arrêter une tendance. On peut peut-être vivre avec le statu quo pour le moment, mais il ne faut pas que la tendance continue...»

Quelle tendance? Le gouvernement fédéral voudrait enrayner les pratiques très répandues dans presque toutes les provinces et qui gênent la libre circulation des capitaux, des biens, des personnes, des services sur l'ensemble du territoire. Car s'il est vrai que les Pères de la Confédération ont voulu interdire toute entrave à la circulation des marchandises au Canada, les articles 121 et 91.2 n'ont pas empêché les barrières non tarifaires de s'élever au cours des années. Les provinces ont eu recours à toutes sortes de réglementations et mesures diverses: politiques d'achat préférentiel, contingentements, fixation des prix à des niveaux préférentiels, création des offices de mise en marché, règlements touchant les professions et les métiers, législations destinées à interdire des acquisitions ou des fusions de sociétés, mesures restreignant les placements de capitaux aux seuls citoyens d'une province, règlements ou lois touchant l'acquisition de terrains, etc.

Pour assurer le fonctionnement d'une véritable union économique, Ottawa propose donc un nouvel article 121 en vertu duquel «les lois et usages du Canada et des provinces ne peuvent établir aucune discrimination susceptible d'entraver d'une manière abusive, directement ou indirectement, le fonctionnement de l'union économique canadienne...» Il est aussi proposé que l'article 91.2 soit modifié de telle sorte que l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada s'étende autant à la réglementation des services et des capitaux qu'à celle des biens. Le Parlement fédéral pourrait légiférer en matière de concurrence et de normalisation de produits dans la mesure où l'exige le fonctionnement de l'union économique canadienne.

Il est vrai que la proposition fédérale restreint les pouvoirs que les provinces ont effectivement exercés dans le passé et qui, dans bien des cas, ont permis à celles-ci de résoudre des problèmes de nature régionale ou provisoire. S'il fallait leur interdire désormais dans la constitution toute forme d'initiative en matière économique qui pourrait entraver «d'une manière abusive» le fonctionnement de l'union économique, c'est dire qu'on laisserait aux tribunaux la faculté d'interpréter ce qui constitue un «abus», notion plutôt arbitraire dans ce contexte.

L'union économique, si elle repose sur une intégration très poussée, présente des avantages de divers ordres pour les citoyens d'une fédération à l'intérieur de laquelle sévissent des inégalités comme celles dont le Canada est affligé. Mais si les avantages découlant de l'élimination de toute discrimination font naître des déséquilibres nouveaux, le Canada n'aura pas progressé. Ainsi, une région comme le Québec ou la Colombie-Britannique ne voudra pas renoncer aux quelques moyens dont elle dispose pour gérer son économie, corriger des lacunes, infléchir l'évolution d'une conjoncture locale. Or la région perdrait cette initiative si elle n'est en aucun cas autorisée à restreindre le mouvement de ses citoyens, de ses capitaux, de ses biens. Les politiques de l'union économique, qui s'appliquent indistinctement à l'ensemble du pays, peuvent aller à l'encontre des priorités de la province. Au chapitre de la mobilité de la main-d'oeuvre, il est certain que le Québec se trouve dans une situation particulière et qu'il ne pourrait renoncer à toute forme d'intervention. Il faut étudier de près les avantages et les inconvénients du régime proposé par M. Chrétien. C'est une étude dont on connaîtra les résultats ces jours-ci à Vancouver et qui devrait montrer les conséquences exactes et complètes qu'entraînerait la mise en place d'un régime d'union économique aussi intégré, aussi peu respectueux des distinctions régionales.

Si l'objectif proposé par le gouvernement du Canada est un idéal auquel doit tendre la fédération — ce que les participants sont disposés à reconnaître dans une déclaration de principe — il est par contre indispensable d'attribuer aux provinces quelques instruments d'action sans lesquels celles-ci ne pourraient plus intervenir pour répondre aux besoins économiques et sociaux de leurs citoyens.

Michel ROY

LE MOT DU SILENCIEUX

Un bruit d'enfer

par Albert Brie

«Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie.» (Pascal). Mais le vacarme perpétuel de notre espèce finie a de quoi nous épouvanter plus encore.

Le silence est absence, absence de l'autre. Seule dans le silence notre présence devient insupportable. Alors nous faisons du bruit pour nous mettre en fuite.

Si le silence est mort, pourquoi le craindre? Sans doute parce que son fantôme nous hante.

Le patron avait chargé sa secrétaire de répondre aux importuns qui sollicitaient une entrevue: «Je n'y suis pour personne et pour moi, non plus!»

Les chercheurs qui s'appliquent à trouver la recette des mécaniques silencieuses, ne peuvent s'attendre à récolter de leurs trouvailles qu'un succès d'estime. La faveur ira toujours à la machine dont le fracas authentifie la puissance.

Il y a longtemps que la publicité a appris que le tapage est un instrument de persuasion. Par ailleurs, il est encore plus ancien le temps où les politiciens ont découvert que c'est à la force de leurs poumons qu'ils doivent d'être redoutables.

Je suis allergique à la musique de Gustav Mahler, mais je comprends qu'elle soit à la mode, puisqu'elle correspond au mal qui ronge notre époque: la neurasthénie.

Les faux grands personnages s'entourent d'un appareil bruyant pour gagner l'idolâtrie des foules qui frissonnent d'aise d'être intimidées.

Le bavard, au milieu du silence, se comporte comme l'enfant devant une feuille blanche. Il le macule et le déchire.

L'enfant, au début de sa croissance, éprouve une peur panique des appareils ménagers bruyants. Pour le rassurer, on lui dit: «Voyons! ça ne te mangera pas». (La peur des grands carnassiers paraît être la seule qu'on ne trouve raisonnable d'entretenir). Puis, un jour, l'enfant apprivoise ces mécaniques rugissantes. Grandes réjouissances pour les parents: le marmot est abruti.

Notre tolérance envers le bruit est sans bornes. Elle est si bien admise que si vous invitez quelqu'un à faire moins de vacarme, il se grattera la tête, l'air de se demander si la votre n'est pas fêlée.

Dans la banlieue, le droit au tintamarre s'acquiert avec la propriété. Ce droit est sans bornes. Il débord le voisinage. Il peut même s'étendre à tout un quartier, sans que Gros-Jean ne s'avise qu'il porte atteinte au droit des autres à une tranquillité relative. Sa liberté à lui, consiste à empêcher l'entourage d'exercer la sienne.

Chaque été, une multitude de gens partent pour des lieux paisibles, en quête de calme, assoiffés de relaxation, comme s'ils s'élançaient à la poursuite d'un criminel. Leur quinzaine se passe à organiser des battues, à couvrir leur territoire de chausse-trappes, à le passer au tamis. A la fin de leur poursuite, vannés, brûlés, ils rentrent chez eux, pendant que, laborieusement, la nature se rétablit, essaie de se refaire une beauté après le pillage, afin que les bêtes, malgré les outrages, lui trouvent des séductions non entamées.

Le bruit est un assaut. Pour se protéger contre cet envahissement, chacun doit offrir une défense bien sonnante aux attaques. A l'offensive du séchoir à cheveux de Madame, Monsieur opposera son rasoir électrique. Aux hurlements des enfants, on élèvera la barricade des musiques amplifiées. Nous n'avons pas encore trouvé de tonnerre pour couvrir le randon explosif des fous motorisés, si ce n'est la pierre ruse de la fuite ou de l'abri souterrain.

La puissance explosive de ces moteurs défilants, à qui les jeunes font cracher ces épouvantables pétarades préfigure le refuge, l'enveloppe sonore dont chaque être humain devra se munir, s'il veut sauver du désastre la parcelle de silence qui protège son crâne en voie d'émission.

Dans ces conditions, il sera sans doute opportun, avant d'ouvrir la bouche, de prévenir notre interlocuteur par un signe, pour lui éviter un choc fatal tant le timbre de notre voix rendra un son étrange.

DOCUMENT

Le NPD-Québec et la Constitution

par Jean-Denis Lavigne

Le Nouveau Parti démocratique du Québec, réuni récemment en conseil provincial, a défini et adopté une position constitutionnelle dont le président nous communique les grandes lignes dans le texte suivant.

Notre parti croit que la constitution canadienne doit reconnaître l'égalité des deux nations, les droits des autochtones et des minorités de langue officielle. La répartition des pouvoirs doit découler naturellement de la reconnaissance de ces droits fondamentaux. De plus, la nouvelle fédération devra être décentralisée et admettre dans les faits la spécificité québécoise.

La consécration de l'égalité des deux nations et l'insertion de cette réalité dans la nouvelle constitution sont essentielles à un renouvellement constitutionnel acceptable pour les Québécois et les francophones hors Québec. Bien plus, il est plausible de croire que tout refus du Canada anglais d'adhérer à cette thèse démontrerait que le renouvellement constitutionnel se déroule sous l'empire de vestiges coloniaux dépassés, dans le cadre d'une relation de dominant à dominé.

Le NPD-Québec réaffirme sa conviction que le bien-être du Canada dans son ensemble et de celui des deux nations qui l'ont formé ne peut exister que dans le cadre d'un système fédéral repensé et réformé

dans un esprit de fédéralisme coopératif. Cette approche nouvelle et dynamique de la question constitutionnelle nous oblige à repenser complètement le système fédéral et les relations qu'entretiennent entre elles les deux nations fondatrices: c'est uniquement à ce prix que nous pourrions bâtir un Canada à la lumière de la réalité canadienne d'aujourd'hui. La constitution devra donc reconnaître un statut d'égalité aux nations canadienne-française et anglaise et conserver la spécificité du Québec.

La province de Québec est différente des autres provinces du fait qu'elle est le centre de la nation francophone au Canada. Pour cette raison, les rapports du Québec avec le gouvernement fédéral seront à certains égards différents de ceux des autres provinces. Dans les domaines d'activités gouvernementales qui touchent une nation — par exemple, la sécurité sociale, l'urbanisme, l'éducation, le développement communautaire et les communications — le Québec doit avoir le droit et les ressources fiscales nécessaires pour adopter ses propres programmes et politiques au lieu de ceux du gouvernement fédéral. Notre régime fédéral doit être suffisamment souple pour permettre des rapports différents avec le Québec de sorte que le dynamisme de chacune des nations puisse s'aider et se stimuler au lieu d'être une source de frustration et d'incompréhension.

Les responsabilités des gouvernements provinciaux et fédéral doivent être clairement définies et leurs

compétences respectives en matière fiscale bien délimitées. La décentralisation est le grand défi que les Canadiens devront relever dans la prochaine constitution. Le gouvernement doit reconnaître l'importance du rôle des provinces dans la planification économique. Si le gouvernement fédéral a pour tâche ultime d'assurer la croissance économique et le plein emploi, il devra faire en sorte que la planification économique soit le résultat d'une concertation entre les provinces, le fruit des aspirations des provinces en matière de promotion économique.

C'est l'option que le NPD-Québec défendra au sein du comité constitutionnel du NPD-fédéral. De plus, nous avons arrêté certaines positions concernant le processus du renouvellement de la constitution.

En premier lieu, soulignons que nous ne sommes pas d'accord avec l'échéancier très court fixé par M. Trudeau et certains leaders fédéraux. Nous considérons que le processus devra nécessiter au moins deux ans si nous voulons impliquer pleinement la population et procéder à des changements équitables et profonds. Nous rejetons également toute tentative de changements constitutionnels décidés unilatéralement par le parlement et le gouvernement fédéral. Le mode de changement ne doit pas reposer sur la tenue d'un référendum canadien lancé unilatéralement par le gouvernement fédéral, pas plus qu'il ne doit être la responsabilité exclusive du gouver-

nement fédéral et des gouvernements provinciaux.

En fait, les discussions constitutionnelles doivent reposer sur les plus larges assises possibles, dans le respect des peuples qui composent le Canada. Il est important qu'au moins une étape du processus de renouvellement comprenne une représentation plus large que les conférences fédérale-provinciales des premiers ministres. Le changement constitutionnel devrait s'effectuer en trois phases: l'initiation du processus de changement à partir des conférences fédérale-provinciales, la «délibération» avec une représentation plus large qui nous conduira à des propositions spécifiques et une étape de ratification.

Les autochtones devront participer à la «délibération» et à la ratification quelque soit la forme de «délibération» et les modalités de ratification. De plus, le Québec/Canada français devront ratifier tout changement constitutionnel.

Le NPD-Québec étudie présentement plusieurs modèles de «délibération». Ces modèles s'étendent de la participation des législatures à la formation d'une constituante en passant par la présence des groupes représentatifs du Canada (syndicats, mouvement des femmes, groupes sociaux, etc...). Nous analysons les avantages et les inconvénients de chacune des hypothèses avant de faire connaître notre orientation définitive au public et aux instances du parti.

LE TRES AU DEVOIR

L'occupation du Cambodge

Il est clair que la question des Khmers rouges n'est qu'un prétexte pour le Vietnam d'occuper le Cambodge, violant ainsi la charte des Nations unies sur le principe du respect de la souveraineté nationale de chaque pays.

Le peuple cambodgien demande au gouvernement de Hanoi de retirer toutes ses troupes de nos pays, tout en laissant à ce dernier de choisir librement son gouvernement selon sa dévotion.

Récemment, la Thaïlande faisait l'objet d'une attaque des troupes vietnamiennes. C'est la première étape des rêves de Hanoi en vue de la réalisation des pays de 5 fleuves (Cambodge, Laos, Vietnam, Thaïlande et Malaisie) qui seraient placés sous le contrôle de «grand» Vietnam.

Ouvrons et unissons ensemble, peuple vietnamien, laotien, cambodgien en vue de renverser le gouvernement fasciste et belliqueux de Hanoi qui est la source permanente de l'instabilité de notre région de l'Asie, du lourd fardeau pour la communauté internationale, et des maux quotidiens pour nos trois peuples: «boat people» pour le peuple vietnamien, famine sans précédent pour le peuple cambodgien, complot et assassinats pour le peuple laotien.

Les considérations historico-géopolitiques de notre région font inévitablement de nos trois peuples un facteur déterminant de stabilisation et d'équilibre de la paix de l'Asie du Sud-Est.

Duy SARINDETH étudiant à l'École des hautes études commerciales de Montréal

Montréal, 15 juillet

La mosaïque canadienne

(Lettre adressée à S.E. Edouard Shreyer gouverneur général du Canada.)

Dans votre message d'anniversaire à l'occasion de la fête du Canada, vous mentionnez que «les Acadiens, ainsi que leurs plus nombreux cousins québécois et des autres provinces, sont chéris par nous tous (les Canadiens anglais) en tant qu'éléments précieux de la mosaïque canadienne».

Sans vouloir vous contredire, je tiens à vous faire remarquer qu'au Québec, ce sont les Canadiens anglais qui sont chéris par nous tous (les Québécois) en tant qu'éléments précieux de la mosaïque québécoise.

Léonce NAUD

Québec, 8 juillet

Le piège est dans le choix des mots

M. Trudeau semble oublier que les interrelations des «nations sociologiques» ou «ethnies» ne sont pas stagnantes et l'ethnie majoritaire réussira (à moins de dormir sur l'avancement de ses droits) à assimiler les ethnies les moins peuplées et le rêve d'un «melting pot» à l'américaine que ruine le premier ministre du Canada n'aura d'autre effet que de mieux nous rendre semblable à l'identité anglophone du Canada (...)

Quel piège M. Trudeau veut-il tendre dans le choix des mots? Le tour de force que tente de faire M. Trudeau se résume à trouver les mots qui lui permettront de satisfaire le nationalisme québécois qui se veut embarrassant sans toutefois employer des termes qui l'obligent par la suite à rattacher à sa définition de l'ethnie québécoise des pouvoirs trop grands qui rendraient cette ethnie (nation québécoise) trop autonomiste par un gouvernement québécois fort. (...)

Les Canadiens anglais en 1976 comp-

taient pour 61.4% de la population canadienne. Qui est minoritaire? «Penser le Canada hors Québec comme une vaste terre anglo-saxonne, c'est donc se tromper lourdement». Penser le Canada hors Québec comme une vaste terre anglophone serait-il se tromper lourdement?

On pourrait pousser la parodie jusqu'à se demander si les réfugiés de la mer qui ont trouvé asile au Canada pourraient demander le statut de nation? Une centaine de familles québécoises immigrèrent en Italie devraient-elles demander le statut de nation au gouvernement italien? Il ne faudrait pas trop ridiculiser notre désir d'être reconnu comme une nation.

«La volonté majoritaire des Québécois de continuer à vivre au sein du Canada, de renouveler la fédération canadienne et de partager leur destin avec l'ensemble des Canadiens». La volonté majoritaire des Québécois de continuer à vivre au sein du Canada à condition de renouveler convenablement la fédération canadienne et de partager leur destin (pas n'importe lequel) avec l'ensemble des Canadiens, serait plus appropriée. Renoncer à être une nation à part entière figurerait-il dans le contrat tacite «Package deal» du 20 mai 1980, M. Trudeau?

Daniel GAUTHIER

Magog, 16 juillet

Maire et président

«LE DEVOIR» du 12 juillet nous annonce qu'il sera possible pour les citoyens de Montréal d'envoyer des questions à notre Conseil municipal, auxquelles le dit Conseil sera tenu de répondre. C'est bon mais ne changera pas le fait qu'à Montréal le maire est aussi président du Conseil municipal!

Nous trouverions saugrenu — pour ne pas dire plus — de voir M. René Lévesque présider les délibérations de l'Assemblée nationale, ou M. Pierre Trudeau les séances de la Chambre à Ottawa. Toute assemblée démocratique demande un président qui soit impartial. Mais cette impartialité n'existe simplement pas à Montréal. Ceci est d'autant plus essentiel que le maire dispose de toutes les voix au Conseil municipal, sauf deux! Quand donc le gouvernement de Québec aura-t-il le courage de corriger cette grave erreur, ce qui ne nuirait nullement à la majorité du Parti civique? Le PQ a-t-il le peur de M. Drapeau, ou juge-t-il que les citoyens de Montréal n'ont pas droit à tous les privilèges de la démocratie?

Claude de MESTRAL

Montréal, 15 juillet

Ne pas confondre les Ouellet

Ceci est une mise au point concernant la lettre adressée à M. Claude Ryan, chef du Parti libéral du Québec, le samedi 12 juillet dans la rubrique Lettres au DEVOIR. Cette lettre était signée par Hélène Ouellet, jeune militante du PLQ. Il ne s'agit donc pas de la personne du même nom qui est coordonnatrice régionale pour le Parti libéral du Québec dans l'Estrie.

Hélène OUELLET, coordonnatrice régionale du PLQ
Montréal, 15 juillet

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70.00 par année; six mois: \$38.00; trois mois: \$27.00. À l'étranger: \$75.00 par année; six mois: \$41.00; trois mois: \$29.00. Éditions du samedi: \$19.00 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste adrienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

MEMOIRAGE

La conception centralisatrice de M. Trudeau

par René Lévesque

Voici le texte de la réponse qu'inspire au premier ministre du Québec, M. René Lévesque, la «lettre ouverte aux Québécois» du premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, publiée dans les quotidiens francophones du 15 juillet. M. Lévesque a diffusé sa déclaration au cours de la conférence de presse qu'il a donnée vendredi 18 juillet.

La lettre ouverte que M. Pierre Elliott Trudeau expédiait le 14 juillet aux journaux francophones du Québec constitue, sur un ton presque uniformément agressif, un plaidoyer en faveur de son récent projet de déclaration de principes constitutionnels.

Derrière ce flot sémantique (peuple, nation, nation sociologique, ethnie, communauté, société, etc.), il y a sa vieille guerre contre tous ceux qui ne partagent pas ses idées centralisatrices, et en particulier son refus de la réalité nationale du Québec et des aspirations et des droits collectifs qui en découlent.

Il y a là aussi, pour le court terme, une tentative évidente de réinterpréter le sens du référendum et garder aussi exclusivement que possible le leadership des forces fédéralistes au Québec. C'est un défi direct au chef libéral provincial, M. Claude Ryan, et aux autres ténors du NON.

On se rappellera en effet qu'au

cours de la campagne référendaire, M. Trudeau s'était vu forcé d'affirmer qu'un NON signifiait un OUI, et qu'un vote négatif amènerait un renouvellement en profondeur du fédéralisme. M. Trudeau avait même accepté de porter un bouton affirmant mon NON est Québécois.

Maintenant qu'il a gagné le référendum, M. Trudeau sent que de telles attitudes équivoques de sa part peuvent être dangereuses pour sa conception centralisatrice du Canada. Il s'efforce donc de les mettre au rancart et de les remplacer par une attaque en règle contre les positions traditionnelles du Québec. Selon lui, en effet, les Québécois ne seraient qu'une ethnie ou une nation sociologique, comme il en existe une foule d'exemplaires au Canada, et cette ethnie n'aurait aucun droit à une dimension politique, particulière. Pour M. Trudeau, il n'y a, au Canada, qu'un seul grand ensemble politique, un seul électoral, un seul peuple canadien composé de plusieurs nations sociologiques.

Ce jargon compliqué ne cherche en réalité qu'à donner un déguisement savant à une conception du Québec et du Canada qui nie implicitement le droit du peuple québécois à disposer librement de son avenir, comme l'affirme entre autres le livre beige de M. Ryan et Cie, et même, pour citer à nouveau cette seule source fédéraliste, le fait que la société québécoise possède tous les attributs d'une communauté nationale distincte.

Voilà deux caractéristiques sur lesquelles, nous semble-t-il, il y a un consensus chez nous. Elles sont fondamentales. Et sur ce plan, non seulement les conceptions de M. Trudeau sont absolument inacceptables pour le gouvernement du Québec, mais sa lettre ouverte démontre à quel point nous avions raison de refuser son projet de déclaration de principes lors de la réunion des premiers ministres en juin.

Mais, cela demeure-t-il également inacceptable pour M. Claude Ryan et le Parti libéral du Québec? Il nous semble que les Québécois ont le droit de le savoir et de le savoir clairement.

Il faut même souligner qu'il est

Propos d'actualité

Le bien commun d'une société passe toujours par la restauration de la justice. Il ne peut être atteint par la violence. La violence tue ce qu'elle prétend créer, soit quand elle maintient les privilèges d'une minorité, soit quand elle tente d'imposer les transformations nécessaires. Les modifications pour un ordre social juste doivent être une action constante — en plusieurs temps, graduellement, progressivement — par le chemin de réformes pacifiques. Cela est la charge de chacun, principalement de ceux qui ont le pouvoir économique et politique dans la société. Le pouvoir est seulement justifié

dans une communauté par la réalisation d'un ordre social juste. Au-delà, le pouvoir ne peut jamais être utilisé pour protéger les intérêts d'un groupe au détriment des autres. La lutte des classes n'est pas la voie d'un ordre juste. Elle porte en elle-même le danger de transformer les défavorisés en privilégiés, créant une situation de désavantage pour ceux qui jusqu'alors ont possédé les avantages. Rien ne peut être construit avec la haine et la destruction des autres.

(Jean-Paul II, le 3 juillet, aux ouvriers de Sao Paulo au Brésil.)

Le cadre trop étroit de la restructuration scolaire

par François Paré

M. Paré est étudiant au programme de maîtrise en théologie de l'Université de Sherbrooke.

LES journaux nous apprennent que le ministre de l'Éducation songe à la création d'un troisième réseau scolaire non-confessionnel pour les villes de Montréal et de Québec, étant donné le jugement de la Cour supérieure dans le cas de l'école Notre-Dame-des-Neiges. D'ici à ce qu'une décision soit prise, probablement à l'automne, le débat public se poursuit, tandis que, pour le ministère de l'Éducation, s'amorce un ultime temps de réflexion. Quelques remarques, à mon avis, méritent considération.

Selon le jugement Deschênes du 17 avril dernier, l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique garantit la confessionnalité scolaire au niveau primaire à Montréal et à Québec, la CECM, la CECQ et les écoles primaires qu'elles administrent sont de droit confessionnelles et catholiques romaines, la loi actuelle ne permet pas à la CECM ou à la CECQ de créer et de gérer des écoles primaires non-confessionnelles, mais l'État doit protéger la liberté de conscience dans les écoles publiques.

Ces conclusions de la Cour suscitent une première question. L'interprétation juridique de l'article 93, paragraphe 1, de l'AANB ne risque-t-elle pas d'entraîner comme conséquence la non-reconnaissance de droits fondamentaux des minorités, droits que les pères de la

Confédération voulaient justement garantir par l'inclusion des dispositions («provisions») un à quatre de l'article 93? Ne serait-ce pas normal que le principe de suprématie de la Constitution empêche la majorité à l'intérieur d'un pays de brimer les droits des minorités? Plutôt que le contraire, comme ce fut le cas dans l'affaire Notre-Dame-des-Neiges? La discrimination présente à l'école publique serait-elle tout à fait légale puisque protégée par une législation antérieure à la Charte québécoise des droits de la personne? Il me semble donc souhaitable que la Cour d'appel fasse éclater une fois de plus le cadre trop étroit à l'intérieur duquel doit s'opérer la restructuration scolaire de l'île de Montréal. Car le caractère confessionnel unilatéral de nos écoles publiques ne semble pas conciliable avec la liberté de conscience et la liberté des cultes.

Comme le précise d'ailleurs Me Roger Comtois, la Cour d'appel s'est déjà refusée à voir dans la structure législative, lorsqu'elle pose des normes relatives aux questions de religion, «une réglementation qui oblige d'autres personnes que celles qui veulent bien y adhérer» (2).

Or, la promotion et l'implantation d'un projet éducatif chrétien dans toutes les écoles publiques, de même que l'embauche presque exclusive de personnel

catholique obligent sérieusement une bonne part de la clientèle scolaire. Et celle-ci n'a pas le choix parce que la fréquentation scolaire est obligatoire, les immigrants doivent s'intégrer à la francophonie, et il n'y a pratiquement pas d'option (sauf les écoles protestantes «bilingues»).

La création d'une commission scolaire «autre» pour les écoles «autres» aux fins de satisfaire les besoins et les droits des «autres» clients de l'école publique francophone (on serait tenté d'écrire les «exclus»), c'est la solution proposée par le juge Deschênes, l'Association des parents catholiques du Québec, le Mouvement scolaire confessionnel et, par voie de conséquence, la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Voyons un peu ce que laisse présager une telle solution: — la construction d'une «autre» école dans le quartier cosmopolite de Côte-des-Neiges et la fermeture de l'école Notre-Dame-des-Neiges à cause de la pénurie de clientèle «catholique», fermeture déjà prévue et planifiée par la CECM en 1973; — à cause de la constante baisse de la population scolaire, on peut s'attendre à ce que ce phénomène se reproduise dans plusieurs autres quartiers des grandes villes;

— transport scolaire de jeunes enfants sur de longues distances, en ville, aux heures de pointe... histoire de réunir suffisamment d'élèves pour remplir l'école «autre» créée à grands frais;

— fin de la cohésion des groupes d'enfants du quartier au profit de la cohésion de l'école catholique, ou encore co-

hésion accrue de groupes antagonistes, du style «papistes vs païens» (j'ai connu ça dans mon enfance, à quelque variante près);

— accentuation du caractère catholique des écoles catholiques telle que désiré par l'archevêché de Montréal, l'APCQ, le MSC et la CECM, au détriment de ceux qui, bien que non-catholiques, n'auront pas accès pour une raison ou l'autre (trop d'heures en autobus, trop petit nombre d'exemptés) dans le quartier, immigrants déjà suffisamment marginalisés, etc.) à l'école «autre».

Dans une lettre adressée le 25 juin 1975 à M. Jacques Mongeau, alors président du Conseil scolaire de l'île de Montréal, et publiée dans LE DEVOIR du 8 juillet suivant, Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, exprimait «clairement» sa position: «La commission scolaire catholique est la structure qu'il faut maintenir pour assurer la mise en oeuvre de l'école catholique. Cette position ne veut en rien brimer les personnes qui, notamment dans le secteur francophone, ne partagent pas la foi catholique. Celles-ci devraient pouvoir jouir, même à l'intérieur de ces cadres, d'écoles qui leur conviennent, ainsi que la loi le prévoit depuis quelques années. La création de telles écoles «autres» aurait pour effet de clarifier la situation dans ce secteur».

Or, comme une telle école «autre» a vu le jour et une majorité de sa clientèle, même catholique, s'en est trouvée satisfaite, voilà, en 1979-80, que Mgr l'archevêque se solidarise avec la minorité traditionnelle pour contrer la volonté ma-

ritaire des premiers concernés dans l'émergence de cette première école de quartier non porteuse de discrimination.

La décision de porter la cause de Notre-Dame-des-Neiges en appel me semble particulièrement opportune. Maître Guy Houle soulignait que «la Législature pourrait, sans préjudice aux droits des catholiques et des protestants, obliger toutes les commissions scolaires, sauf les corporations dissidentes, à organiser des classes et même des écoles pour les non-catholiques et non-protestants qui pourraient y bénéficier d'un enseignement non-confessionnel; en somme, il s'agirait alors d'une «conscience clause» collective».

D'autre part, même si parfois l'interprétation de la Constitution peut donner lieu à une certaine révolution dans la pensée judiciaire («a judicial supremacy tantamount to a virtual Bill of Rights» (3), il n'en demeure pas moins que l'idéal serait une révision constitutionnelle complète. Celle-ci devrait se faire en tenant compte du pertinent commentaire du juriste C.E. Phillips: «Contre cet écueil de la première disposition de l'article 93 de l'AANB... des projets de réorganisation scolaire largement agréés se sont désagregés. Il est probable qu'aucune autre loi ou pacte de l'histoire canadienne n'a provoqué autant de controverse, d'arnement, de chicane et de frustrations» (4).

On songe immédiatement au projet de restructuration scolaire de l'île de Montréal, aux recommandations pressantes et aux avertissements du tome 4 du

Rapport Parent, au sort des exemptés dans nombre d'écoles, et aussi aux conséquences possibles de l'éventuelle création d'un troisième réseau scolaire à Montréal et à Québec.

Dans ce litige, à la grande surprise du juge Deschênes par ailleurs, les catholiques se divisent en deux clans qualifiés de traditionaliste et de progressiste. Nonobstant l'existence d'un troisième groupe encore bien plus nombreux, les catholiques indifférents, il importe que s'affichent de plus en plus tous ceux qui croient que les droits et les besoins des minorités doivent prévaloir sur les privilèges exceptionnels garantis par la constitution canadienne aux majorités chrétiennes de Montréal et Québec.

En plus de relativiser les présomptions du MSC et de l'APCQ, en faisant voir que le principe de la séparation de l'Eglise et de l'État est plus proche de l'Evangile que la mentalité de chrétienté véhiculée par ces groupes, un front de solidarité pour l'école publique aurait l'avantage de hâter l'aboutissement d'un débat qui a déjà suffisamment duré, et ce, au profit des enfants qui demeurent les premiers touchés.

Notes

- (1) Woehrling, J. et Chevrette, F.: «Le face à face des tribunaux et du parlement», LE DEVOIR, Montréal, 25 avril 1980, p. 15.
- (2) Maître Roger Comtois: cité par Maître Guy Houle: *Le Cadre juridique de l'administration scolaire au Québec*, Annexe au Rapport Parent, 1966, p. 104.
- (3) idem, p. 128.
- (4) Cité par Houle, op. cit. p. 99; traduction par l'auteur de cette lettre.

Pour un Québec souverain et social-démocrate

par Louis O'Neill

Ancien ministre, député de Chauveau à l'Assemblée nationale, l'auteur de cet article écrit pour LE DEVOIR est membre du comité spécial qui a reçu du conseil national du PQ le mandat de préparer un projet de programme électoral et d'interpréter le chapitre 2 du programme actuel, relatif au référendum.

UNE opinion veut que l'avenir soit à l'anti-nationalisme, au fédéralisme et au conservatisme. Donc un bel avenir pour M. Claude Ryan. La thèse fait son petit bout de chemin, plaisante pour ceux qui aimeraient que rien ne bouge au Québec.

On écrit pour mousser la thèse. Je trouve un exemple de cette littérature de promotion dans une analyse aux allures impartiales et objectives, publiée par le *Journal de Montréal* (23 juin 1980). L'auteur, Dominique Clift (qui reprendra plus tard, avec quelques nuances, les mêmes propos dans LE DEVOIR), déclare avec beaucoup de sérieux que le nationalisme québécois est en perte de vitesse, en déclin, voire en disparition. À l'avenir, affirme-t-il, les gouvernements d'ici devront être plus attentifs aux droits individuels et aux requêtes de la nouvelle bourgeoisie d'affaires francophone. Il faudra se préoccuper moins d'égalitarisme et veiller plus à récompenser l'initiative personnelle. Il faudra aussi s'attendre à ce que le gouvernement se

montre moins empressé à assurer la sécurité des individus.

Son regard scrutateur fixé sur la boule de cristal, Dominique Clift prédit un virage vers le conservatisme, moins de sympathie pour les syndicats et les intellectuels de gauche et «une diminution sensible de l'animosité manifestée à l'égard de la population anglophone». Il va jusqu'à imaginer que ce puisse être le gouvernement de monsieur Lévesque qui entame le virage vers le conservatisme. Quoi qu'il en soit, «les libéraux, sous la direction de Claude Ryan, sont déjà entrés psychologiquement dans cette période de l'après-nationalisme». Et toujours prophétiquement il ajoute: «Mais qu'il importe le gouvernement que se donneront alors les Québécois, on assistera à la mise au rancart de cette forme particulière de nationalisme qui a dominé la vie politique de ces vingt dernières années, un nationalisme orienté vers l'action collective et concertée».

Dominique Clift résume en quelques lignes ce que sans doute les libéraux se

préparent à servir à la population lors de la prochaine consultation électorale. Il décrit bien la collusion qui se précise entre le fédéralisme et le conservatisme. Cette collusion, c'est celle des courants de droite. Concertation de courants réactionnaires qui jouissent d'appuis importants, partout en Amérique du Nord. Collusion qui, sous l'effet d'une conjoncture favorable, peut se gonfler artificiellement, comme cela s'est produit le 20 mai au Québec.

Ce qui étonne au départ dans ce genre d'analyse dont Dominique Clift nous fournit un cas-type fort intéressant, c'est le jugement à priori négatif sur un seul nationalisme, celui qui est québécois, qui ne serait qu'une mode passagère, une sorte de perversion. Rien à dire sur les nationalismes bien établis, américain, britannique, anglo-canadien et autres. Le nationalisme des régimes en place apparaît comme normal et légitime, celui d'un petit peuple obligé de revendiquer sa place au soleil est perçu comme une anomalie, une sorte de maladie.

Mais pour une maladie, avouons qu'elle a la vie dure. Le nationalisme québécois date d'au moins 1760. Il a grandi en réponse à la pression assimilatrice du conquérant. De la même époque date le nationalisme acadien, qui avait subi un inoubliable traitement-choc en 1755. Des nationalismes qui reflètent le goût de vivre de petites collectivités écrasées, humiliées et dominées. Des ethnies coriaces, dirait sans doute monsieur Trudeau.

Axé longtemps sur des objectifs de survie (ce qui est normal quand on est menacé de mort), le nationalisme québécois s'est arrimé, surtout à partir de 1960, sur les idées de progrès économique, de développement et de prise en charge du destin collectif. De là à déboucher sur l'objectif de l'indépendance politique, il y avait un enchaînement logique. D'où la crise actuelle, qui en est une de croissance et non de déperissement. C'est le fédéralisme qui subit une crise de déperissement. Pareil à une vieille cruche, il ne supporte pas le vin nouveau de la souveraineté politique québécoise.

L'avenir, dit-on aussi, serait aux libertés individuelles. Je réponds: le passé récent et le présent aussi. Car opposer les libertés individuelles et les libertés collectives, c'est un faux dilemme. Dans un contexte social imprégné de traditions démocratiques, les libertés et les droits collectifs sont, pour les citoyens ordinaires, le prolongement de l'aire d'exercice de leurs libertés et droits personnels. Par

exemple, l'instruction gratuite, l'assurance-santé, la Charte du français, la loi sur la santé et la sécurité au travail, la loi sur les normes minimales de travail, le zonage agricole: autant de mesures progressistes qui concrétisent dans les faits les droits et libertés des citoyens ordinaires. Grâce à ces politiques, des milliers de citoyens ont réalisé que l'État peut se révéler le partenaire de leur libération et de leur développement. Ce qui est une caractéristique de la social-démocratie.

Or cette social-démocratie est loin d'avoir épuisé ses ressources. Le conservatisme peut attendre et aller se rhabiller. Il y a de nouveaux objectifs à atteindre, des projets à parachever. Par exemple: rendre plus concret le droit au travail pour les 18-25 ans, pour les travailleurs dépourvus de qualifications professionnelles, pour les mères de famille qui désirent retourner sur le marché du travail; accroître la qualité de l'enseignement et restructurer le réseau public d'éducation; élaborer, en concertation avec les syndicats, de nouvelles règles de jeu dans les secteurs public et para-public; démocratiser l'utilisation des médias de communication; répondre de façon prioritaire aux besoins de la famille et de l'enfant; planifier la croissance économique en fonction des besoins fondamentaux de la collectivité, etc. Il est donc vraiment prématuré de confier aux conservateurs sociaux, sous l'égide de M. Ryan, le mandat de bloquer la machine et de faire marche arrière.

Pas plus que la social-démocratie, le courant nationaliste n'est à bout de souffle ni arrivé au terme de son cheminement. En fait, les récents événements font qu'il donne l'image du piètiement. Pour beaucoup d'indépendantistes, l'étape actuelle des négociations apparaît quelque peu incongrue, un peu comme une déviation qui éloigne de la voie principale. Mais quoi qu'en disent certains (incluant certains péquistes), l'idée d'indépendance (ou de souveraineté) n'a pas atteint son plafond. Elle ne plafonne que là où on cesse d'en parler ou de s'en préoccuper. Comme valeur, elle dépasse radicalement celle d'un badge d'honneur qu'on accorderait aux plus fervents des autonomistes à l'intérieur d'un régime fé-

déral renouvelé. Car entre le replâtrage constitutionnel et la souveraineté politique, il existe une distinction de nature qu'il serait vain de vouloir cacher.

Cette distinction substantielle, elle vient d'être rappelée par le pape Jean-Paul II. Issu d'un pays qui a goûté l'associationnisme à toutes les sauces avec des voisins plutôt incommodes, le pape a tout simplement formulé une observation de sens commun, que M. Trudeau semble incapable de comprendre: à savoir que pour un peuple normal, riche d'une culture distincte et aspirant à la dignité et à la liberté, la souveraineté politique constitue un bien supérieur, irremplaçable. Vérité élémentaire, confirmée par l'histoire et que d'interminables palabres politiques ne doivent pas faire perdre de vue, surtout si on s'identifie à une formation politique indépendantiste.

Le nationalisme québécois est plus qu'une mode passagère. Orienté positivement, dans un balisage social-démocrate, il ouvre la voie à un développement plus avancé, à la fois économique, humain et social, de la collectivité québécoise. Son essor peut contribuer à mettre en valeur aussi bien les libertés individuelles que collectives. C'est là une question de choix de contenu. Car si l'indépendance donne un pays, le devoir des citoyens demeure de définir le genre de pays que l'on se donne. On n'a pas à choisir entre la souveraineté et le progrès économique, ou entre la souveraineté et les libertés individuelles. On se doit de choisir tout à la fois la souveraineté, le progrès économique et les libertés tant individuelles que collectives.

L'autre choix, camouflé derrière une fausse croisade en faveur des libertés individuelles, c'est celui du statu quo et du conservatisme social, bref le retour en force de la droite. Pour toute société, ce genre de choix se solde un jour ou l'autre par des rattrapages coûteux. Dans le cas du Québec, il charrie en outre la lourde hypothèque contenue dans le Livre beige, c'est-à-dire la menace d'une désintégration de notre identité collective.

Dans la conjoncture actuelle, c'est la présence au pouvoir d'un parti fidèle au double objectif de la souveraineté politique et de la social-démocratie qui correspond le mieux au cheminement de notre histoire collective.

Marie-Astrid la catholique

par Séraphin Marion

Écrivain et historien, l'auteur est membre de la Société royale du Canada.

DANS un quotidien anglophone du 7 juillet 1980, en haut de la première page, un titre percutant, en grosses lettres noires, apprend au lecteur la grande nouvelle: «Royal Row over Charles's Patez Flame». Traduction libre: «On se chamaillait royalement au sujet de la dernière amoureuse du prince Charles». Selon cette nouvelle qui s'accrédite à Londres, le prince Charles serait fiancé à la princesse Marie-Astrid du Luxembourg.

Pourquoi tout ce brouhaha? Il n'y a pourtant pas là de quoi perdre la tramontane, diront certains esprits simplistes. D'autres, mieux informés, constateront qu'il y a certainement, en la conjoncture, anguille sous roche. Voici le hic: la princesse Marie-Astrid est catholique romaine! Si le prince Charles l'épousait, il devrait renoncer au Trône. Ainsi le veut une ancienne loi du Royaume-Uni.

Il nous faut actuellement résoudre d'angoissants problèmes: la pollution de la terre, des eaux, de l'atmosphère; la violence qui se propage aux quatre coins du monde; l'écart qui s'accroît tragiquement entre les magnats de la finance et les déshérités des bidonvilles; enfin la menace d'une guerre nucléaire. Tout cela n'est que brouille. Mais qu'un héritier présomptif de la Couronne, en Angleterre, songe à épouser une catholique romaine, voilà la catastrophe majeure, la

catastrophe par excellence, l'abomination de la désolation dans les Lieux saints! Ainsi déraisonnent plusieurs «Britishers» en général, et les Orangistes en particulier.

Ces derniers n'ont pas manqué de réagir sur-le-champ. Dix-sept mille d'entre eux ont défilé dans les rues de la cité écossaise de Glasgow et un certain Atkins leur a donné l'assurance que le «Settlement Act» ne serait ni modifié, ni retiré. Cette loi prohibe tout mariage d'un prince ou d'une princesse britanniques avec un conjoint catholique.

Quelqu'un qui n'était pas le premier venu, s'est apitoyé sur cette situation: c'est le révérend A.C. Forrest. Jusqu'à sa mort, survenue récemment, ce ministre de l'Église Unie publiait, chaque semaine, dans une chaîne de journaux, un article très remarqué par sa pertinence et son objectivité. Il obtenait ainsi une vaste audience.

Le 7 juillet 1965, il posa à ses coreligionnaires protestants la question capitale que voici: «Did you ever wonder why the Roman Catholics in Quebec were not more enthusiastic about British Royalty? Does it not bother you, my Anglo-Saxon Protestant friends, that the French Canadians want the National Anthem changed? One thing we God-fearing English-speaking Protestants should remember is

that when a Roman Catholic is asked to sing our National Anthem, it is for a monarch who must be a Protestant. If the Queen of England for some personal reasons came to the conclusion she would be a better Christian by becoming a Roman Catholic she would have to give up the Throne».

Et le ministre de conclure par une remarque judicieuse: «Most of us never think about it. But a Roman Catholic in Canada is asked to be loyal to a Throne that is denied a Roman Catholic».

Même si elle est triste, il faut bien se rendre à cette évidence. Ainsi les catholiques canadiens prennent figure de citoyens de deuxième classe dans un pays où près de la moitié de la population est catholique.

Dans le Canada d'autrefois, les Orangistes exerçaient une influence prépondérante; aujourd'hui ils ne tiennent plus le haut du pavé. À la plupart d'entre eux s'applique le dicton anglais bien connu: «His bark is worse than his bite». Ce qui pourrait se traduire par: «Ses aboiements font peur, mais ses morsures sont inoffensives».

D'autre part, leurs chefs ne souffrent pas d'un complexe d'infériorité. Le 16 juillet 1958, à Londonderry, en Irlande du Nord, se tint un congrès mondial d'Orangistes. Ancien maire de Toronto, Leslie H. Saunders y prononça un discours centré sur le thème que voici: «L'Église de Rome est l'incarnation même de tout ce qui s'oppose à l'autorité et à la sécurité de l'État et l'ennemie-née de la liberté, de la raison et du bonheur de l'humanité». Bref, l'Église de Rome serait l'origine de presque tous les maux qui affligent l'humanité. Quand la mona-

nie atteint ce degré-là, elle relève du psychiatrie.

C'est certainement un historien anglo-protestant qui a le mieux toisé l'Ordre d'Orange; c'est lui qui l'a étudié avec conscience et sagacité. Autrefois professeur d'histoire du Canada à l'Université Queen's, à Kingston, en Ontario, Arthur Lower n'a usé ni de circonlocution, ni d'euphémisme quand, dans une page célèbre, il a osé dresser le bilan des activités orangistes dans notre pays: (*Canada, Nation and Neighbour*, p. 110).

Il a reconnu l'honnêteté et l'intégrité des membres de cette Société venus, pour la plupart, des milieux ruraux de l'Ontario: «Orangemen as individuals, removed for a moment from their Orangeism, being men of energy, could and did have much to contribute». Quand à l'Ordre lui-même, Lower ne craint pas de le flétrir: «The Order had little to give except hatred and confusion. Its record, over a century and a quarter, is one of consistent antagonism to the very idea of a Canadian nation».

Dans son *The Incredible Canadian*, à la page 95, Bruce Hutchison, l'un des meilleurs journalistes anglophones du Canada, grand historien à ses heures, a écrit: «Professor A.R. m. Lower, our greatest Canadian historian». Je partage cet avis. Nous nous sommes rencontrés aux Archives publiques, à Ottawa, au commencement de notre carrière: nous sommes maintenant arrivés, tous deux, au soir de notre vie. Puisse ce confrère et cher ami, pendant longtemps encore, apporter à notre histoire une importante contribution, combattre les préjugés et susciter un nombre toujours croissant de disciples et d'admirateurs.

BIBLIOGRAPHIE

D'Osoyoos à Aioyedon

On connaît l'histoire des cueilleurs de pommes québécoises qui se sont fait rosser à Osoyoos («On cueillait des pommes et on s'est fait vergé», ont-ils sans doute dit aux enquêteurs). Blessés dans leur fierté nationale, des bleus à l'âme et ailleurs, ils sont tombés dans les pommes après avoir cru au Paradis terrestre de l'unité canadienne enfin retrouvée.

Il ne faudrait pas exagérer et faire de quelques pépins une montagne (Rocheuse). Mais voilà qu'au moment où on allait oublier l'affaire, il appert que d'autres Québécois ont été malmenés dans

l'Ouest. «Pieds et mains liés, ils ont été jetés sous la douche» comme de sales étrangers. Encore une douche froide sur la fraternité pan-canadienne.

Tomber à bras raccourcis sur les citoyens d'un parti fidèle à la constitution fragile et menacée, c'est pas chrétien, comme dirait le ministre de la Justice. Notre identité nationale en bandoulière aurait besoin de plus de ménage-mment. Halte. Wow. Arrêt. Stop. Autrement on tombera de Charbyde en Scylla et d'Osoyoos en Aioyedon!

Rolande ALLARD-LACERTE

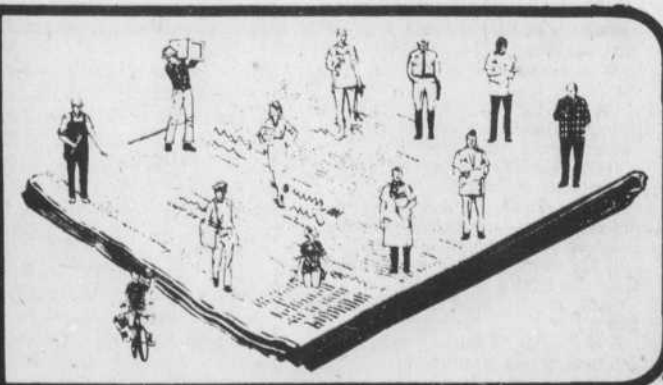
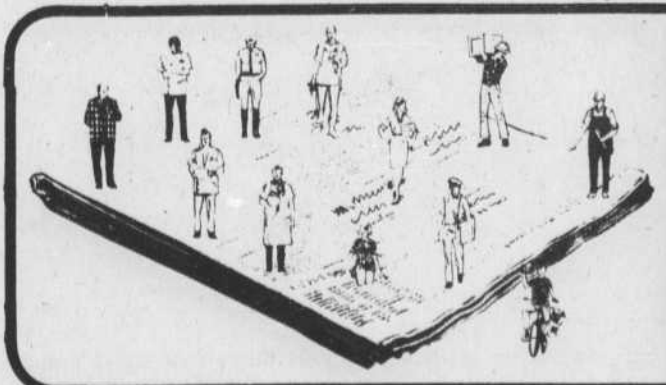
OFFREZ-VOUS LE DEVOIR

Chaque matin

Renseignements

Service du tirage

844-3361





Un jeune Soviétique dont les parents veulent retourner en Ukraine après six mois passés aux États-Unis vient de demander l'asile politique à un juge fédéral de Chicago.

Lorsque le jeune Walter Polovchak, âgé de 12 ans, a appris les projets de ses parents, il s'est enfui. Retrouvé par la police, il a été présenté samedi à un juge, à la suite d'une décision du département d'État subordonnant sa sortie du territoire américain à une décision judiciaire.

«J'aimerais mieux ne plus voir mes parents que de quitter Chicago. J'ai des amis, une école agréable, une vieille bicyclette que j'ai arrangée moi-même: on est mieux ici que dans mon pays», a plaidé Walter.

Dans l'attente d'une décision, il a été confié à des amis de sa famille, d'origine ukrainienne.

Le père de Walter, qui n'a pas prononcé un mot à l'audience, s'est élevé, à la sortie du tribunal, contre le «kidnapping» de son fils.

Un porte-parole de l'ambassade d'URSS à Washington a estimé pour sa part que la justice n'avait pas à intervenir dans une telle affaire, qu'il a qualifiée d'«étrange».

en bref...

■ Un autre incendie dans le quartier grec

Pour la troisième fin de semaine consécutive, les pompiers de Montréal se sont rendus éteindre un incendie dans le quartier grec, à l'angle des avenues Bernard et du Parc, samedi soir. Le dernier sinistre a laissé une douzaine de familles sans logis.

Selon la police de la CUM, personne n'a été blessé. Lors des deux précédents incendies, les 6 et 12 juillet, de nombreuses familles ont dû évacuer temporairement leur logement.

■ Individu recherché pour enlèvement

La police de la CUM a publié en fin de semaine le portrait robot d'un individu recherché en rapport avec la tentative d'enlèvement d'un homme d'affaires, la semaine dernière.

Propriétaire d'un magasin à LaSalle, M. Raymond Dubé avait pu sauter en marche quand a ralenti l'automobile de

son ravisseur. On ne connaît pas encore le mobile de ce rapt avorté.

■ Un sexagénaire de Waterloo agressé et volé

Un sexagénaire de Waterloo, dans les Cantons de l'Est, est dans un état satisfaisant à l'hôpital après avoir été assailli et volé, en fin de semaine.

Selon la police locale, un individu armé d'un couteau a donné plusieurs coups de pied à la tête de M. Siméon Beaumont après avoir forcé l'entrée de sa maison mobile.

■ Individu arrêté à Sainte-Anne-des-Monts

La Sûreté du Québec a arrêté en fin de semaine à Sainte-Anne-des-Monts un individu de 28 ans soupçonné en rapport avec le meurtre récent de Robert Saint-Louis, âgé de 27 ans. Ce dernier a été abattu d'un coup de fusil de chasse.

diction exclusive sur les ressources. Dans une proportion qui varie de 58% au Québec à 76% en Colombie-Britannique, les citoyens réclament une juridiction conjointe du Canada et de la province.

De même, ce sondage révèle que les citoyens seraient prêts à accorder un certain pouvoir d'arbitrage au gouvernement fédéral en cas de conflit avec leur propre gouvernement provincial. Dans l'ensemble du Canada, la proportion des citoyens en accord avec ce principe est de 52%, elle est de 49% dans les Maritimes (contre 40% en désaccord) et de 49% (contre 46%) au Québec. Ce n'est que dans l'Ouest - 44% pour et 45% contre dans les Prairies, et 46% pour et 49% contre en Colombie-Britannique - que les avis sont plus partagés.

Avec un tel sondage, le ministre fédéral de la Justice semble certain qu'il n'aura pas de mal à convaincre tous les Canadiens, et peut-être même une majorité suffisante de gouvernements provinciaux, qu'il est temps d'arrêter une tendance.

Cette «tendance», il la chiffrait encore vendredi dernier dans son entrevue avec LE DEVOIR. «Autrefois, le gouvernement gérait 70% de tous les Impôts perçus au Canada. Aujourd'hui c'est 39%, et même 30% si on tient compte des transferts directs aux provinces». Avec le résultat que le Québec a le même budget que l'État de New York avec trois fois moins de population. Même raisonnement pour la province d'Ontario comparée à l'État de la Californie.

Et le gouvernement fédéral veut garder une main sur une partie au moins du gâteau fiscal pour réaliser cet idéal qu'il a «vendu» aux Québécois en mai dernier: «un pays qui est capable de partager».

Il reste aux provinces — l'entrevue avec M. Chrétien l'indiquait clairement — à comprendre que le gouvernement fédéral n'attendra pas douze années pour voter cette question... Si le gouvernement fédéral était «obligé» d'«obliger» les Canadiens à exprimer leur loyauté ou leur attachement au Canada, on sait depuis le 20 mai dernier, pense M. Chrétien que «c'est plus fort qu'on l'imagine»...

◆ Khomeiny

pays et tout particulièrement celui des otages américains détenus depuis bientôt neuf mois. Les parlementaires, qui viennent d'adopter un règlement intérieur provisoire pour une durée de deux mois, auront à se prononcer dans les prochains jours sur le nom du premier ministre que leur présentera le président Abolhassan Banisadr.

L'avatollah Beheiti, président de la Cour suprême et chef du PRI, a assuré que le nouveau gouvernement commencerait effectivement ses travaux d'ici à jeudi prochain.

Plusieurs noms de premiers ministres possibles circulent dans les milieux politiques. Le ministre des voies et communications, M. Moussa Kalantari, bénéficie du soutien du PRI, majoritaire au Parlement. Agé de 32 ans, il était ingénieur

dans le secteur privé avant la révolution et avait été nommé directeur des voies et communications dans la province pétrolière du Khouzistan, puis en Azerbaïdjan occidental, avant de devenir ministre. Le président de la république lui préférerait M. Hassan Habibi, homme politique plus modéré et porte-parole du Conseil de la révolution dissout la semaine dernière.

Deux autres noms sont également avancés, ceux de M. Moustafa Mir Salim, vice-ministre de l'Intérieur et responsable de la police, et de M. Mohammad Ali Rejai, député de Téhéran et ministre de l'Éducation.

On a noté d'autre part que la radio officielle iranienne a infligé hier soir un camoufflet à M. Sadegh Ghotbzadeh, ministre des Affaires étrangères, en diffusant un troisième communiqué des «gardiens de l'Islam» qui lui était violemment hostile.

Les «pasdaran de l'Islam» ont reproché à M. Ghotbzadeh d'avoir attribué à des éléments de l'ancien régime l'attentat manqué vendredi à Paris contre M. Chapour Bakhtiari, «au lieu d'honorer l'acte de ses frères».

Inconnus voici deux jours, les «gardiens de l'Islam» ont revendiqué l'attentat manqué contre l'ancien premier ministre iranien. Ils se recommandent de Dieu, du peuple et de l'imam, en affirmant obéir à son ordre de «condamnation à mort tous les conspirateurs sans exception». Ils rangent M. Ghotbzadeh parmi les «taghoutis» (idolâtres), ces émules de l'ancien régime et de l'Occident si souvent dénoncés par le «guide de la révolution».

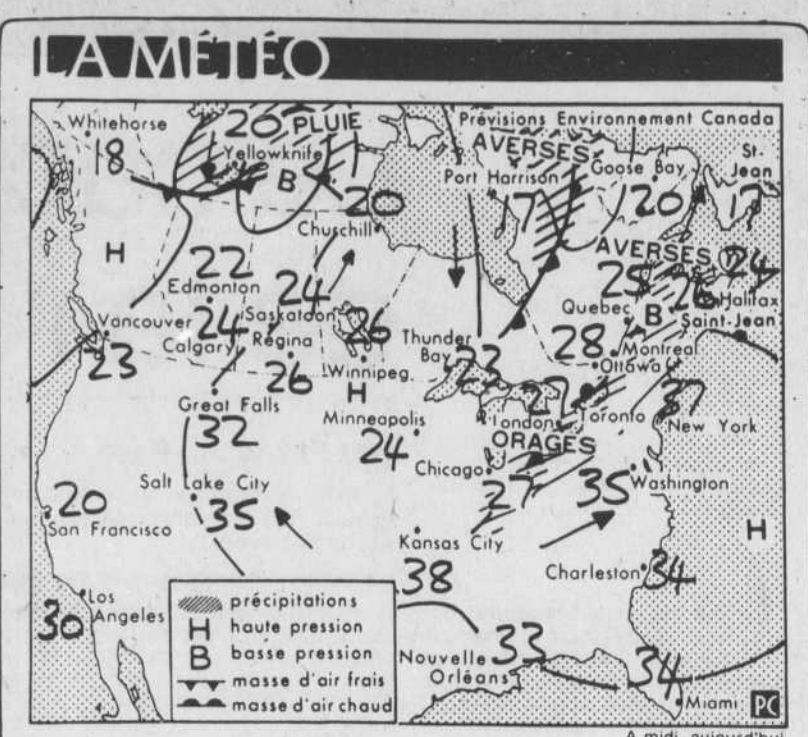
La diffusion trois soirs de suite des communiqués des «pasdaran de l'Islam» par la radio et la télévision iraniennes, dont les émissions sont sévèrement contrôlées, fait penser à une campagne organisée.

La radio et la télévision à un moindre degré, sont contrôlées par le camp des intégristes religieux et M. Ghotbzadeh, n'est vraisemblablement pas leur cible principale, mais seulement une des victimes sur la voie d'une radicalisation politique.

Jusqu'à maintenant, le «guide de la révolution» avait soutenu M. Ghotbzadeh chaque fois qu'il s'était trouvé en difficulté. Si cette fois, il lui préférerait les «pasdaran de l'Islam», ces derniers apparaîtraient comme un nouvel élément moteur de la révolution, comme l'ont été les «étudiants islamiques» depuis qu'ils ont pris d'assaut l'ambassade des États-Unis à Téhéran le 4 novembre dernier.

D'autre part, les autorités judiciaires françaises ont refusé de commenter les rumeurs selon lesquelles le chef du commando qui a tenté d'assassiner M. Chapour Bakhtiari, aurait déclaré avoir agi à la demande des autorités de Téhéran.

Selon des informations non confirmées circulant à Paris, M. Anis Naccache, dit «Abou Mazen», blessé au cours de la tentative d'assassinat, aurait indiqué aux policiers qu'il l'interrogeaient sur son lit d'hôpital que son commando avait été payé par les autorités iraniennes pour venir en France et tuer l'ancien premier ministre, actuellement en exil près de Paris. Anis Naccache, 29 ans, alias Abou Ma-



Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec quelques averses et risque d'orage. Maximum près de 24. Aperçu pour mardi, dégagement et moins chaud.

Pontiac-Gatineau, Lièvre, Laurentides: nuageux avec quelques averses et risque d'orage. Maximum de 24 à 26. Aperçu pour mardi, dégagement.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières-Drummondville, Québec, Montagneuse de l'Estrie-Beauce: nuageux avec quelques averses et risque d'orage. Maximum de 26 à 28. Aperçu pour mardi, dégagement.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière du Loup-La Malbaie: ciel variable avec possibilité d'averses surtout en fin de

journée. Maximum de 24 à 26. Aperçu pour mardi, ciel variable avec quelques averses.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne des Monts-Parc de la Gaspésie Gaspé: ciel variable avec possibilité d'averses. Maximum près de 22. Aperçu pour mardi, nuageux avec quelques averses.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ciel variable. Maximum près de 22. Aperçu pour mardi, nuageux avec quelques averses.

Basse-Côte-Nord-Anticosti: Nuageux avec quelques averses et risque d'une orage. Maximum près de 18. Aperçu pour mardi, nuageux avec des averses.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

M. Paul HUBERT — Subitement à Montréal, le 19 juillet 1980 à l'âge de 31 ans, est décédé, M. Paul Hubert époux de Lise Tremblay, outre son épouse, il laisse ses parents Monsieur Jean Hubert et madame Ruth Harris de Charlesbourg, ses frères et sœurs: Verna (madame Maurice Froux de Montréal), Monique (de Ste-Foy), Michel (époux de Judith Fugère de Québec), Renée (madame Pierre Guillemette de Charlesbourg), Lise (madame Michel Langevin de Charlesbourg), André (de Québec), sa grand-mère, madame Marie-Anne Harris de Haute-Rive, plusieurs oncles, tantes et neveux, ainsi que de nombreux amis et collaborateurs. Les funérailles auront lieu mardi 22 courant. Le convoi funéraire partira des salons Alfred Dallaire inc. et J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine d'Outremont où le service sera célébré à 10 h 00. Et de là au Crématorium Alfred Dallaire lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUJOURD'HUI

Le congrès des avocats criminalistes canadiens et américains se poursuit à l'hôtel Bonaventure.

À 16 h, spectacle du groupe Arthabaska au théâtre des Lilas, aux Floralies.

À 20 h, spectacle de deux groupes acadiens, Beausoleil Broussard et 1755, au kiosque international de Terre des Hommes.

La Croix-Rouge organise une collecte de sang dans le hall d'entrée de l'hôpital Sainte-Justine de 9 h à 16 h. Deux autres collectes ont lieu au Centre social de La Sarre, de 15 h à 20 h, et au Centre hospitalier de Verdun, dans l'aile administrative, de 9 h à 16 h.

◆ Flamme

vigoureusement applaudis, y sont associés. Sans l'Afghanistan, ces Jeux ne seraient pas ce qu'ils sont...

Car il y a aussi ces pays qui ne défilent que derrière le drapeau olympique. Certains d'entre eux ont choisi, pour exprimer leur désaccord vis-à-vis de la politique soviétique, la délégation réduite à sa plus simple expression. C'est le cas notamment de la Grande-Bretagne qui n'a envoyé sur le stade lénine qu'un seul représentant à la cérémonie d'ouverture. Dans sa solitude, il porte dignement son emblème olympique. D'autres, dont la France, ont confié à un soldat soviétique en survetement blanc et rouge, la responsabilité de présenter en leur nom les cinq anneaux olympiques.

Des absents, évidemment, on ne parle pas. Pour les organisateurs sportifs, l'esprit des Jeux a, malgré tout, surmonté «les différences raciales, religieuses et politiques».

C'est également ce que dit une voix étrange venue du cosmos et qui retentit sur le stade lénine: «C'est sur l'orbite qu'on ressent le plus la beauté de la terre, dit un cosmonaute soviétique depuis son vaisseau spatial. Cette terre a besoin de paix».

Le drapeau olympique est hissé sur son mât, les foulards des adolescents multiplient les tableaux colorés sur des airs tantôt classiques, tantôt désuets, accompagnant les ballets et les évolutions grandioses de 17,000 gymnastes. Ils évoluent sur une pelouse dont le beau vert avait été étudié pour la télévision en couleurs... Mais la plupart des chaînes occidentales ont boycotté la cérémonie d'ouverture en direct.

«Qu'importe», dit un sportif. Il est venu glaner sa médaille d'or millésime 80. Il lève les yeux vers la seule maxime olympique déroulée dans les tribunes: «Plus vite, plus haut, plus fort». Les sportifs ne sont venus que pour cela.

◆ Chrétien

d'Edmonton: un millier de personnes, une bonne foule. J'ai tenu le même discours et j'ai pas eu de misère du tout.

21 juillet

par le PC et l'AP

- 1974: Washington annonce que la Grèce et la Turquie ont accepté un cessez-le-feu à Chypre;
- 1973: la France procède à un essai nucléaire dans le Sud-Pacifique;
- 1968: les astronautes américains Neil Armstrong et Edwin Aldrin quittent la lune, sur laquelle l'homme a mis le pied pour la première fois, afin de revenir sur Terre;
- 1960: victorieuse aux élections, Mme Sirimavo Bandaranaike devient chef du gouvernement cinghalais;
- 1920: le roi Fayçal reconnaît le mandat français en Syrie;
- 1931: Léopold 1er est proclamé roi des Belges, après la séparation entre la Belgique et la Hollande;
- 1798: victoire de Bonaparte à la bataille des Pyramides;
- 1542: le pape Paul II crée l'Inquisition à Rome.

Il est né un 21 juillet: Le violoniste américain Isaac Stern (1920).

«Il n'y a pas que des premiers ministres dans les provinces, d'expliquer un Jean Chrétien de plus en plus excité. Quand ces premiers ministres prétendent parler au nom de leur province, lance-t-il, on a vu ce que ça a donné au Québec... Et je sais que les Québécois pensent que je parle en leur nom aussi bien que M. Claude Morin, à cette conférence-ci.»

Peut-être soudain inquiet d'avoir été trop loin, le ministre fédéral se reprend... «Je n'aime pas faire du chantage. Je veux faire seulement réaliser aux provinces que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de continuer de s'engueuler avec elles pendant douze années. C'est peut-être dans leur intérêt de faire un deal... comme c'est dans mon intérêt aussi».

Le ministre responsable des relations fédérales-provinciales à Ottawa semble par dessus tout satisfait d'avoir provoqué un tel débat de fond avec les dix provinces. «(Si j'ai fait une contribution à cette conférence, confie-t-il, c'est que j'ai forcé un débat sur le fond du problème et non pas sur la périphérie. Les provinces avaient l'habitude de venir aux conférences constitutionnelles avec leur cahier de doléances. Et le gouvernement fédéral se contentait d'opiner de la tête. C'est la première fois qu'elles se retrouvent en face d'une demande précise d'Ottawa. Et une demande qui les oblige à prendre une position de fond sur le genre de pays qu'elles sont prêtes à accepter: un Canada de dix principautés, ou une union économique».

«Le problème, explique M. Jean Chrétien, c'est que les provinces ne savent pas exactement les conséquences exactes des demandes du gouvernement fédéral». Ces ambiguïtés devraient d'ailleurs être levées demain à Vancouver alors qu'Ottawa soumettra une analyse juridique sur les conséquences pratiques, pour les provinces, des revendications fédérales. «Tout ce que je veux, explique encore M. Chrétien, c'est arrêter une tendance. On peut peut-être vivre avec le statu quo pour le moment mais il ne faut pas que la tendance continue».

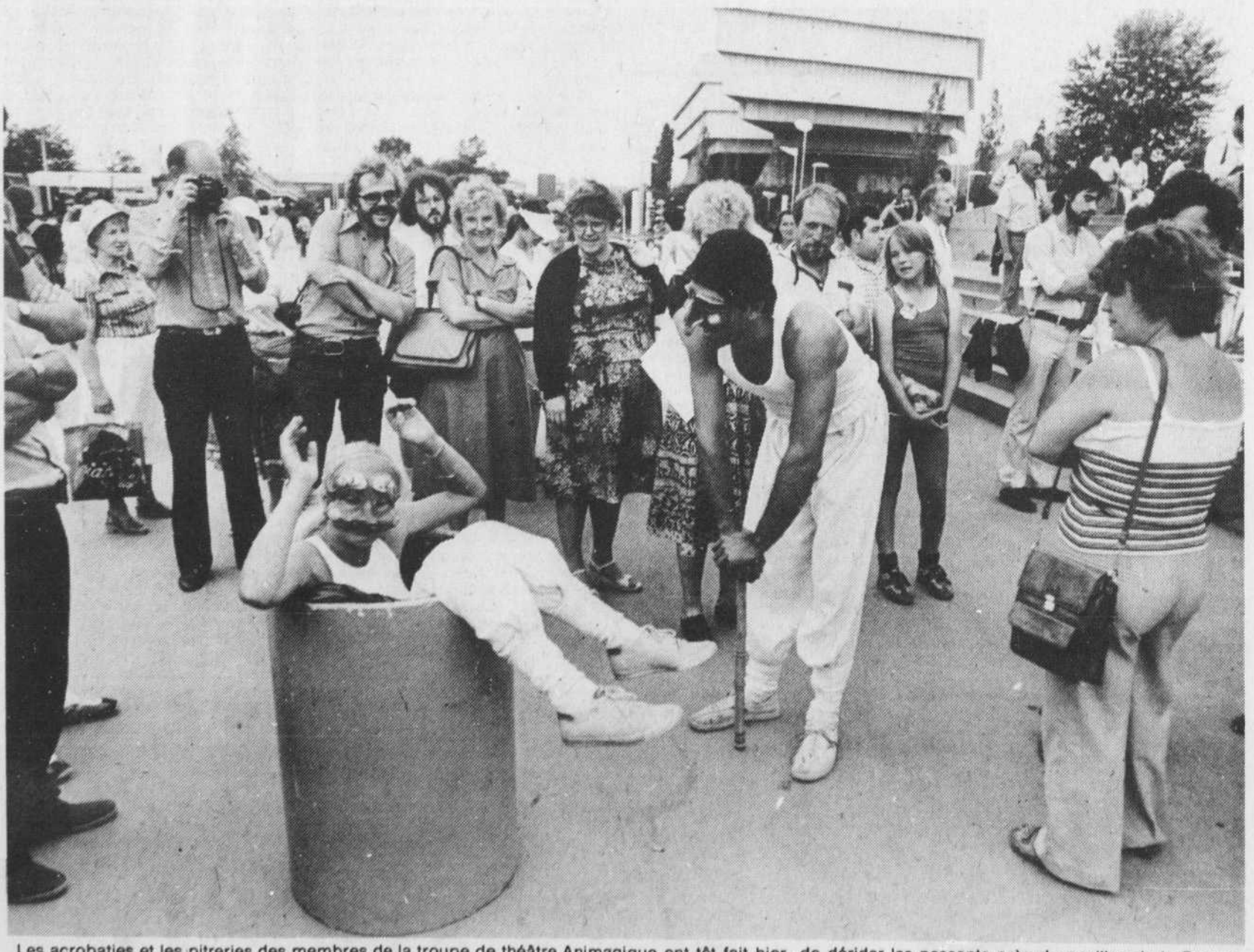
M. Jean Chrétien se dit même convaincu qu'il y a de l'intérêt des gouvernements provinciaux d'accepter de se lier dans la Constitution. Cela leur permettrait, pense-t-il, de résister plus facilement aux pressions politiques qui s'exercent sur eux, dans leur province.

«C'est difficile, localement, de dire non à un groupe d'entrepreneurs qui veulent une politique d'achat préférentiel», explique M. Chrétien. Mais les provinces savent bien que ce n'est pas bon pour l'économie, que ça rend l'économie moins efficace. Si la Constitution les empêchait clairement d'adopter de telles politiques, il serait beaucoup plus facile de résister aux pressions politiques locales.

Le ministre fédéral est convaincu que, sur ce point, il commence à faire des progrès. Il en veut d'ailleurs pour preuve la tentative du ministre de la Saskatchewan, M. Romanow, qui n'a manifestement pas réussi. Et je suis sûr que M. Claude Morin n'était pas étranger à ça», prétend encore M. Chrétien. Pourtant le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec a assuré les observateurs qu'il n'avait jamais entendu parler de ce document de la Saskatchewan avant qu'il ne soit arrivé sur la table, jeudi dernier. Je sais, affirme de son côté le ministre fédéral, qu'il y a des aspects de ce document-là qui ont déjà été mentionnés par M. Morin, à peu près dans les mêmes termes.

Mais le ministre fédéral ne semble pas très inquiet d'avoir en face de lui une coalition de huit ou neuf ministres provinciaux. «Ils peuvent se mettre à dix s'ils veulent», lance-t-il, confiant que les citoyens de chaque province pensent quelque peu différemment. C'est ce qu'il appelle «la leçon du référendum québécois».

M. Chrétien cite d'ailleurs en exemple un sondage publié par le *Toronto Star* la semaine dernière. Seulement 16% des citoyens des Prairies, et 27% des Québécois, seraient en accord avec leurs gouvernements lorsqu'ils réclament une juri-



Les acrobaties et les piteries des membres de la troupe de théâtre Animagique ont tôt fait hier, de déridier les passants près du pavillon de la France à Terre des Hommes.

(Photo Réjean Meloche)